

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg le 18 Janvier 2016

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014



Contact : Stéphane ORDENER (03 88 60 84 00) / s.ordener@grands-moulins-de-strasbourg.fr

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de la rédaction du Rapport Financier Annuel
<u>Page 4</u>	Avis de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 février 2016
<u>Page 7</u>	Rapport de gestion du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 26</u>	Tableau des résultats des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG au cours des cinq derniers exercices
<u>Page 27</u>	Liste des administrateurs et directeurs généraux avec indication des fonctions exercées au sein d'autres sociétés
<u>Page 28</u>	Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration
<u>Page 29</u>	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 32</u>	Rapport du Président à l'Assemblée Générale du 8 février 2016
<u>Page 39</u>	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2014 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 43</u>	Comptes sociaux 2014 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 83</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2014 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<u>Page 86</u>	Comptes consolidés 2014 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEINA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 18 janvier 2016

DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

❖ Responsable du Rapport Financier Annuel

Bertrand LEARY

Président Directeur Général

de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

❖ Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après en avoir pris connaissance à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportant pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 7 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand LEARY

Président Directeur Général

de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de 3 000 000 €
Siège social : 61, avenue d'Iéna 75116 PARIS
552 095 598 R.C.S. PARIS

AVIS DE RÉUNION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE qui se tiendra dans la salle de réunion des services administratifs de la Société à 67000 STRASBOURG Port-du-Rhin, 1, place Henry Lévy **le lundi 8 février 2016 à 11 heures** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport complémentaire concernant les délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions,
- Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions d'actions gratuites,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Nominations au Conseil d'Administration ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;
- Nomination des Commissaire aux comptes ;
- Questions diverses.

De la compétence de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélatrice des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

Le texte des projets de résolutions qui seront présentés à ladite assemblée par le Conseil d'Administration est le suivant :

De la compétence de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2014,

approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

Elle approuve notamment les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, dont le montant hors I.S. pour l'exercice en cause s'est élevé à 148 785 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code du commerce, approuve les termes de ce rapport et, en tant que de besoin, les opérations y relatées.

TROISIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice et le report à nouveau de l'exercice précédent comme suit :

Résultat de l'exercice	3 963 945,57 €
Report à nouveau	-5 994 498,35 €

TOTAL À AFFECTER	-2 030 552,78 €
En totalité au compte « report à nouveau »	-2 030 552,78 €

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

AU TITRE DES EXERCICES	DIVIDENDE NET €	TAUX DE REFACTION
2011	0	-
2012	0	-
2013	0	-

QUATRIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, approuve dans toutes leurs parties lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice 2014 tels qu'ils viennent de lui être présentés et détaillés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale fixe, à compter de ce jour, les jetons de présence alloués au Conseil d'administration au montant total de 20 000 €.

SIXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Monsieur Bertrand LEARY. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Monsieur Bruno FRANZ. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire élit membre du Conseil d'administration Monsieur Patrick TEPLANSKY. Ses fonctions prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Alain LENGLOS en tant que membre du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Geoffrey ROSS, démissionnaire. Ses fonctions prendront fin à l'issue du mandat de son prédécesseur, avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale ordinaire nomme :

- Co-commissaire aux comptes titulaire : la société MAZARS, 20, avenue de la Paix à 67000 STRASBOURG, représentée par M. Gilles CONTESSE, en remplacement de la société GRANT THORNTON ;
- Commissaire aux comptes suppléant de la société MAZARS : la société MAZARS-FIDUCO, 20, avenue de la Paix à 67000 STRASBOURG, représentée par M. Jean-Louis KOESSLER.

Leurs fonctions prendront fin à l'issue du mandat de leurs prédécesseurs, avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

La rémunération annuelle du Commissariat aux comptes est fixée conformément aux dispositions légales.

De la compétence de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

PREMIÈRE RÉSOLUTION — L'assemblée générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 61, avenue d'Iéna à 75116 PARIS au 1, place Henry Lévy à 67000 STRASBOURG et ce à compter du 30 septembre 2015.

DEUXIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions extraordinaires, modifie à compter de ce jour les statuts de la société comme suit :

Article 4 : le premier alinéa sera désormais rédigé comme suit :

Le siège de la Société est à STRASBOURG, 1, place Henry Lévy

Le reste de l'article n'est pas modifié.

TROISIÈME RÉSOLUTION — L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour en faire, partout où besoin sera, tous dépôts, déclarations, insertions et publications.

Pour pouvoir assister à cette assemblée ou s'y faire représenter :

- les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte « nominatif pur » ou « nominatif administré » au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 2 février 2016 à zéro heure ;

- les propriétaires d'actions au porteur devront dans le même délai, avoir leurs titres inscrits dans les comptes tenus par un intermédiaire habilité et pouvoir en justifier par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires nominatifs recevront avec leur convocation les documents nécessaires au vote par correspondance.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter auprès de la société un formulaire à cet effet, et ce par lettre recommandée avec accusé de réception qui devra parvenir à la société six jours au moins avant la date de l'assemblée. Le formulaire de vote devra être renvoyé de telle façon que la Société puisse le recevoir 3 jours avant la date de réunion. L'actionnaire qui vote par correspondance n'a plus la possibilité de se faire représenter ou de participer directement à l'assemblée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions aux ordres du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq jours avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 14 janvier 2016.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour ci-dessus indiqué.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1505435

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, votre Conseil d'Administration vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, vous présenter les comptes consolidés du groupe et vous informer des principales perspectives d'avenir.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de 2013 est fourni à titre comparatif.

I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) AU COURS DE L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.

Sur l'année **2014**, les produits de GMS, holding du groupe, sont constitués :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de redevances de licences de marque et de savoir-faire ;
- de redevances de location de droits de mouture ;
- de produits de participations.

Le chiffre d'affaires réalisé par GMS en 2014 est stable et atteint 9 001 K€ contre 9 018 K€ en 2013.

Il se décompose de la manière suivante :

- Location gérance :	1 599 K€
- Location droits de mouture :	2 K€
- Assistance groupe :	7 400 K€

La société refacture à ses filiales, sans marge, les dépenses payées pour leur compte pour un montant de 2 797K€.

Le **résultat net** de la holding ressort à 3 964 K€ après -4 580 K€ de dotations aux amortissements & provisions. Le résultat net et les dotations aux amortissements & provisions au cours de l'exercice 2013 ressortaient respectivement à 19 744 K€ et -14 180 K€. Le résultat net 2014 inclut une importante reprise de provision liée à la décision de la Cour d'Appel dans le dossier de l'entente présumée sur le marché de la farine en sachet pour un montant de 6 490 K€.

Le **résultat d'exploitation** 2014 s'élève à - 3 790K€. Le **résultat financier** est en baisse et s'établit à 1 492 K€ en 2014 contre 2 019 K€ en 2013. Ce résultat intègre les dividendes perçus des filiales, soit 1 800 K€ en 2014.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à 6 223 K€. Ce résultat s'explique par la reprise, d'un montant de 6 490 K€, de la provision pour sanction en matière de concurrence suite à la décision du groupe GMS de se pourvoir en cassation. Le niveau du risque a ainsi été ajusté au montant que le groupe pourrait être amené à payer si ses arguments devaient être entendus par la Cour, soit 3,4 M€.

Le montant des **capitaux propres**, avant affectation, représente 45 936 K€ et les capitaux permanents (capitaux propres + emprunts à long terme) 75 149 K€.

Données boursières

Le nombre d'actions échangées sur le marché au cours de l'exercice 2014 est de 136.

Cours des actions	2014	2013	2012	2010	2009	2008
Plus haut	975,00 €	1 775,00 €	1 380,00 €	1 775,00 €	1 424,00 €	700,01 €
Plus bas	640,00 €	600,00 €	946,00 €	1 205,00 €	600,00 €	297,09 €
Clôture au 31 décembre	975,00 €	950,00 €	1 300,00 €	1 380,98 €	1 200,00 €	604,00 €

Investissements de l'exercice

Les investissements corporels de l'exercice 2014, hors avances et acomptes transférées en immobilisations, se montent à 519 796 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avances & acomptes	Total
-	79 945 €	276 530 €	-	67 898 €	95 424 €	519 796 €

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société réalise des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2014 sont comptabilisées en charges et ne sont pas éligibles au crédit impôt recherche. Ils représentent 218 K€ en 2014.

Aucun crédit d'impôt recherche n'a été enregistré au titre de cet exercice.

Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de l'entreprise

En k€	2014	2013	Ecart	Var. (%)
Marge commerciale	-	-		
Production de l'exercice	9 001	9 018	- 17	0%
Valeur ajoutée	2 641	1 352	1 289	95%
% V.A. / C.A.	29%	15%		
Excédent brut d'exploitation	- 2 925	- 4 326	1 401	-32%
% E.B.E. / C.A.	-32%	-48%		
Capacité d'autofinancement	1 688	11 546	- 9 858	-85%
Endettement long et moyen terme	29 213	33 491	- 4 278	-13%
Dettes LMT / Capitaux propres	64%	80%		

II. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice s'établit à 3 963 945,57 €

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en report à nouveau.

Compte tenu d'un report à nouveau débiteur à fin décembre 2014 de -5 994 498,35 €, le Report à Nouveau ressortirait après affectation à -2 030 552,78 €

Le revenu global par action au titre des trois derniers exercices était le suivant :

<u>Au titre des exercices</u>	<u>Dividende net</u> €	<u>Taux de réfaction</u>	<u>Rendement global</u> €
2011	0	40%	0
2012	0	40%	0
2013	0	40%	0

III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.

3.1 Participations d'ADVENS et de G6M au capital de GMS

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, un second protocole a été conclu, prévoyant sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

Le 28 mai 2013, la société SOFRACAL cédait 4,98 % de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société G6M. Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2013 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Actualité 2014 : Protocoles entre Monsieur LEARY et les groupes ADVENS et G6M

Le 2 février 2014, METRO TRADING COMPANY et M. Bakri assignaient M. Leary, SOFRACAL, ADVENS, G6M et LA FINANCIERE DE MEUNERIE devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de faire annuler tant les cessions d'actions GMS d'ores et déjà intervenues que les protocoles de cession à terme. Afin de tenir compte de cette action judiciaire, M. Leary, ADVENS et G6M avaient prorogé la date de levée des conditions suspensives de leurs accords jusqu'à la date de la décision du Tribunal, laquelle a été rendue le 23 janvier 2015 (cf. § 4.1).

3.2. Décision de la Cour d'Appel dans le cadre de la condamnation sur le marché de la farine en sachets – Accord avec les services de recouvrement de l'amende

La Cour d'Appel a rendu sa décision dans ce dossier le 20 novembre 2014 et a partiellement donné raison aux meuniers en annulant les griefs 2 et 3, considérant que FRANCE FARINE et BACH MUHLE ne constituaient pas des ententes. Toutefois, le grief 1, relatif à l'entente franco-allemande, est confirmé par la Cour, de même que les amendes correspondantes (soit 9.890.000 € pour GMS).

Les meuniers concernés, ainsi que l'Autorité de la Concurrence, se sont pourvus en cassation.

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'Autorité de la Concurrence sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société avait engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'au règlement partiel de la somme mise en recouvrement dans l'attente de la décision de la Cour.

Au 31 décembre 2014, le montant total des sommes versées par la société représente un montant de 3,1 M€.

A titre de garantie, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème pour un montant de 20.000.000 €.

Compte tenu des sommes déjà versées, il restait au 30 avril 2015 une somme de 6,79 M€ à la charge du groupe GMS. La société a apprécié avec ses conseils les effets des arguments qu'elle avance dans le cadre de son pourvoi en cassation. Ils estiment que la prise en compte de ceux-ci induirait la réduction de l'amende à une somme de 3.400 K€.

Suite à des échanges avec la DRFIP, la société a obtenu, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation, de limiter son paiement à la somme qu'elle estime encore devoir, soit un complément de 300 K€. Le protocole prévoit des versements de 25 K€ tous les 2 mois pendant 2 ans.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

4.1 Décision rendue dans le litige MTC-I. Bakri / B. Leary-ADVENS-G6M

Par jugement du 23 janvier 2015, statuant à la demande de METRO TRADING COMPANY et M. BAKRI, le Tribunal de commerce de Paris a estimé que la résiliation par M. LEARY du protocole conclu en 2007 avec MTC était inopérante et a prononcé en conséquence la caducité des protocoles conclus avec ADVENS et G6M.

M. LEARY a interjeté appel de ce jugement. Pour leur part, ADVENS et G6M ont également réaffirmé leur souhait de poursuivre l'opération initialement prévue.

Sur proposition du Tribunal de Commerce de Paris acceptée par toutes les parties, une conciliation a été ouverte au mois d'octobre 2015 sous l'égide de Monsieur GENTIN, Président du Tribunal, afin de tenter de trouver une issue au contentieux opposant Messieurs Leary et Bakri.

4.2 Décision rendue suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale

Au cours de l'exercice 2012, le groupe GMS, par l'intermédiaire des sociétés GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et ESTAGER, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

Par décision du 26 mars 2015, l'Autorité de la Concurrence a estimé que la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait participé à une entente illicite concernant le marché de la boulangerie artisanale et l'a condamnée de ce chef à une amende de 518 K€. Pour sa part, la société ESTAGER a été mise hors de cause.

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG conteste la décision de l'Autorité et en a interjeté appel devant la Cour de Paris. Dans l'attente de cette décision, l'intégralité de la sanction a été provisionnée dans les comptes de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Un accord a été trouvé avec l'administration organisant un paiement échelonné de l'amende entre novembre 2015 et août 2017, celle-ci restant, malgré l'appel interjeté, exigible.

4.3 Saisine de la Cour de Cassation pour les litiges ADLC-Sachets en farine et Boulangeries artisanales

A l'appui du pourvoi en cassation qu'elle a formé contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 20 novembre 2014, la Société a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité visant les dispositions de l'article L.462-5 du Code de Commerce. La Société estime en effet que ces dispositions sont inconstitutionnelles en ce qu'elles ne prévoient pas de garanties procédurales visant à assurer l'impartialité de l'Autorité lorsque celle-ci était amenée à s'autosaisir.

Statuant sur les questions prioritaires de constitutionnalité des 20 et 22 avril 2015, visant les dispositions de l'article L.462-5 du Code de Commerce dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance du 13 novembre 2008, le Conseil Constitutionnel a estimé que ces dispositions étaient conformes à la Constitution.

Sur le dossier « farines en sachets », la Cour de Cassation doit donc se prononcer sur les autres moyens développés par les différents meuniers, dont GMS. La société a provisionné dans ses comptes un montant correspondant à l'amende qui resterait à sa charge si ses arguments étaient retenus par la Cour de Cassation.

Sur le dossier « boulangerie artisanale », la société maintient l'appel interjeté sur le fondement des autres moyens de procédure qu'elle soulève devant la Cour de Paris.

4.4 Investissements 2015

Les investissements réalisés au niveau de votre groupe en 2015 concernent essentiellement l'outil de production mais restent limités.

Les principaux investissements ont concerné le site de Strasbourg et ont représenté au total près de 490 K€.

Evènements touchant les filiales :

4.5 Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MUHLEN

Le 8 avril 2015, un incendie s'est déclaré dans l'un des deux moulins allemands du groupe, Rheintal MUHLEN, endommageant partiellement la partie supérieure des silos à farines. En l'absence de solution de stockage alternative, la production a dû être interrompue durant 2 mois. Celle-ci a repris le 9 juin 2015.

Les coûts directs représentent :

- Coûts liés à la reconstruction 460 K€
- Nettoyage 110 K€
- Pertes sur stocks 75 K€

Ces coûts ont été pris en charge par l'assurance déduction faite d'une franchise de 75 K€.

Les dépenses liées à la perte d'exploitation (incluant pénalités sur ruptures de contrats, pertes de marge, surcoût de sous-traitance...) ont également été couvertes par l'assurance après déduction d'une franchise de 54 k€. Cet évènement n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2014.

V. INFORMATIONS JURIDIQUES ET DIVERS

5.1. Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 148 785 € (article 39.4. du C.G.I.) correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

5.2. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en application de l'article R.225-102 du code de commerce.

5.3. Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Vous trouverez annexée au présent rapport de gestion, la liste des administrateurs et directeurs généraux au 31 décembre 2014 avec indication des mandats exercés au sein d'autres sociétés.

Nous vous informons de l'absence d'engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci. Nous précisons également la rémunération brute annuelle de l'année 2014 des administrateurs et mandataires sociaux, à savoir :

<i>En euros</i> Exercice 2014	Rémunération totale hors avantages en nature	Partie fixe	Partie variable	Jetons de présence	Avantage en nature Montant	Nature
Monsieur Jean-Paul KLING – Directeur Général	88 389	88 389	0	2 500	4 995	véhicule
Madame Anne FRECH – Administratrice et Dir. Commerciale marché artisanal	100 805	88 805	12 000	2 500	5 290	véhicule

Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe GMS.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Bertrand Leary, Bruno Franz et Patrick Teplansky arrivent à terme à l'issue de la présente assemblée. Il vous est proposé de les renouveler.

En outre, suite à la démission de Monsieur Geoffrey Ross, le Conseil a coopté au poste d'administrateur laissé vacant Monsieur Alain Lenglos. Il vous est proposé de ratifier cette cooptation et de nommer Monsieur Alain Lenglos au poste d'administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les rémunérations perçues au niveau de la société SOFRACAL par les autres mandataires sociaux du groupe GMS représentent un montant total de 666,3 K€.

Les mandats des Commissaires aux Comptes arriveront à échéance avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il est rappelé que le cabinet Grant Thornton et M. Christophe GUYOT ont démissionné et que leurs successeurs seront désignés lors de la prochaine Assemblée Générale.

5.4. Jetons de présence

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence attribués au Conseil d'administration est de 20 000 € au titre de l'exercice 2014.

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence à 20 000 € à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2015.

5.5. Prises de participation dans d'autres sociétés - cessions de participation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre société n'a procédé à aucune prise de participation ou cession de participation.

5.6. Information sur la détention du capital et modifications intervenues au cours de l'exercice

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'information des actionnaires et du public sur l'actionnariat des Sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, nous vous indiquons ci-après, la composition du capital de votre société au 31 décembre 2014.

La société SOFRACAL détient 42 846 actions soit 51,08% du capital plus 4 355 actions en usufruit soit 5,19% du capital au 31 décembre 2014.

Les MOULINS SOUFFLET détiennent 25 773 actions, soit 30,73% du capital, à fin décembre 2014.

Par ailleurs, il n'existe pas à la connaissance de votre Conseil d'Administration, d'autre actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant actuellement une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre société.

Il n'existe pas d'actions à droits de vote multiple, aussi chaque actionnaire dispose de droits de vote correspondant à sa participation.

5.7. Mention de l'état de la participation des salariés au dernier jour de l'exercice et la portion du capital que représentent les actions détenues par le personnel

A notre connaissance, le personnel ne détient pas d'actions du capital de votre société.

5.8. Prestations H.T. facturées par les commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe pour l'exercice 2014

NOM	REMUNERATION H.T. K€
GRANT THORNTON	220
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	139
DIDIER MATZINGER	89
CABINET LOURDEAU	25
SOFICO	8
EIDEL & PARTNER	53
AGRO REVISION	14
KPMG	58
LARRIBE - VALVO	5
MAZARS	16
TOTAL	608

5.9. Conventions réglementées :

a) Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2014 et dont l'effet s'est poursuivi.

Le Conseil d'Administration rappelle que les conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2014 :

- conventions d'intégration fiscale avec les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GMS NEGOCE ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY et EUREXPAN ;
- convention de management fees avec la société SOFRACAL ;
- convention de licence de marque et de savoir-faire avec GMS ALIMENTAIRE ;
- convention de location-gérance avec GMS ALIMENTAIRE ;
- protocole de mise en œuvre de garantie accordé par la société SOFRACAL.

b) Conventions conclues durant l'exercice.

Les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice :

- modification des conditions de la location-gérance de fonds commerce consentie à la société GMS MEUNERIE.

- convention d'assistance entre GMS et les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY, MOULIN DELIGNE, ESTAGER, MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, LA FOURNEE DU BOULANGER, MOULINS BROCHET, MINOTERIE MERCIER CAPLA, TOULOUSAINNE DES FARINES, RHEINTAL MUHLEN et REISS MUHLE.
- convention de compte courant de Bertrand LEARY à hauteur de 367 238 €
- compensation de créance et délégation de créance entre :
 - GMS SA, ESTAGER, SMDP et GMS MEUNERIE
 - GMS SA, GMS MEUNERIE et MOULIN DELIGNE
 - GMS SA, GMS MEUNERIE et GM AUBRY
 - GMS SA, GMS MEUNERIE et TOULOUSAINNE DES FARINES
 - GMS SA, GMS MEUNERIE et SOFRACAL

Les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 :

NEANT

5.10. Délais de règlement des fournisseurs :

Conformément aux articles L 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, nous vous informons que concernant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2013 se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	échus	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Fournisseurs Entretien	36 879 €	39 939 €	34 980 €	40 800 €	0 €	152 598 €
Fournisseurs Frais Généraux	346 847 €	562 684 €	121 400 €	5 715 €	0 €	1 036 645 €
Factures non parvenues	0 €	0 €	0 €	0 €	99 355 €	99 355 €
Effets à payer	0 €	1 334 €	0 €	0 €	0 €	1 334 €
TOTAL Fournisseurs	383 726 €	603 957 €	156 380 €	46 515 €	99 355 €	1 289 932 €
<i>Rappel 2013</i>	<i>1 473 160 €</i>	<i>510 370 €</i>	<i>134 167 €</i>	<i>21 477 €</i>	<i>350 855 €</i>	2 490 029 €
Fournisseurs d'immobilisations						0 €
<i>Rappel 2013</i>						0 €

VI. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

Les filiales de GMS ont réalisé les performances suivantes au cours de l'exercice :

a) Secteur de la meunerie.

S.A.S. GMS MEUNERIE sur 2014 a réalisé un chiffre d'affaires de 115 276 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de (44) K€ à comparer à (6 387) K€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à (1 342) K€ contre (7 005) K€.

S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY a enregistré un chiffre d'affaires de 7 206 K€ en 2014 contre 6 098 K€ en 2013, soit une hausse de 18,17 %. Le résultat de l'exercice progresse également et s'élève à 117 K€ en 2014 pour 79 K€ en 2013.

RHEINTAL MUHLEN GmbH affiche en 2014 un chiffre d'affaires de 31 530 K€, en baisse par rapport à celui de 2013 qui était de 34 277 K€. Le résultat pour 2014 est en baisse puisqu'il s'établit à 121 K€ contre 212 K€ en 2013.

b) Secteur de la pâte d'arachide.

E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE réalise un chiffre d'affaires de 6 195 K€, en hausse de 9,49 % sur celui de 2013 qui était de 5 658 K€. Le résultat pour l'exercice 2014 est également en légère progression pour atteindre 523 K€ contre 504 K€ pour l'exercice précédent.

c) Secteur du négoce.

S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE a connu en 2014 une baisse de son chiffre d'affaires de 60,30 %. Il s'est établi à 633 K€ en 2014 contre 1 595 K€ à l'exercice précédent. Le résultat 2014 ressort à (1 795) K€ contre (1 539) K€ pour l'exercice précédent. Ce secteur ne présentant plus des perspectives de développement, la structure a été mise en sommeil.

d) Autres.

GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A. est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 99 K€ en 2013 à 148 K€ en 2014.

S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS) détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % poursuit une activité de holding des titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, MINOTERIE BELLES OUVRIERES et MINOTERIE ESTAGER, SCI BELLES OUVRIERES. Elle affiche un résultat de 1 436 K€ en 2014.

EUREXPAN enregistre un chiffre d'affaires de 471 K€ en 2014 en forte baisse par rapport à 2013 où il représentait 1 228 K€. Le résultat est de 5 K€ sur 2014 contre (9) K€ sur 2013.

SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. ne fait plus l'objet d'une intégration dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle et est dorénavant mise en équivalence, conformément à la réglementation IFRS applicable. A ce titre, la quote-part du groupe dans son activité n'impacte plus les états financiers à l'exception de la quote-part de résultat figurant en « résultat des sociétés mises en équivalence ». Toutefois, à titre d'information et compte tenu du poids significatif de cette filiale, il est précisé que son chiffre d'affaires a diminué, passant de 37 580 K€ sur 2012/2013 à 34 044 K€ sur 2014. La société affiche un résultat positif de 2 309 K€ contre 2 423 K€ pour l'exercice précédent soit une légère baisse de 4,67 %.

VII. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

La société GMS est une société de participations et ne présente ainsi pas de risque potentiel en termes environnemental et social.

Toutefois, ses filiales françaises opérant dans le domaine de la meunerie sont, de par leur activité, soumises à autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral. Elles sont ainsi tenues de respecter un ensemble de règles et normes en terme :

- **environnemental** : pollution de l'air, traitement des déchets, niveau de nuisance sonore, pollution des eaux.

D'une manière générale, les filiales de votre société concernées sont strictement en règle sur ces différents points.

De par sa nature, l'impact de l'activité des sociétés du groupe en matière de pollution de l'air ou des eaux est minime.

En matière de traitement des déchets, le groupe s'est assuré l'assistance d'intervenants reconnus du secteur.

Enfin, sur les sites plus particulièrement concernés par cette question car proches d'habitations, les investissements adéquats ont été réalisés afin de respecter les normes applicables en matière de respect des niveaux de nuisance sonore.

- **de sécurité touchant aux personnes** :

- normes et procédures à respecter pour l'utilisation d'appareils électriques, à pression et de levage ;
- normes en termes d'empoussièremment et de limitation de propagation d'exploitation ;
- respect de la "loi machine".

Par ailleurs, le CHSCT est informé de tout accident qui pourrait advenir (ou de toute situation susceptible d'en entraîner) et se prononce sur toutes mesures destinées à limiter, voire éliminer un risque en matière de sécurité des personnes.

La politique de prévention du groupe a fait que tous les contrôles des DRIRE ont toujours donné lieu à quitus.

L'évolution des effectifs de la société est quasi-stable comme il ressort de l'analyse du tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres et Agent de maîtrise</u>	<u>Total</u>
2012	40	29	69
2013	47	28	75
2014	54	27	81

L'évolution des rémunérations brutes annuelles moyennes au sein de la société est décrite au tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres-Dirigeants VRP</u>	<u>Moyenne</u>
2013	37 291 €	56 573 €	41 703 €
2014	33 706 €	56 983 €	41 869 €

Le temps de travail des salariés est régi par un accord collectif de réduction du temps de travail établi en 2000.

Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui a bénéficié en 2014 d'une contribution à ses œuvres d'un montant de 106 274 € et d'une subvention de fonctionnement de 6 402 €.

La société n'a pas recours à la sous-traitance pour la réalisation des prestations qu'elle assure pour le compte de ses filiales.

VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, cotée et inscrite sur l'Eurolist C entre dans le champ d'application des normes IFRS avec effet au 1^{er} janvier 2005.

8.1. Périmètre de consolidation.

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice se caractérisent par :

○ Consolidation - Déconsolidation

Aucun mouvement n'est intervenu au courant de l'exercice 2014.

○ Changement de méthode intervenu en 2014

Le Groupe a appliqué les normes sur la consolidation IFRS 10 (États financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) au 1er janvier 2014 (application obligatoire au 1er janvier 2014).

Ces normes sont d'application rétrospective. Ainsi, les états financiers présentés en comparaison de ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'application de ces normes a obligé le Groupe à ré-estimer les modalités de consolidation de chacune de ses entités en fonction du niveau de contrôle qu'elle y exerce et ce, quelle que soit la nature de ses liens (participations ou autres accords contractuels).

○ Variation du pourcentage d'intérêt

On ne relève pas sur l'exercice 2014 de variation dans les prises de participation existantes au sein du groupe au 31 décembre 2013.

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,0%	100,0%	100,0%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,9%	100,0%	98,9%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,0%	100,0%	70,0%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,1%	100,0%	95,1%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	100,0%	100,0%	100,0%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,0%	100,0%	100,0%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,0%	50,0%	50,0%	MEE
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,3%	33,3%	33,3%	MEE
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,0%	100,0%	67,0%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,0%	100,0%	100,0%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,0%	100,0%	100,0%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,6%	100,0%	80,0%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,1%	50,0%	77,8%	MEE
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,8%	50,0%	56,6%	MEE

(*) I.G. : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

8.2. Sociétés non comprises dans le périmètre

Les titres **FINANCIERE NEUHAUSER** et **BOULANGERIE NEUHAUSER** sont valorisés à la juste valeur. Cette juste valeur a été déterminée sur la base des derniers éléments financiers connus par le groupe GMS, après prise en compte d'une décote de minorité. Aucune réévaluation n'a été identifiée au 31 décembre 2014.

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2014 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé :

- **S.A. SOFRACAL** ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par d'autres sociétés.
- **SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD** ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.
- **SOCIETE BACHMÜHLE** avait son siège social 15, rue du moulin 68800 THANN, détenue à hauteur de 25 % par la S.A GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Cette société, en liquidation depuis de nombreuses années, n'arrête plus de comptes annuels et son intégration au périmètre de consolidation ne présentait plus qu'un intérêt marginal pour l'image des comptes consolidés.

8.3. Continuité de l'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient déjà abouti à une limitation du montant mis en recouvrement (cf. point 3.2). Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus, elle a introduit un pourvoi en cassation. Dans l'attente de la décision de la Cour, la société a obtenu de l'administration de limiter le total de ses règlements au montant du risque qu'elle estime le plus probable, soit 3,4 M€.

Si elle ne devait pas obtenir gain de cause dans le cadre de cette procédure et que le montant de la sanction devait être confirmé, la société se verrait dans l'obligation de céder l'actif non stratégique qu'elle a accordé en garantie à l'Administration.

Le reprofilage du pool bancaire, la mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement. On note en particulier les apports réalisés par l'actionnaire SOFRACAL en mars et avril 2015 pour un montant total de 2 M€. La solution du contrat d'affacturage permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

Le groupe travaille par ailleurs avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissances externes, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi que des investissements productifs. La société-mère SOFRACAL sera également amenée à participer au financement de ces projets.

Le groupe GMS actualise régulièrement ses prévisionnels de trésorerie. Les hypothèses sont jugées prudentes et réalistes par le management. Sur cette base et nonobstant les incertitudes liées à l'évolution future de la marche des affaires, ainsi qu'en intégrant les effets potentiels de l'ouverture de la conciliation ouverte entre Messieurs LEARY et BAKRI sous l'égide du Tribunal de Commerce de Paris, permettant d'envisager une cession du groupe GMS, les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, ont été établis en appliquant le principe comptable de continuité d'exploitation.

8.4. Activité consolidée & perspectives

L'activité principale du groupe reste réalisée dans le domaine de la meunerie qui représente près de 97 % du chiffre d'affaires consolidé.

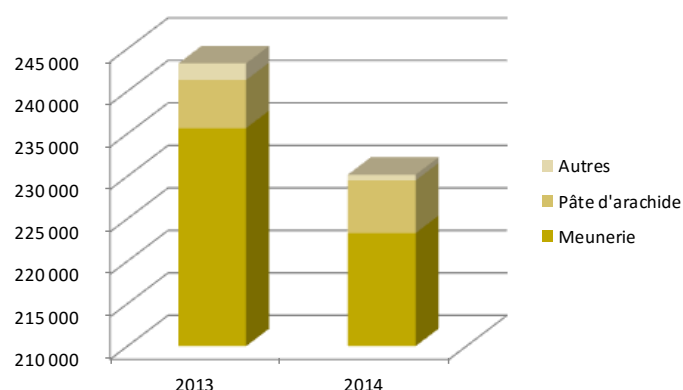
Le chiffre d'affaires consolidé 2014 s'est élevé à 230 M€ (contre un CA consolidé 2013 retraité de 243 M€) et se répartit de la façon suivante entre les différentes activités :

Chiffre d'affaires du groupe par secteur d'activité (en K€)	2014	2013 retraité
MEUNERIE	223 306	235 654
DAKATINE	6 195	5 658
NEGOCE	600	1 865
HOLDING	64	52
Sous total C.A. consolidé	230 101	243 177
IMMOBILIER	9	33
TOTAL	230 110	243 210

Remarque : les chiffres 2013 ont été retraités afin d'intégrer les corrections relatives aux modalités de consolidation des filiales contrôlées conjointement et consolidées jusqu'à présent suivant la méthode de l'intégration globale. Il s'agit des structures SMA et LMP ainsi que les filiales que celle-ci détient. En 2014, ces filiales ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

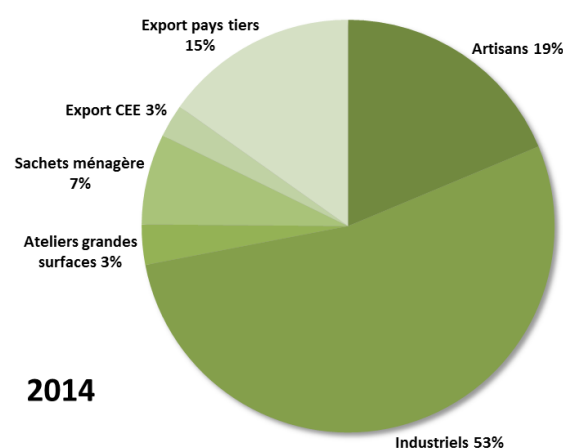
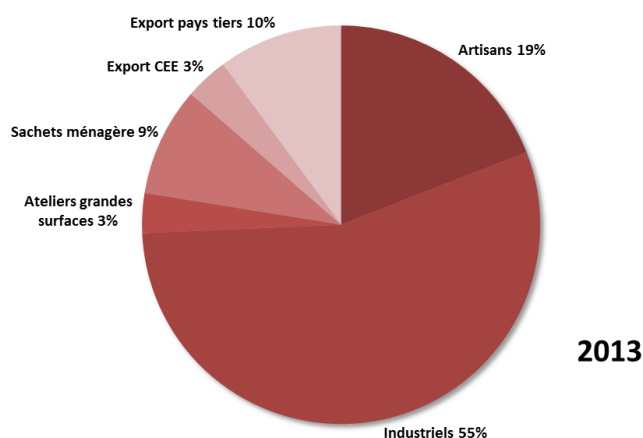
Cf. à ce sujet les points 5.5 et 5.6 de l'annexe des comptes consolidés.

Evolution de la part de chaque activité dans le Chiffre d'affaires consolidé :



Avec un peu plus 513 000 T de farines livrées en 2014, le niveau d'activité du groupe progresse très légèrement par rapport à celui de 2013 (+2,5%). Si la forte progression des volumes réalisés sur le marché des industries utilisatrices a un peu marqué le pas en 2014 (-1,2%), cette très relative contre-performance sur un marché très concurrentiel est compensée par un regain sur le marché export pays tiers qui avait atteint un plus bas en 2013 (+55 % entre 2013 et 2014). Il faut préciser par ailleurs que la compilation des volumes réalisés par les structures mises en équivalence fait apparaître, elle, une légère progression sur le marché de la clientèle industrielle.

La répartition de la clientèle évolue de la façon suivante entre 2013 et 2014 :



Marché intérieur :

En ce qui concerne le marché des farines à destination des **industries utilisatrices**, on note en 2014 la confirmation des bons résultats du groupe par le gain de nouveaux clients. Le phénomène se confirme sur 2015 et tout particulièrement au second semestre, augurant de bonnes performances en ce domaine.

L'activité du groupe en **boulangerie artisanale** reste relativement stable en volume et ce, malgré un contexte économique très difficile. On note une évolution favorable du mix-produits du fait de la stabilité voire progression de ventes de produits à plus forte marge. Malgré le léger recul des prix moyens de vente des farines panifiables classiques, ces éléments confortent le niveau de la marge brute. Ce marché reste en 2015 très disputé.

L'activité **farines grand public** (Marché MDD, 1^{er} prix et marque GRUAU D'OR) a nettement progressé en 2014, permettant ainsi de compenser totalement la sortie de FRANCEFARINE. En particulier, le fort développement de la marque GRUAU D'OR au niveau national confirme le potentiel de cette marque. Les efforts sont maintenus sur 2015 afin de développer la notoriété de la marque.

Marché Pays tiers :

Un effort de diversification géographique est en cours afin de réduire la dépendance au marché Angolais. La demande reste vive sur ce marché mais des difficultés internes au pays ralentissent les règlements des expéditions aussi de nouveaux circuits d'exportation sont mis en place. Les volumes sur le premier semestre 2015 sont en deçà du budget mais les perspectives sur le second semestre sont favorables.

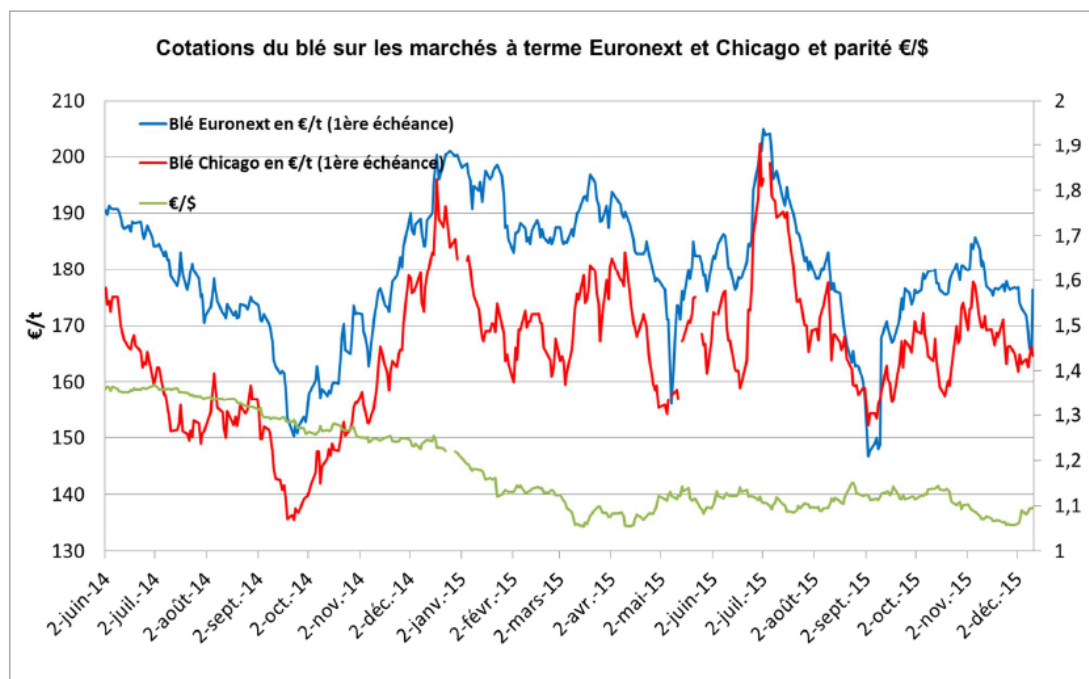
Le résultat consolidé (part Groupe) s'établit au 31 décembre 2014 à 1 448 K€, contre un résultat de 13 860 K€ au 31 décembre 2013.

Hormis la meunerie, le groupe est opérationnel à travers ses filiales dans les domaines d'activité suivants :

1. la production de malt,
2. la fabrication et la commercialisation de pâte d'arachide.

Evolution des cours des blés

La rentabilité des filiales meunières du groupe reste très dépendante des niveaux des cours de blés et de leur évolution. Le groupe s'approvisionne auprès de coopératives françaises et allemandes sur la base de cours des blés qui dépendent en grande partie des cours pratiqués en Amérique du Nord. Les bonnes perspectives de récolte sur la campagne 2013/14 ont entraîné un repli des cours pratiqués sur les marchés à terme à Chicago dont ont bénéficié les structures du groupe GMS principalement jusqu'au 3^{ème} trimestre. L'intégration de blés nouvelle campagne 2014/15, de qualité plus erratique, n'a toutefois pas trop obéré les rentabilités des structures sur la fin de l'année.



Source : ANMF - Circulaire économique n° 6406 du 14 décembre 2015.

Les facteurs haussiers et baissiers sur la campagne 2015/16 sont les suivants :

Eléments haussiers	Eléments baissiers
<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production et des stocks mondiaux de maïs 2015/2016 - Difficultés logistiques des exportations Russes - Hausse des prix des céréales Russes et Ukrainiennes - Déclenchement de la taxe à l'export sur le blé russe - Récoltes de l'hémisphère sud : <ul style="list-style-type: none"> o Baisse de la production de blé en Argentine o Baisse de la production de blé et risque de dégradation qualitative en Australie - Faible parité euro-dollar favorisant la compétitivité des blés européens - Positions des fonds financiers sur les marchés de matières premières agricoles - Risques climatiques sur les cultures : <ul style="list-style-type: none"> o Conditions hivernales en région Mer Noire o Semis de maïs en Amérique du Sud - Baisse des surfaces de blé en Inde pour la campagne 2016/2017 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilités mondiales de blé importantes et stocks en hausse en 2015/2016 - Baisse des cours du pétrole entraînant une baisse du pouvoir d'achat des pays importateurs - La chute du Rouble et de la Grivna rendent les blés russes et ukrainiens très compétitifs à l'exportation - Faible coût du fret maritime - Craintes de ralentissement de l'économie chinoise - Réduction des importations de maïs par la Chine en raison de stocks importants - Contexte global de baisse des prix des matières premières agricoles et non agricoles - Relations Russie-Turquie : réorientation des exportations russes vers d'autres destinations - Disponibilités importantes en blé français dans un contexte de concurrence exacerbée à l'exportation - Suppression des taxes à l'exportation sur les blés et maïs argentins

Source : ANMF - Circulaire économique n° 6406 du 14 décembre 2015.

Selon l'Association Nationale de la Meunerie Française :

« Les opérateurs s'attendent dans les prochains jours à la suppression des taxes à l'exportation sur les blés et maïs argentins, ce qui ajouterait une pression supplémentaire sur le marché mondial et notamment les exportations de blés français.

Les incertitudes concernant les récoltes dans l'hémisphère sud et les risques climatiques sur les cultures durant la période hivernale dans l'hémisphère nord limitent la baisse des cours mondiaux des céréales sur la seconde partie de la campagne ».

8.5. Garantie accordée par la société SOFRACAL aux sociétés du groupe

Des créances vis-à-vis de clients africains représentant au bilan consolidé un encours de 16 370 K€ au 31 décembre 2014 (montant inchangé depuis le 31 décembre 2013) et dont le recouvrement est incertain bénéficient d'une garantie de la part de SOFRACAL, actionnaire majoritaire des GMS. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 3 mars 2014 et du 28 avril 2015 pour une durée indéfinie. La garantie repose sur la cession des actions GMS détenues par SOFRACAL, laquelle pourra intervenir en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 17 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. M. Leary a interjeté appel de ce jugement. Par ailleurs, les sociétés ADVENS et G6M ont renouvelé dans le cadre de lettres d'intention (valable s'agissant de G6M jusqu'au 31 décembre 2015) leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, se positionnant chacune sur des valeurs minimales du groupe GMS permettant la mise en jeu de la garantie SOFRACAL.

L'acceptation par Messieurs Leary et Bakri de rechercher, dans le cadre d'une conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une issue amiable aux litiges qui les opposent permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL cédera les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence de procédures contentieuses en cours, le groupe a arrêté ses comptes sur la base de sa meilleure estimation de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL, des lettres d'intention des sociétés ADVENS et G6M mentionnées ci-avant, ainsi que de l'avancement du projet de cession du groupe.

Néanmoins, la société a décidé de maintenir l'actualisation des créances couvertes par la garantie SOFRACAL sur la base du terme du protocole. Cette actualisation au taux de 2% des créances a entraîné la comptabilisation dans les comptes annuels d'une perte de valeur de (1 164 K€). Ces créances ont également été reclassées en actifs non courants dans les comptes au 31 décembre 2014. Il convient par ailleurs de noter que ces créances, bien que libellées en dollars, ne sont pas converties au taux de clôture dans la mesure où le risque de change est supporté par la société SOFRACAL. A titre d'information, au 31 décembre 2014, la contrevaletur en euros de ces créances clients fait ressortir un écart de change de (887 K€) non comptabilisé du fait de la couverture par la garantie SOFRACAL ; celle-ci portant sur un encours exprimé en euros.

8.6. Activité du groupe en matière de recherche et développement

Les travaux du groupe en termes de recherche et développement sont conduits par la société Holding. Le groupe réalise ainsi des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie.

Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2014 n'ouvrent pas droit au crédit impôt recherche.

8.7. Impôts différés

L'exercice 2014 intègre l'activation sous forme d'impôts différés d'une partie des déficits fiscaux. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2014 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,1/3 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2014 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

8.8. Informations sur les risques

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : cf. à ce sujet le point 3.2

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en euro.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- Risque de recouvrement des créances clients :

Outre les risques liés aux difficultés de recouvrement des créances clients africaines couvertes par la garantie SOFRACAL, le groupe GMS opère dans des pays pouvant présenter des risques de crédit. L'activité Export Tiers représente près de 15% du chiffre d'affaires à fin 2014.

- Risque de taux : néant

- Risque juridique : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.



Au terme du présent rapport, nous donnons la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports, puis nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous ont été soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(Décret N° 67-236 du 23 mars 1967)

Etat exprimé en euros		31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Nombre d'actions ordinaires	83 867	83 867	83 867	83 867	83 867
	Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	10 475 962	11 017 389	10 642 497	9 018 136	9 000 748
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	4 279 152	3 578 286	1 571 338	14 662 040	1 664 322
	Impôts sur les bénéfices	(364 506)	(803 892)	(541 657)	(285 039)	(23 993)
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	3 939 421	(24 923 262)	(816 464)	19 743 633	3 963 946
	Résultat distribué	159 347				
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	55	52	25	178	20
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	47	(297)	(10)	235	47
	Dividende attribué (1)	2				
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	70	82	69	75	78
	Montant de la masse salariale	2 752 112	3 018 784	3 009 780	3 461 409	3 324 921
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 435 924	1 449 636	1 507 324	1 610 693	1 679 293

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

Liste des Administrateurs et Directeurs Généraux au 31 décembre 2014 avec indication des fonctions qu'ils exercent au sein d'autres sociétés

Monsieur Bruno FRANZ Administrateur 17 rue des Charpentiers 67000 STRASBOURG	-	-
Monsieur Geoffrey ROSS Administrateur 6 Place St-Germain-des-Prés 75006 PARIS	-	-
Monsieur Jean-Paul KLING Directeur Général Délégué 284 Route de la Wantzenau 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Adm Repr. Repr. Repr. Gérant Prés. Csl Surv. Prés.	GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S. - Toul MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun ESTAGER S.A. - Egletons perm. des GMS au C.A. de la SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE - S.A -Strasbourg perm. des GMS au C.A. de l'A.N.M.F. Paris perm. des GMS auprès de la S.I.M.F. Paris RHEINTAL MUHLEN GmbH / Stutensee - Allemagne GMS MEUNERIE S.A.S - Strasbourg LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary MOULINS REUNIS DE LA SARTHE - Champagné
Monsieur Bertrand LEARY P.D.G. 3 rue de Belloy 75116 PARIS	PDG Csl Surv. Adm Repr. Gérant	SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. – Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris BRIALYS S.A. - BREAL SOUS VITRE perm. des GMS au CA. de BANETTE S.A.S - Briare LA FINANCIERE DE MEUNERIE - Paris
Monsieur Christian SABBAGH Administrateur 8 boulevard J.S. Bach 67000 STRASBOURG	Prés. Adm. Directoire Prés. Adm. Adm. Gérant Gérant Adm. Adm. Csl Surv	MOULIN DELIGNE S.A.S. - Chambly SOCIETE DES MALTERIE D'ALSACE S.A. - Strasbourg SOFRACAL S.A. - Paris S.M.D. Participations S.A.S. – Chambly MINOTERIE MERCIER CAPLA S.A.S - Saverdun RHEINTAL MUHLEN GmbH/ Stutensee - Allemagne GMS NEGOCE ALIMENTAIRE SARL - Strasbourg GMS ALIMENTAIRE EURL – Strasbourg MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary
Monsieur Robert BIEGEL Administrateur 9 rue de Londres 67000 STRASBOURG	Csl Surv. Csl Surv.	perm. d'EUREXPAN - SOFRACAL S.A. - Strasbourg LES MOULINS PYRENEENS - Castelnaudary
Monsieur Patrick TEPLANSKY Administrateur 1 rue Mouzin 78230 Le Pecq	PDG	Société Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. Paris
Madame Anne FRECH Administrateur 5 rue de l'Ecole 67117 QUATZENHEIM	PDG. Directoire Prés. Adm. Directoire	ESTAGER S.A. - Egletons LES MOULINS PYRENEENS – Castelnaudary MINOTERIE MERCIER-CAPLA S.A.S. - Saverdun MOULINS BROCHET – Martigné Ferchaud SOFRACAL S.A. - Paris

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

**Délégations et pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale
au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014**

NEANT

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61 avenue d'Iéna
75116 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2014

Grant Thornton

100 rue de Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

1c rue des Frères Lumière
67201 Eckbolsheim

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Grands Moulins de Strasbourg et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Eckbolsheim, le 15 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

**Institut Européen d'Audit
et de Conseils**

Pascal Leclerc
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE DU 8 FEVRIER 2016



GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 FEVRIER 2016 EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Mesdames,
Messieurs,

En application de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'administration :

- A. des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**
- B. des procédures de contrôle interne mises en place par la société**
- C. des modalités de détermination de la rémunération des dirigeants et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général**
- D. des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- E. des évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

Conformément aux dispositions de l'article L.621-18-3 du code monétaire et financier, le présent rapport doit être rendu public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le groupe ne dispose pas encore d'un code de gouvernance propre, l'adoption du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext impliquant une nécessaire transposition, adaptée à la taille du groupe ainsi qu'à l'évolution prochaine de l'actionnariat de GMS (cf. à ce sujet Rapport de gestion) qui impliquera nécessairement d'importants changements en termes de gouvernance.

A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONVOCATIONS ET MODALITES DE TENUE DES REUNIONS

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou dans les locaux de la société à STRASBOURG.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

A ce jour, le Conseil d'administration ne dispose pas encore d'un règlement.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président du Conseil assure la préparation et l'organisation de ses travaux. Il lui incombe de renseigner tout administrateur.

A toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de :

- o M. Bertrand LEARY
- o Mme Anne FRECH
- o M. Bruno FRANTZ
- o M. Patrick TEPLANSKY
- o M. Christian SABBAGH
- o M. Jean-Paul KLING
- o M. Robert BIEGEL
- o M. Alain LENGLOS

A ce jour, le Conseil d'Administration ne comprend qu'une seule administratrice. Sa nomination courant 2013 traduit la volonté du Conseil de favoriser la présence des femmes en son sein.

Il est rappelé que Messieurs FRANTZ et TEPLANSKY n'occupent pas de fonctions au sein du groupe GMS et que Monsieur BIEGEL a quitté ses fonctions de Directeur Technique le 30 juin 2015.

LIMITATION DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous indiquons que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Bertrand LEARY, votre Président.

ORDRE DU JOUR DES REUNIONS TENUES DEPUIS LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 21 novembre 2014 – Décision de la Cour d'Appel de PARIS sur la contestation de la décision « farines en sachets » de l'Autorité de la concurrence du 13 mars 2012 et conséquences sur la situation financière du groupe ;
- 27 janvier 2015 – Autorisation à conférer en vue de consentir une lettre d'intention au profit de la BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST ;
- 24 mars 2015 – Autorisation d'une convention de compte courant d'actionnaire ;
- 2 juin 2015 - Point sur la situation du groupe GMS, arrêté des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2014, atterrissage au 31 décembre 2014 et prévisionnel 2015 ;
- 26 juin 2015 – Démission d'un administrateur et cooptation d'un nouvel administrateur.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Les procédures de contrôle interne en place au sein du groupe sont essentiellement basées sur le COSO 1. Une évolution vers COSO 2 est envisagée, intégrant de manière plus prégnante la notion du risque dans la gestion des stratégies du groupe et de ses procédures.

B.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- B.1.1.** de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux et par la loi et règlements applicables.
- B.1.2.** de veiller à la qualité et à la sécurité des produits.
- B.1.3.** de vérifier que les informations comptables financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ainsi l'un des objectifs du système de contrôle interne sera de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptables et

financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination de tous risques latents.

Dans le cadre de l'application de l'article L. 823-19 du Code de commerce, la Société est tenue de mettre en place un Comité d'audit ayant pour objet d'apporter son appui technique et critique aux dirigeants dans le suivi de la politique comptable et financière de l'entreprise. La mise en place de ce comité a, jusqu'à présent, été repoussée en raison de l'évolution prochaine de l'actionnariat du groupe (cf. à ce sujet le Rapport de gestion) qui sera nécessairement accompagnée de la mise en place de nouvelles règles de gouvernance.

LE CONTROLE ET LA TRANSPARENCE DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION PARTICIPANT AU DISPOSITIF DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de Contrôle interne des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG intègre la mise en place depuis 2012 d'un Comité de Pilotage Groupe. Celui-ci est constitué de membres de l'équipe de management présents dans des fonctions de direction commerciales, techniques, sociales et financières.

A la date de l'Assemblée Générale, le Comité de Pilotage Groupe est composé de :

- Mme Anne FRECH
- M. Jean-Paul KLING
- M. Christian SABBAGH
- M Pascal TARTEIX
- M Stéphane ORDENER

Ce Comité se réunit chaque semaine pour aborder les questions stratégiques du groupe ou évoquer l'activité des filiales du groupe.

Une fois par an, le Comité apprécie les performances des différents sites, identifie les axes de progression et détermine les objectifs à fixer pour chacun d'entre eux.

L'ensemble des membres du Comité de pilotage exercent des fonctions au sein de GMS

B.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en œuvre

L'activité de votre société repose sur :

- une activité de holding active assurant des prestations de services de direction générale, administrative, juridique, financière et technique auprès de ses filiales.
- une activité d'investissements industriels dans le cadre de contrats de location-gérance avec certaines de nos filiales.

CENTRALISATION DE LA COMPTABILITE DES SOCIETES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Le service Finance situé sur le site strasbourgeois du groupe établit les comptes annuels des filiales constituant le périmètre français du Groupe et réalise l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés.

Jusqu'en 2013, seules les sociétés situés dans le sous-pôle LMP, détenu conjointement avec le groupe ARTERRIS, et la société ESTAGER, nouvellement acquise, établissaient seules leurs comptes annuels ou par l'intermédiaire d'un expert-comptable. Depuis 2014, les travaux d'arrêtés comptables de ces structures sont également centralisés au niveau du siège à l'exception de la société TOULOUSAINNE DES FARINES dont les travaux d'arrêtés semestriels et annuels sont menés provisoirement par un cabinet d'expertise-comptable.

S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Financière a instauré une procédure normée de transfert des comptes sous un format propre au groupe.

CONTROLE ET ENRICHISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE PAR LE CONTROLE DE GESTION

Les situations mensuelles des filiales, base du contrôle budgétaire, sont établies par le Superviseur Comptable en collaboration avec le responsable du Contrôleur de Gestion France. Celui-ci valide notamment l'analyse de l'activité, les

niveaux de rendement observés sur les moulins et rend compte de ses conclusions à l'issue d'investigations menées sur des points d'analyse particuliers.

Il participe ainsi à fiabiliser l'information comptable mensuelle et à appréhender la pertinence des budgets.

Depuis 2014, les situations mensuelles des filiales du sous-pôle LMP sont réalisées au siège strasbourgeois du groupe.

REMONTEE D'INFORMATIONS DES FILIALES

Les filiales meunières du groupe remontent auprès du service Finance un ensemble d'indicateurs destinés à alimenter le Comité de Pilotage sur une série d'indicateurs sur des thèmes donnés :

- statistiques commerciales générales ;
- suivi des activités par commerciaux ;
- statistiques Ressources Humaines ;
- statistiques techniques ;
- ratios financiers.

Ces informations sont considérées par les membres du Comité du Pilotage Groupe comme étant représentatives de l'activité et de la performance de chaque moulin. Leur recensement doit permettre de faciliter la comparaison des performances et d'identifier les axes d'amélioration susceptibles de représenter des objectifs pour les responsables de sites.

CONTROLE DE L'ACTIVITE JURIDIQUE DU GROUPE

Le groupe GMS s'est attaché les services d'un certain nombre de conseils juridiques externes afin de fiabiliser son activité.

C'est notamment le cas dans le domaine fiscal, où le groupe bénéficie de l'assistance du groupe CMS Lefebvre. Une revue fiscale de l'ensemble des filiales est ainsi réalisée une fois par an afin d'appréhender la bonne application des règles fiscales au sein du groupe et d'optimiser fiscalement son organisation.

CONTROLE DE LA GESTION DES OPERATIONS

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte 3 volets :

- le processus d'élaboration du budget annuel ;
- les situations mensuelles ;
- les arrêtés semestriels.

Les procédures concernent l'ensemble des filiales meunières du groupe.

Le processus d'élaboration du budget annuel :

Chaque année, le service Finance élabore en collaboration avec les différents responsables de site le budget annuel qui sera présenté au Comité de Pilotage Groupe.

Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels et d'orienter leurs travaux afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le reporting mensuel :

Le Superviseur comptable est chargé d'établir les situations mensuelles des principales filiales meunières du groupe.

Une analyse des écarts au budget est alors réalisée afin d'appréhender la performance de la filiale au regard des hypothèses de départ. Les écarts significatifs sont investigués par le Contrôle de Gestion.

Présenté au Comité de Pilotage Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Les arrêtés semestriels :

Des arrêtés comptables semestriels sont réalisés pour l'ensemble des filiales du groupe pour les besoins de la consolidation du groupe. Ceux-ci concernent l'ensemble des filiales du groupe, quelles que soient leurs activités et leur importance relative.

Elles sont l'occasion pour la Direction de contrôler et d'analyser les performances de filiales moins significatives du groupe.

Conformément à la réglementation en vigueur, les situations semestrielles des principales structures font l'objet d'un examen limité de la part des auditeurs.

AUTRES REGLES ET PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DE GMS :

- Application du principe de la séparation des tâches. Ce principe est également appliqué aux filiales du pôle LES MOULINS PYRENEENS.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements.
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique.
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés au Conseil d'Administration.
- Veille juridique et fiscale réalisé par le service juridique interne et par l'intermédiaire de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité au regard des réglementations applicables, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

PRINCIPALES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE AU NIVEAU DES FILIALES :

Contrôle des risques liés à l'exploitation :

- Gestion des stocks informatisés pour la plupart des filiales
- Inventaire physique régulier
- Contrôle des risques industriels (incendie, explosion....) et couverture desdits risques par le biais de contrats ad hoc.
- Contrôle des risques sanitaires par des analyses effectuées sous le contrôle des services qualité de la holding.
- Contrôle des risques de non-conformité par les services qualité dépendant de la holding.
- Politique de certification qualité impliquant des audits réguliers de la production et des méthodes de traçabilité.

Contrôle des risques liés à la production d'informations

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés aux organes de direction.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique de la holding et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

B.3. Procédure de gestion des risques mises en place par la société

- Risque de liquidité :

Sanction de l'Autorité de la concurrence : la société a négocié d'importants délais de paiement avec l'Administration en charge du recouvrement de cette sanction qui représentait initialement 29,9 M€. Elle a par ailleurs obtenu en Appel l'abandon de près de 20 M€ de sanction et estime dans le cadre du pourvoi qu'elle a intenté que le risque maximal représenterait environ 3,5 M€. A ce jour 3,1 M€ ont été payés et un actif non stratégique pourrait être cédé si le montant de la sanction venait à être augmenté. cf. à ce sujet le point 3.2 développé dans le rapport de gestion

Covenants : certains des emprunts souscrits intègrent des clauses de covenants. Ces clauses sont caduques compte tenu des termes de la syndication qui organise l'endettement du groupe.

- Risque lié à l'évolution des cours des matières premières :

Les évolutions rapides (tant à la hausse qu'à la baisse) des cours des blés impactent sensiblement la rentabilité des moulins du groupe. Toutefois, l'impact en termes de BFR reste limité compte tenu d'une compensation de la hausse des stocks avec celle des encours fournisseurs.

La direction intègre ce risque en procédant à des couvertures en blés lors de la signature de contrats de vente de farines. Dans l'hypothèse où des couvertures de cours de matières premières étaient rendues nécessaires par les durées des contrats signés avec ses clients ou du fait de demandes spécifiques de clients en la matière, le groupe a la possibilité de souscrire des outils OTC directement auprès d'un établissement bancaire. Il s'est également assuré l'obtention d'outils de couvertures par l'intermédiaire des coopératives auprès desquelles il s'approvisionne.

- Risque de change :

Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US mais cela constitue des cas très limités. D'une manière générale, les contrats conclus sur les marchés export le sont en euro.

Sur les opérations réalisées en dollars, la politique du groupe consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- Risque de taux : néant

- Risque juridique : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La rémunération des dirigeants sociaux et les avantages dont ils bénéficient sont fixés conformément aux statuts, étant précisé qu'à ce jour aucun dirigeant, hormis Monsieur KLING, Madame FRECH et Monsieur LENGLOS, n'est rémunéré directement par la société GMS ou ses filiales mais par la société holding SOFRACAL.

Par ailleurs, aucun administrateur ne bénéficie d'avantages spécifiques au titre d'indemnités de fin de carrière, de primes ou d'engagements de retraites

S'agissant des jetons de présence, ils sont répartis de manière égalitaire par le Conseil d'administration entre tous les administrateurs.

Il n'existe pas, hormis la double signature, de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

D. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générale sont fixées dans le chapitre V des statuts.

E. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Par un protocole en date du 14 septembre 2007, Monsieur Bertrand LEARY s'est interdit de céder, directement ou indirectement, le contrôle de la société GMS sans avoir mis préalablement la société METRO TRADING COMPANY en mesure d'exercer le droit de préférence qu'elle détient, en application du même protocole, sur les titres détenus par Monsieur LEARY dans la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE, holding de tête du groupe GMS.

Ce protocole a été résilié par Monsieur LEARY le 12 décembre 2012, laquelle résiliation a été ensuite contestée par METRO TRADING COMPANY. Par un jugement en date du 23 janvier 2015, le Tribunal de Commerce de Paris a jugé la résiliation inopérante. Toutefois, Monsieur LEARY a interjeté appel de ce jugement, dont l'effet est donc suspendu jusqu'à la décision de la Cour.

Il n'existe pas d'autre élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique au sens de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce.

Le Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61 avenue d'Iéna
75116 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2014

Grant Thornton

100 rue de Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

1c rue des Frères Lumière
67201 Eckbolsheim

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Grands Moulins de Strasbourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué au paragraphe 1.9 de l'annexe, certaines entités du groupe Grands Moulins de Strasbourg, dans lesquelles votre société détient directement ou indirectement des actifs financiers - Titres de participation (§ 3.1.4 et 5.7) et des comptes courants (§ 3.1.6), bénéficient d'une garantie à hauteur de 31,3 millions d'euros de la part de la société Sofracal, portant sur le recouvrement de créances clients anciennes qu'elles détiennent. Cette garantie ne peut être effective que grâce à la cession des titres Grands Moulins de Strasbourg détenus par Sofracal.

Les paragraphes 1.9 et 3.1.6 précités font état d'incertitudes sur les modalités de cette cession. Il en résulte une incertitude sur la capacité financière de la société Sofracal d'exécuter son engagement de garantie à hauteur de 31,3 millions d'euros, faisant peser un doute sur l'évaluation d'actifs financiers détenus par votre société dont la valeur nette s'élève à 51 millions d'euros au 31 décembre 2014.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 125-102 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Eckbolsheim, le 15 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

**Institut Européen d'Audit
et de Conseils**

Pascal Leclerc
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2014



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 004 236	937 442	66 794	74 960
	Fonds commercial (1)	2 396 380		2 396 380	2 311 075
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	569 141	42 013	527 128	535 187
	Constructions	10 076 108	9 286 350	789 758	815 771
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	13 761 071	11 508 965	2 252 105	2 538 735
	Autres immobilisations corporelles	1 435 889	1 365 143	70 745	70 267
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	95 424		95 424	120 458
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	47 589 318	15 146 048	32 443 271	32 443 271	
Créances rattachées à des participations	14 974 311	37 395	14 936 916	16 088 736	
Autres titres immobilisés	28 715		28 715	28 715	
Prêts	755 996	11 037	744 959	894 039	
Autres immobilisations financières	168 112	56 283	111 829	107 855	
TOTAL (II)	92 854 700	38 390 676	54 464 024	56 029 068	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 130 571	101 811	6 028 760	10 368 077
	Autres créances	42 352 127	4 589 336	37 762 791	36 570 780
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 150		14 150	14 150	
DISPONIBILITES	339 667		339 667	1 063 055	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	96 118		96 118	87 249
	TOTAL (III)	48 932 632	4 691 147	44 241 485	48 103 311
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	141 787 332	43 081 823	98 705 509	104 132 379	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				3 715 133	17 090 629
(3) dont créances à plus d'un an				39 814 250	15 471 558

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2014

31/12/2013

		31/12/2014	31/12/2013
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	5 951 262	5 951 262
	Ecart de réévaluation	1 034 898	1 034 898
	RESERVES		
	Réserve légale	300 000	300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	13 505 800	13 505 800
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	24 154 200	24 154 200
	Report à nouveau	(5 994 498)	(25 738 132)
	Résultat de l'exercice	3 963 946	19 743 633
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	20 555	34 103	
	Total des capitaux propres	45 936 162	41 985 764
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	4 005 000	9 890 000
	Provisions pour charges		350 509
	Total des provisions	4 005 000	10 240 509
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	29 234 618	34 238 186
	Emprunts et dettes financières divers	15 819 745	13 559 001
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		13 342
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 289 932	2 490 029
	Dettes fiscales et sociales	2 068 329	1 322 891
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	351 722	282 658	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	48 764 346	51 906 105
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	98 705 509	104 132 379
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 963 945,57	19 743 633,40
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	22 999 758	22 701 609
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 431	722 249

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2014

31/12/2013

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	8 846 798	153 950	9 000 748	9 018 136
	Montant net du chiffre d'affaires	8 846 798	153 950	9 000 748	9 018 136
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			5 770	8 262
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			2 797 062	2 559 618
Autres produits			351 566	332 705	
Total des produits d'exploitation (1)				12 155 146	11 918 721
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			6 359 824	7 666 390
	Impôts, taxes et versements assimilés			567 937	613 476
	Salaires et traitements			3 324 921	3 461 409
	Charges sociales du personnel			1 679 293	1 610 693
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			770 188	796 621
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			3 205 000	1 349 926	
Dotations aux provisions					
Autres charges			37 733	38 830	
Total des charges d'exploitation (2)				15 944 897	15 537 345
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 789 751)	(3 618 624)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2014

31/12/2013

RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 789 751)	(3 618 624)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	14 796	9 851
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	2 416 603	14 766 545
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	12 976	14 399
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	113 967	100 886
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 762	279 642
	Différences positives de change	3	398
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	2 545 311	15 161 870
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	87 000	11 681 907
	Intérêts et charges assimilées (4)	966 765	1 460 533
	Différences négatives de change	1	28
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	1 053 766	13 142 467
RESULTAT FINANCIER		1 491 545	2 019 402
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 283 410)	(1 589 370)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	24 777	3 487 630
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 854 057	18 947 195
	Total des produits exceptionnels	6 878 834	22 434 825
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	137 257	23 089
	Sur opérations en capital	214	1 013 262
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	518 000	350 509
	Total des charges exceptionnelles	655 471	1 386 861
RESULTAT EXCEPTIONNEL		6 223 363	21 047 965
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(23 993)	(285 039)
TOTAL DES PRODUITS		21 594 087	49 525 267
TOTAL DES CHARGES		17 630 141	29 781 634
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 963 946	19 743 633
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		27 061	19 534
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		2 233	54 604
(3) dont produits concernant les entreprises liées		2 410 549	13 193 511
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		142 525	725 121

SOMMAIRE :

1. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

- 1.1. Information générales concernant les structures
- 1.2. Information concernant les effectifs
- 1.3. Information concernant l'activité de l'exercice
- 1.4. Évolution de la structure financière
- 1.5. Données boursières
- 1.6. Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence
- 1.7. Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché des boulangers artisans
- 1.8. Évolutions au capital
- 1.9. Protocoles de mise en œuvre de garantie
- 1.10. Financement du Groupe
- 1.11. Vérification de comptabilité
- 1.12. Révision modalités de calcul de location-gérance
- 1.13. Convention d'assistance Groupe

2. Principes, règles et méthodes comptables

- 2.1. Modes et méthodes d'évaluation
- 2.2. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

3. Notes sur le bilan

3.1. Bilan (État ACTIF)

- 3.1.1. Immobilisations incorporelles brutes
- 3.1.2. Immobilisations corporelles
- 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles
- 3.1.4. Immobilisations financières
- 3.1.5. Créances clients
- 3.1.6. Autres créances
- 3.1.7. Détail des produits à recevoir
- 3.1.8. Actif circulant - Divers
- 3.1.9. Charges constatées d'avance

3.2. Bilan (État PASSIF)

- 3.2.1. Capitaux propres
- 3.2.2. Provisions pour risques et charges
- 3.2.3. Dettes

3.3. Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

4. Notes sur le compte de résultat

- 4.1. Tableau des soldes intermédiaires de gestion et de détermination de la capacité d'autofinancement.
- 4.2. Chiffre d'affaires
- 4.3. Transferts de charges d'exploitation
- 4.4. Charges d'exploitation
- 4.5. Produits financiers
- 4.6. Charges financières
- 4.7. Produits exceptionnels
- 4.8. Charges exceptionnelles
- 4.9. Produits et charges imputables à un autre exercice
- 4.10. Impôts sur les bénéfices

5. Autres informations

5.1. Engagements

- 5.1.1. Engagements bancaires
- 5.1.2. Engagement en matière de retraite
- 5.1.3. Engagement donné – Droit individuel à la formation
- 5.1.4. Autres engagements
- 5.1.5. Crédit-bail
- 5.1.6. Location longue durée

5.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

- 5.3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires
- 5.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
- 5.5. Inventaire des valeurs mobilières
- 5.6. Tableau de financement
- 5.7. Tableau des filiales et des participations
- 5.8. Société consolidante
- 5.9. Honoraires des commissaires aux comptes.
- 5.10. Transactions avec des sociétés liées

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS

1.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STRUCTURES

La société LES GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est une société financière. Elle n'exerce pas d'activité de production, ni d'activité commerciale.

- L'activité Minoterie a été donnée en location gérance à la société GMS MEUNERIE créée en décembre 1999, avec effet au 1er juillet 2000.
- L'activité "Dakatine" a été donnée en location gérance à la société GMS ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.
- L'activité "P.A. DIFFUSION" a été donnée en location gérance à la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE avec effet au 1^{er} janvier 1999.

1.2. INFORMATION CONCERNANT LES EFFECTIFS

Statut des salariés	Employés		Agents de maitrise		Cadres		Totaux	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
au 31 décembre	54	42	5	3	22	30	81	75

1.3. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE

Chiffre d'affaires (K€)	FRANCE		Exportation		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Activité						
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Services	9 001	9 018	-	-	9 001	9 018
TOTAL	9 001	9 018	-	-	9 001	9 018

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce. Cf. à ce sujet le point 1.12.
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales

1.4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE

L'année 2014 se solde par un bénéfice de 3 693 945,57 €.

Les investissements corporels de l'exercice 2014, hors avances et acomptes virés en immobilisations se montent à 519 796 € et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immob.corpor.	Avance et acomptes	Total
€	€	€	€	€	€	€
-	79 945	276 530	-	67 898	95 424	519 796

1.5. DONNEES BOURSIERES

Il y a eu 6 actions d'échangées au cours de l'année 2014.

Cours des actions	2014 €	2013 €	2012 €	2011 €	2010 €
plus haut	975,00	1 775,00	1 380,00	1 775,00	1 424,00
plus bas	640,01	600,00	946,00	1 205,00	600,00
Clôture au 31 décembre	975,00	950,00	1 300,00	1 381,00	1 200,00

Pour plus de précision concernant l'évolution du cours de bourse, la société vous invite à consulter le site internet <http://www.euronext.com/index-2166-FR.html>.

Numéro de code de l'action : FR0000064180

1.6. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

La Cour d'Appel a rendu une décision le 20 novembre 2014 faisant partiellement droit aux arguments des meuniers en annulant purement les griefs 2 et 3, considérant que FRANCE FARINE et BACH MUHLE ne constituaient pas des ententes. Toutefois, le grief 1 relatif à l'entente franco-allemande a été confirmé par la Cour, de même que les amendes y afférentes (soit 9 890 K€ pour GMS). Les meuniers concernés, ainsi que l'Autorité de la Concurrence (ADLC), se sont pourvus en cassation. L'analyse menée par la société en relation avec ses conseils conduit à estimer le montant du risque probable à la date d'arrêt des comptes à 3 400 K€. Cette estimation tient compte des arguments présentés par les conseils de la société dans le cadre du pourvoi en cassation. Ces éléments ont conduit à constater une reprise de provision dans les comptes de 6 490 K€.

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'ADLC sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société a engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'à un règlement partiel de la somme mise en recouvrement dans l'attente de la décision de la Cour. Au 31 décembre 2014, le montant total des sommes versées par la société s'élève à 3 100 K€. Ces sommes figurent dans le poste « Autres créances » à l'actif du bilan. La société a obtenu en mars 2015 de la DRFIP le droit de limiter son paiement au montant qu'elle estime encore devoir, soit 300 K€ ; le protocole conclu avec l'Administration prévoyant des versements de 25 K€ tous les 2 mois pendant 2 ans.

Dans le cadre de ce litige, la société a accordé à l'Administration à titre de garantie le nantissement de 1,5 millions quinquaux de droits de mouture ainsi que l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social de la société, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème}.

Statuant sur les questions prioritaires de constitutionnalité des 20 et 22 avril 2015, visant les dispositions de l'article L.462-5 du Code de Commerce dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance du 13 novembre 2008, le Conseil Constitutionnel a estimé que ces dispositions étaient conformes à la Constitution.

La Cour de Cassation doit donc se prononcer sur les autres moyens développés par les différents meuniers, dont GMS.

1.7. RISQUE LIE A L'ENQUÊTE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE SUR LE MARCHE DES BOULANGERS ARTISANS

Au cours de l'exercice 2012, la société, a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale. Le 22 février 2013 les Rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence ont notifié des griefs à l'ensemble des meuniers concernés par l'enquête parmi lesquels le Groupe GMS. L'ensemble des sociétés meunières concernées par la notification ont rejeté l'intégralité des griefs exposés. Ils ont ainsi pu présenter leurs arguments lors des plaidoiries qui se sont déroulées le 3 décembre 2014.

La décision a été rendue le 26 mars 2015 et condamne la société à une amende de 518 K€. La société a décidé d'interjeter appel de ce jugement dont elle conteste le bien-fondé. Le montant de la condamnation représentant à la

date d'arrêt des comptes le risque le plus probable, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de la sanction.

1.8. EVOLUTIONS AU CAPITAL

- Rappel des évolutions observées en 2012 et 2013

Dans la mesure où les développements réalisés sur le marché angolais, à l'origine d'importantes créances impayées, l'ont été par l'intermédiaire de sociétés détenues directement ou indirectement par M Imad BAKRI, celui-ci disposant d'un droit de préemption sur les actions détenues par M LEARY lors de sa sortie du capital de SOFRACAL, M LEARY a estimé que M BAKRI n'était plus à même d'assurer la pérennité du groupe. M LEARY a ainsi dénoncé le droit accordé à M BAKRI dans le cadre du protocole conclu en 2007, afin de se rapprocher d'un autre groupe capable de représenter un soutien financier pérenne pour le groupe.

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société Grands Moulins de Strasbourg.

Outre ce premier accord, M LEARY et le Groupe ADVENS ont également conclu un second protocole prévoyant, sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS et un éventuel consortium de coopératives en pourparlers, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

L'entrée en vigueur de ce second protocole est subordonnée à la réalisation préalable de trois conditions suspensives, à savoir la constatation par l'Autorité des Marchés Financiers de l'absence d'obligation de dépôt d'une offre publique immédiate sur les titres de GMS à raison de la seule signature desdits accords (et par conséquent tant que les promesses décrites ci-dessus ne seront pas exercées), la réalisation par ADVENS d'un audit du groupe GMS et la levée de toute restriction à la cessibilité des actions GMS détenues par SOFRACAL.

Le communiqué complet en date du 18 décembre 2012 relatif à « L'entrée du Groupe ADVENS dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG » est disponible sur le site internet du groupe.

Dans le prolongement des accords conclus avec le groupe ADVENS, SOFRACAL a annoncé le 28 mai 2013 la signature d'un accord de cession immédiate et partielle de ses titres GMS à la société G6M.

La société G6M, qui regroupe un consortium de coopératives françaises opérant notamment dans le domaine des céréales, prend ainsi une participation d'environ 4,98 % au capital de GMS, pour un montant de 2,5M€. Initiée par SOFRACAL, cette opération a permis de mettre à la disposition de GMS 2,5 millions d'euros de trésorerie complémentaire par apport en compte courant d'associé.

Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant, sous les mêmes conditions suspensives que celles affectant le protocole avec ADVENS :

- une promesse de vente par SOFRACAL à G6M, exerçable en octobre 2014, portant sur le solde de sa participation dans GMS, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2012 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de confier un mandat de vente à une banque d'affaires de son choix en vue d'une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Ce protocole a pour but d'offrir une alternative supplémentaire à la transmission du groupe GMS, si ADVENS ne prend pas à terme le contrôle du groupe, en application de l'une ou l'autre des promesses au profit du groupe ADVENS.

Le communiqué complet en date du 28 mai 2013 relatif à L'entrée de la société G6M dans le capital de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est disponible sur le site internet du groupe.

- Évolutions 2014 : Prorogation des avenants conclus par Monsieur LEARY avec les groupes ADVENS et G6M

Par avenants conclus respectivement le 30 juin 2014 avec ADVENS et le 31 août 2014 avec G6M, il a été décidé de modifier la troisième condition suspensive. L'événement lié à cette condition est désormais limité au prononcé d'une décision du Tribunal de commerce de Paris déboutant la société METRO TRADING COMPANY et Monsieur Imad BAKRI au titre de leur contestation concernant les transferts d'actions GMS intervenu et à intervenir au profit d'ADVENS et de G6M. Par ailleurs, le terme des avenants aux protocoles a été fixé au 15 décembre 2014. Les avenants aux protocoles seraient reconduits tacitement, avec un terme prorogé en lien avec la réalisation de cette troisième condition suspensive en cas d'absence de décision du Tribunal de Commerce susvisée le 15 décembre 2014. La prorogation entraînera également, automatiquement, celle du terme pour la réalisation de la seconde condition suspensive.

La société ADVENS a en outre donné acte de la levée de la première condition suspensive la concernant, relative à la réalisation d'un audit préalable.

- Actualités 2015

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. M. Leary a interjeté appel de ce jugement. M. Leary, ADVENS et G6M ont par ailleurs réaffirmé en 2015 leur volonté de mettre en place de nouveaux accords, tenant compte des droits que détient MTC au titre du Protocole, en vertu desquels ADVENS et G6M bénéficieraient d'une promesse de vente de la part de SOFRACAL, le prix fixe initialement convenu pouvant être ajusté pour tenir compte de l'évolution du groupe jusqu'à la date de cession. En particulier, les sociétés ADVENS et G6M ont renouvelé dans le cadre de lettres d'intention leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, se positionnant chacune sur des valeurs minimales du groupe GMS permettant la mise en jeu de la garantie SOFRACAL (Cf. 1.9). La durée de validité de la lettre d'intention de G6M expire au 31 décembre 2015.

Sur proposition du Tribunal de Commerce de Paris acceptée par toutes les parties, une conciliation a été ouverte sous l'égide de Monsieur Gentin, Président du Tribunal, afin de tenter de trouver une issue au contentieux opposant Messieurs Leary et Bakri.

1.9. PROTOCOLES DE MISE EN ŒUVRE DE GARANTIE

La société SOFRACAL a consenti une garantie pour l'ensemble des créances export détenues sur des sociétés avec lesquelles le groupe GMS a été mis en relation par l'intermédiaire direct ou indirect de M BAKRI, pour l'ensemble des sociétés du groupe concernées par ces encours.

La mise en place de cette garantie se justifiait par les actions entreprises par le groupe pour obtenir le paiement des créances réalisées par son entremise et restées impayées à ce jour.

L'encours correspondant représente actuellement pour le groupe un montant total de 31,3 M€ portant sur des encours détenus par les sociétés GMS MEUNERIE, LA TOULOUSAINNE DES FARINES et GMS NEGOCE ALIMENTAIRE.

Le montant des créances non compensées sera couvert par les apports complémentaires en compte-courants mais également par le produit de la vente des titres GMS détenus par la société SOFRACAL.

Compte tenu de l'incertitude affectant la date de réalisation d'une cession par SOFRACAL (Cf. 1.8 – Actualités 2015), il apparaît que la perspective de recouvrement la plus probable desdites créances doit être décalée au terme du Protocole.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL sera en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence de procédures contentieuses en cours, la société a arrêté ses comptes sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL à la lumière des déclarations d'intention des sociétés ADVENS et G6M mentionnées ci-avant, ainsi que de l'avancement du projet de cession du Groupe. (Cf. 1.8 – Actualités 2015).

En outre l'acceptation par Messieurs Leary et Bakri de rechercher, dès novembre 2015, dans le cadre d'une conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une issue amiable aux litiges qui les opposent permet

d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

1.10. FINANCEMENT DU GROUPE

a) Crédit syndiqué

Un crédit syndiqué a été signé en octobre 2013 pour un montant de 31 740 K€. Le taux d'intérêts est EURIBOR 1 mois + 2,30 points de marge, applicable dès la signature.

Ce prêt est remboursable sur 5 ans sur la base d'une première échéance de 4 208 K€, suivi de 3 mensualités de 377 K€, 56 mensualités de 283 K€ et d'une mensualité *in fine* de 10 552 K€.

En contrepartie de la mise en place de ce moyen-terme, les garanties suivantes ont été accordées :

- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus par la société GMS dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Le solde restant dû au 31 décembre 2014 s'élève à 23 004 K€.

b) Mise en place de contrats d'affacturage

De nouveaux contrats d'affacturage sont entrés en applications dès mars 2014 pour certaines filiales et portent sur les sociétés suivantes :

- GMS MEUNERIE
- Moulins DELIGNE
- Moulins Réunis de la Sarthe
- Minoterie ESTAGER
- GMS Alimentaire
- Minoterie Mercier Capla
- RHEINTAL MUHLEN GmbH

Le montant du financement qui découle de la mise en place de cet affacturage représente un montant d'environ 21 M€. Pour l'ensemble des structures françaises, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, toutefois les sociétés sont mandatées en vue du recouvrement et de l'encaissement des créances. La filiale RHEINTAL MUHLEN dispose d'un contrat d'affacturage déconsolidant, le risque relatif au recouvrement des créances cédées étant transféré au factor.

c) Existence de clauses de covenants

Des emprunts pour un montant de 1 449 K€ sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2014 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société. Toutefois, dans le cadre du protocole de refinancement du Groupe ayant conclu à la mise en place du Crédit syndiqué (Cf. 1.10 a), les partenaires bancaires signataires du protocole (dont Palatine, Crédit Agricole et Société Générale) se sont accordées à ne pas appliquer les clauses de covenant. De ce fait, les dettes liées sont classées au bilan selon leur échéance contractuelle.

1.11. VERIFICATION DE COMPTABILITE

Un contrôle fiscal s'est tenu fin juin 2013, portant sur la TVA et l'impôt sur les sociétés de la société GMS pour les années 2010 et 2011. Celui-ci s'est formalisé par l'établissement d'une proposition de rectification émise le 10 juillet 2013. La société a transmis ses réponses à l'Administration qui maintient une partie de ces propositions de rectifications.

Les rectifications maintenues par l'administration ont été acceptées par la société et comptabilisées.

En contrepartie, la provision correspondante comptabilisée lors de l'exercice précédent a fait l'objet d'une reprise intégrale dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 soit 351 K€.

1.12. REVISION DES MODALITES DE CALCUL DE LA LOCATION-GERANCE FACTUREE A GMS MEUNERIE

Dans son Conseil d'Administration du 15 janvier 2014, la société a décidé de modifier le calcul de la location-gérance facturée à GMS Meunerie en excluant de la base de calcul le montant de la sous-traitance réalisée dans le cadre des ventes de farine en sachet à destination des marques distributeurs.

1.13. CONVENTION D'ASSISTANCE GROUPE

De nouvelles conventions d'assistance technique, administrative et commerciale sont entrées en application au 1^{er} janvier 2014.

Les filiales concernées par des conventions sont

- Moulin DELIGNE,
- Moulins Réunis de la Sarthe,
- Minoterie ESTAGER,
- Grands Moulins Aubry,
- Moulins BROCHET,
- Minoterie Mercier Capla,
- Toulousaine des Farines,
- Rheintal Mühlen,
- Reiss Mühlen,

Les montants facturés ont été déterminés en fonction du niveau de prestations réalisées par la holding à chacune de ses filiales.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière à savoir :

- Le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général,
- Les articles L. 123-12 et L. 123-15 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les biens ayant fait l'objet de la réévaluation légale 1976.

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Principes de continuité de l'exploitation

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient déjà abouti à une limitation du montant mis en recouvrement. Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus, elle a introduit un pourvoi en cassation afin de les faire entendre. La société a obtenu de l'administration de limiter le total de ses règlements au montant du risque qu'elle estime le plus probable, soit 3,4 M€. Parallèlement à ce pourvoi en cassation, elle a introduit une question prioritaire de constitutionnalité.

Si elle ne devait pas obtenir gain de cause dans le cadre de cette procédure et que le montant de la sanction devait être confirmé, la société se verrait dans l'obligation de céder l'actif non stratégique qu'elle a accordé en garantie à l'Administration.

Le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL permet à la société GMS de participer au financement de ses filiales. On note en particulier les apports réalisés par l'actionnaire SOFRACAL en mars et avril 2015 pour un montant total de 2M€.

La solution du contrat d'affacturage en place dans la plus part des structures meunières permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

La société travaille également avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissances externes, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi qu'au financement d'investissements productifs. La société-mère SOFRACAL sera également amenée à participer au financement de ces projets.

Le groupe GMS actualise régulièrement ses prévisionnels de trésorerie. Les hypothèses sont jugées prudentes et réalistes par le management. Sur cette base et nonobstant les incertitudes liées à l'évolution future de la marche des affaires, ainsi qu'en intégrant les effets potentiels de l'ouverture de la conciliation ouverte entre Messieurs LEARY et BAKRI sous l'égide du Tribunal de Commerce de Paris, permettant d'envisager une cession du groupe GMS, les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, ont été établis en appliquant le principe comptable de continuité d'exploitation.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de la couverture à terme les concernant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes, créances et disponibilités en devises est portée au compte de résultat en "charges ou produits nets de conversion des monnaies".

Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

a. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

EUREXPAN S.A.

GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L.

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L.

GMS MEUNERIE S.A.S.

GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L., GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L., GMS MEUNERIE S.A.S. et GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan S.A.

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

2.2. CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE EMPLOI

L'exercice clos le 31 décembre 2014 enregistre un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 95 K€ enregistré en diminution des charges sociales.

Son montant a été déterminé à la date d'arrêt des comptes sur la base des salaires versés à cette date et en prenant en compte la possibilité, pour certains salariés, de dépassement du plafond de 2,5 Smic à la date du 31 décembre 2014. Le CICE sera utilisé pour la reconstitution du fonds de roulement.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. BILAN (ETAT ACTIF)

3.1.1 Immobilisations incorporelles brutes

	Logiciels	Marques de fabrique	Fonds de commerce	TOTAUX
	€	€		€
Au 31.12.2013	962 423	24 387	2 311 075	3 297 885
Acquisitions 2014	17 426	-	85 305	102 731
Amortissements / dépréciation	-	-	-	-
Reprise sur amortissements	-	-	-	-
Sorties 2014	-	-	-	-
Valeur au 31.12.2014	979 849	24 387	2 396 380	3 400 616

Les logiciels utilisés par la Société sont enregistrés en "immobilisations incorporelles" au coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une période 12 à 24 mois.

Fonds de commerce

Le fonds de commerce est constitué de :

- **droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque.

La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2014 la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG dispose de 2.151.251 quintaux de droits de mouture inscrits pour un montant de € 2.095.593 à l'actif du bilan.

Au cours de l'exercice 2014, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG n'a acquis aucun quintal de droits de mouture.

La quantité de droits de mouture dont dispose la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est cependant inférieure à la capacité de production de la Meunerie, car les écrasements réalisés et vendus à l'exportation ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux droits de mouture.

Les droits de mouture font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice par comparaison avec les transactions observées.

- **Clientèle**

La société a acquis :

- En 2003, les titres de la société GRANDS MOULINS AUBRY, ainsi que le fonds de commerce pour un montant de € 215.482,-.
- En 2014, la clientèle du Moulin TRAUTMANN pour un montant de € 85 305,-.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires et diminué des escomptes obtenus à l'exception des immobilisations acquises avant le 31.12.1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations font l'objet d'une analyse pour ventiler le coût d'acquisition en composants lorsque les informations pour procéder à cette ventilation sont disponibles et que l'importance des composants est significative.

Mouvements de terrains	
Au 31.12.2013, la valeur réévaluée des terrains était de	569 141 €
Acquisitions de 2014	- €
Sorties 2014	- €
Valeur brute au 31.12.2014	569 141 €
La valeur d'origine s'élève à € 202.976,-	
Mouvements des constructions	
Au 31.12.2013, la valeur réévaluée des constructions était de	9 996 163 €
Acquisitions de 2014	79 945 €
Sorties 2014	- €
Valeur brute au 31.12.2014	10 076 108 €
La valeur d'origine s'élève à € 6.980.710,-	
Mouvements des installations techniques, matériel et outillage industriels	
Au 31.12.2013, la valeur brute était de	13 484 541 €
Les acquisitions et virements de poste à poste de 2014 s'élèvent à	276 530 €
et les sorties 2014 à	- €
Valeur brute des installations techniques au 31.12.2014	13 761 071 €

Calcul de la valeur d'origine des terrains	
Solde au 31/12/2013	202 976 €
Acquisitions 2014	- €
Cessions 2014 (pour la valeur d'origine)	- €
Solde au 31/12/2014	202 976 €

Calcul de la valeur d'origine des constructions	
Solde au 31/12/2013	6 912 621 €
Acquisitions 2014	79 945 €
Cessions 2014 (pour la valeur d'origine)	- €
Solde au 31/12/2014	6 992 566 €

Mouvements des autres immobilisations corporelles et avances acomptes

	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique	Avances et acomptes	Totaux
	€	€	€	€
Au 31.12.2013	174 301	1 475 459	120 458	1 770 218
Acquisitions/Augm. 2014	-	67 898	95 424	163 322
Cessions, transferts et mises hors services 2014	-	(281 768)	(120 458)	(402 226)
Valeur brute des autres immobilisations corporelles au 31.12.2014	174 301	1 261 588	95 424	1 531 313

3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation enregistrés en charges d'exploitation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par la société suivant le mode linéaire, selon le tableau ci-après, étant précisé que la société pratique l'amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement économique en linéaire et les amortissements en dégressif :

	Amortissements comptables économiquement justifiés
Immeubles d'habitation	2,00% L
Bâtiments industriels	5,00% L
Matériel et outillage	15,00% L
Matériel de transport	25,00% L
Matériel et mobilier	10,00% à 20,00% L
Matériel électronique	33,33% L
Standard téléphonique	33,33% L

Situation et mouvements des amortissements de l'exercice

Amortissements		au 31.12.2013 €	Augmentations 2014 €	Reprises sur sorties/cessions €	au 31.12.2014 €
Autres immobilisations incorporelles	I	911 851	25 592	-	937 442
Terrains		33 953	8 059	-	42 013
Constructions		9 180 391	105 959	-	9 286 350
Matériel - outillage industriel		10 945 806	563 159	-	11 508 965
Matériel de transport		171 461	2 074	-	173 535
Matériel et mobilier		1 408 032	65 345	281 768	1 191 609
	II	21 739 643	744 596	281 768	22 202 471
TOTAL GENERAL	I + II	22 651 494	770 188	281 768	23 139 913

3.1.4. Immobilisations financières

Participations (tableau des filiales et participations en annexe § 5.7)

Les titres de participation sont évalués conformément au plan comptable général. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire est déterminée au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'utilité.

Pour les titres de participation, la valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres et/ou sur la situation nette réévaluée de la filiale prenant en considération les plus-values latentes sur actifs identifiés et/ou sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus par la société.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Malgré l'évolution favorable des cours des blés durant l'exercice 2014, certaines filiales meunières ont encore subi des pertes obérant ainsi le niveau de leurs capitaux propres.

Toutefois, l'ensemble des filiales meunières, à l'exception de GMS Meunerie, disposent d'importantes plus-values latentes portant sur les droits de mouture et contingents qu'elles détiennent mais également sur les actifs meuniers qu'elles possèdent. Les valeurs de ces derniers ont fait d'objet d'estimations réalisées sur la base de valeur à neuf de moulins de capacités équivalentes pondérées par des coefficients de vétusté déterminés par un expert pour chaque moulin. Un nouvel expert a été nommé pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 afin de réactualiser la valeur des actifs fonciers.

Par ailleurs, les perspectives commerciales pour les exercices 2015 et suivants sont satisfaisantes et l'évolution du marché des blés laisse présager un rétablissement de la rentabilité de ces structures.

Concernant la société GMS Meunerie, la situation nette de cette société s'élève à (8 198) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représentent 13 510 K€.

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 13 510 K€ à la clôture.

Concernant la société GMS Négoce Alimentaire, la situation nette de cette société s'élève à (1 925) K€ alors que l'intégralité des titres détenus par la société Grands Moulins de Strasbourg représentent 1 008 K€.

Les titres ont été dépréciés à hauteur de 1 008 K€ à la clôture.

Prises de participation en 2014

La société n'a réalisé aucune prise de participation durant l'exercice.

Cession de titres de participation en 2014

La société n'a réalisé aucune cession de participation durant l'exercice.

Mouvements des titres de participations

Valeur brute réévaluée au 31.12.2013		47 589 319 €
AUGMENTATION DE CAPITAL		0 €
REDUCTION DE CAPITAL		0 €
CESSIONS 2014		0 €
Valeur brute réévaluée au 31.12.2014		47 589 319 €
Provision pour dépréciation		15 146 048 €
Au Bon Pain de France	267 481 €	
Farinvest	14 000 €	
Stuttg.Backermuh.GMBH	175 000 €	
Stuttg.Backermuh.Verwalt.	12 500 €	
Fournil Vosgien Pierrel	9 147 €	
Les Meules de Flandres	150 000 €	
GMS Meunerie	13 510 005 €	
GMS Négoce Alimentaire	1 007 915 €	
Valeur nette au 31.12.2014		32 443 271 €

La participation dans la société AU BON PAIN DE FRANCE est dépréciée à hauteur de 100% car cette société fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis juillet 2006.

Créances rattachées à des participations

GMS MEUNERIE S.A.S.	8 685 035 €
GBR RHEINTAL MUHLEN Gmbh u.GMS S.A.	14 796 €
RHEINTAL MUHLEN GmbH	2 710 488 €
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE S.A.	2 797 434 €
STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co KG	37 395 €
REISS MUHLEN GMBH	729 163 €
	14 974 311 €
	(Echéance à + d'un an)
La créance détenue par la société sur la société Stuttgarter Backermuhlen GmbH & Co Kg est dépréciée à 100%.	

Autres titres immobilisés

Valeur brute au 31.12.2013	28 715 €
Acquisitions/cessions en 2014	- €
Valeur brute au 31.12.2014	28 715 €

Prêts

Cette rubrique comprend les prêts avec ou sans intérêts accordés à notre clientèle boulangère servant à financer des chambres à farines, de nouvelles installations, ou des agencements de magasins.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut "dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial".

Figure également dans cette rubrique, un prêt octroyé en 2013 pour un montant de 1 042 K€ à la société **GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A.**, société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Le solde de ce prêt est de 745 K€ au 31/12/2014.

Mouvements des prêts

	€
Valeur au 31.12.2013	906 838
Nouveaux prêts 2014	-
Remboursements capital	(150 842)
Valeur au 31.12.2014	755 996
Echéance à + d'un an	596 102
Echéance à - d'un an	159 894
	755 996

Autres immobilisations financières

Le poste "autres immobilisations financières" comprend les dépôts et cautionnements versés par la société.

Valeur au 31.12.2013	164 137 €
● Augmentations en 2014	3 975 €
● Diminutions en 2014	0 €
Valeur au 31.12.2014	168 112 €

Dont échéance à moins d'un an.

57 197 €

Dépréciation des prêts et autres immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire des prêts est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des prêts est déterminée en fonction de la situation financière du débiteur et des éventuels retards de paiements.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement déterminés par la société.

Dépréciations au 31.12.2013	69 081 €
Dotations	- €
Provisions utilisées	- €
Annulation de provisions	(1 762) €
Dépréciations au 31.12.2014	67 319 €

3.1.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des créances est déterminée en prenant en compte la situation financière du débiteur, les éventuels retards de paiement et les garanties obtenues.

Dépréciation des comptes clients

Les dépréciations des créances douteuses au 31.12.2013 étaient de	101 812 €
Nouvelles dépréciations des créances douteuses constituées en 2014	- €
Dépréciations utilisées	- €
Annulation de dépréciation	- €
Total des dépréciations des créances douteuses au 31.12.2014	101 812 €

3.1.6. Autres créances

Cette rubrique comprend les postes suivants :

	Exercice 2014	Exercice 2013
	€	€
Fournisseurs (avances sur commandes d'exploitation)	-	-
Personnel	34 789	53 989
Etat & Collectivités	3 937 565	2 860 830
Sociétés apparentées	37 929 537	34 685 695
Autres débiteurs	450 237	354 601
*)	42 352 127	37 955 116
*) dont part à + d'un an	39 814 250	11 122 253
*) dont part à - d'un an	2 537 877	26 832 863

Les créances sur sociétés apparentées se montent à **37 929 537 €**, selon détail ci-après :

GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	2 554 417
GMS MEUNERIE S.A.S.	11 085 988
MOULIN DELIGNE	3 012 415
S.M.D.P.	7 371 337
FARINVEST	135 388
MEULES DES FLANDRES	100 000
TOULOUSAIN DES FARINES	2 806 900
EUREXPAN – intégration fiscale	1 707
GMS ALIMENTAIRE - intégration fiscale	240 609
GRANDS MOULINS AUBRY – intégration fiscale	47 082
GMS MEUNERIE - Quote part reprofilage endettement du groupe	4 421 069
GMS ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	144 953
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE - Quote part reprofilage endettement du groupe	507 336
GRANDS MOULINS AUBRY - Quote part reprofilage endettement du groupe	325 818
MOULIN DELIGNE - Quote part reprofilage endettement du groupe	1 804 666
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE - Quote part reprofilage endettement du groupe	796 933
RHEINTAL MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	2 355 488
REISS MÜHLEN - Quote part reprofilage endettement du groupe	217 430
TOTAL	37 929 537

La créance détenue sur la société FARINVEST est dépréciée à 100%.

La créance détenue sur la société GMS Négoces Alimentaire est dépréciée à hauteur de 1 829 K€.

Les comptes courants détenus sur la société GMS Meunerie ont été dépréciés à hauteur de 2 624 K€. Cette dépréciation a été estimée à hauteur de la quote-part des capitaux propres négatifs réévalués, tels qu'estimés selon la méthode décrite au paragraphe 3.1.4. Il est rappelé que GMS Meunerie bénéficie de la garantie SOFRACAL concernant le recouvrement de créances anciennes valorisées dans ses comptes à hauteur de 15,9 M€.

Le compte courant détenu sur la société TOULOUSAINNE DES FARINES (TDF), qui s'élève à 2 807 K€, n'a pas été déprécié. Une analyse de la situation financière de cette société a été menée, amenant à considérer un risque lié à l'importance du déséquilibre observé entre les actifs et passifs circulant de la structure. Ce risque estimé à 1,5 M€ a été constaté dans les comptes de la société qui détient les titres TDF, LES MOULINS PYRENEENS. Indépendamment du risque lié à la structure d'endettement de cette société, il est rappelé que la société TDF bénéficie de la garantie SOFRACAL portant sur des créances s'élevant à 14 M€ au 31 décembre 2014 (12,8 M€ au 30 juin 2015).

S'agissant de l'évaluation des comptes courants, tout comme les titres de participation, La société a arrêté ses comptes annuels sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL et des intérêts manifestés pour l'acquisition du contrôle du groupe GMS, en dépit des incertitudes exposées au paragraphe 1.9

3.1.7. Détail des produits à recevoir

	Exercice 2014	Exercice 2013
Clients factures à établir	1 100 €	190 500 €
Avoirs à recevoir	332 254 €	248 244 €
	333 354 €	438 744 €

3.1.8. Actif circulant – Divers

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût total d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Montant au 31.12.2013	14 150 €
Augmentations	- €
Diminutions	- €
Valeur au 31.12.2014	14 150 €

Disponibilités

Elles se décomposent en :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Banques	311 900 €	1 050 443 €
C.C.P.	23 622 €	6 220 €
Caisse	4 145 €	6 393 €
	339 667 €	1 063 055 €

3.1.9. Charges constatées d'avance

Elles représentent :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Services extérieurs	96 118 €	87 249 €

3.2. BILAN (ETAT PASSIF)

3.2.1. Capitaux propres

Le capital social de € 3.000.000.- (entièrement libéré) est composé de 83.867 actions, soit une valeur nominale de 35,77 €.

N'enregistrent pas de variation en 2014, les postes suivants :

- ⇒ primes d'émission, de fusion, d'apport
- ⇒ écarts de réévaluation
- ⇒ réserve légale
- ⇒ autres réserves.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à € 45 936 162,- au 31 Décembre 2014 soit une augmentation de € 3 950 398,- découlant des divers mouvements suivants :	
Résultat de l'exercice 2014	3 963 946 €
Diminution du poste « Provisions réglementées »	(13 548) €
Distribution de dividende sur résultat 2011	- €
	3 950 398 €
Report à nouveau	
Report à nouveau au 31.12.2013	(25 738 132) €
Résultat 2013	19 743 633 €
	(5 994 499) €
Suivant décisions de l'AGO :	
Utilisation pour le dividende au titre de 2013	- €
affectation au poste « autres réserves »	- €
Report à nouveau au 31.12.2014	(5 994 499) €
Proposition d'affectation du résultat :	
Bénéfice de l'exercice 2014	3 963 946 €
Pas de distribution de dividende au titre de 2014	- €
Affectation au poste « autres réserves »	- €
le report à nouveau ressortira à	(2 030 553) €
après approbation par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice	

Provisions réglementées

Situations et mouvements	Fin 2013	Dotations 2014	Reprises 2014	Fin 2014	Effets des mvts sur le résultat
	D			D	
	A+B-C	B	C	A+B-C	A-D
	€	€	€	€	€
Prov.spéciale de réévaluation	1 998	-	1 998	-	1 998
Amortissements dérogatoires	32 105	-	11 550	20 555	11 550
	34 102	-	13 547	20 555	13 547
Charge fiscale future (I.S. au taux de 33 1/3 %)				6 852 €	

Les mouvements des amortissements dérogatoires sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

3.2.2. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charge	Fin 2013	Dotations 2014	Reprises 2014		Montant fin 2014
			Provisions utilisées	Annulation de provisions	
	€	€	€	€	€
Provision pour amende (1)	9 890 000	518 000	-	6 490 000	3 918 000
Provision pour impôt (2)	350 509		350 509	-	-
	10 240 509	518 000	350 509	6 490 000	3 918 000

(1) Litige autorité de la concurrence Cf. *avancement en 1.6.*

(2) Conséquence du contrôle fiscal Cf. *1.11.*

3.2.3. Dettes

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
Soldes créditeurs de banque	1 431	1 431	-	-
Emprunts à taux variable (long terme) (y compris intérêts courus)	29 233 188	5 330 115	23 860 751	42 322
	29 234 618	5 331 545	23 860 751	42 322

Mouvements des emprunts

Aucun emprunt n'a été souscrit durant l'exercice.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 278 072 €.

Garanties et autres engagements

Cf. note 5.1.1.

Emprunts et dettes financières diverses

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
EUREXPAN S.A.	476 129	476 129	-	-
GMS MEUNERIE	119 615	119 615	-	-
GMS ALIMENTAIRE	1 861 516	1 861 516	-	-
SOFRACAL	10 104 963	10 104 963	-	-
GRANDS MOULINS AUBRY	2 721 631	2 721 631	-	-
SCI IMMOBILIERE DU SUD	100 000	100 000	-	-
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1 121	1 121	-	-
SCI PORT DU RHIN	67 532	67 532	-	-
Bertrand LEARY	367 238	367 238	-	-
	15 819 745	15 819 745	-	-

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (- d'un an)

	2014	2013
	€	€
Fournisseurs	1 289 932	2 490 029
Fournisseurs s/immobilisations	-	-

Dettes fiscales et sociales (- d'un an)

		2014	2013
Envers les organismes sociaux	1)	837 328 €	735 689 €
Envers le personnel	2)	608 488 €	518 641 €
Dettes fiscales	3)	622 513 €	68 561 €
		2 068 329 €	1 322 891 €

1) dont :

- cotisations URSSAF 267 738 € 187 801 €
- charges sociales s/congés payés 208 985 € 153 197 €

2) dont Congés Payés 426 499 € 312 648 €

3) dont Impôts sur les bénéfices 0 € 0 €

T.V.A. 101 741 € 52 914 €

Autres dettes (-d'un an)

Elles s'élèvent à 351 722 € au 31.12.2014 contre 282 658 € au 31.12.2013.

Détail des charges à payer

	2014	2013
Intérêts courus sur emprunts à court et moyen terme	20 402 €	25 079 €
Factures fournisseurs non parvenues	99 355 €	350 855 €
Congés payés	426 499 €	312 648 €
Charges sociales sur congés payés	208 985 €	153 197 €
Autres charges de personnel	52 996 €	150 899 €
Autres charges sociales	83 522 €	73 940 €
Contribution de solidarité	13 659 €	18 018 €
Taxe sur les salaires	4 978 €	8 507 €
Solde redressement fiscal	210 799 €	- €
Taxe foncière	276 007 €	- €
C.V.A.E.	19 987 €	- €
TVTS	9 004 €	7 149 €
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Cautions bancaires à payer	- €	21 882 €
Avoirs à établir	324 353 €	240 776 €
	1 770 546 €	1 382 950 €

Détail des produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au titre de l'exercice 2014.

3.3. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
	K€	K€	K€
Capital souscrit non appelé	-	-	
Avances et acomptes s/immob.incorporelles	-	-	
Avances et acomptes s/immob.corporelles.	-	-	
Participations	36 585	11 004	
Créances rattachées aux participations	14 937	37	
Prêts	745	-	
Autres titres immobilisés	-	-	
Autres immobilisations financières	-	-	
Avances et acomptes versés s/commandes	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	5 878	84	
Autres créances	35 023	2 907	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-	
Emprunts et dettes financières divers	15 353	100	
Avances et acomptes reçus s/commandes en cours	-	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133	-	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-	
Autres dettes	324	-	
Produits de participation	579	1 222	
Autres produits financiers	609	-	
Charges financières	143	-	

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DE DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'euros)

	2014	2013	Variations
	K€	K€	K€
Ventes de marchandises	-	-	-
Achats de marchandises + variation de stock	-	-	-
Marge commerciale (solde n°1)	-	-	-
Production vendues Biens	-	-	-
Production vendues Services	9 001	9 018	(17)
Production stockée	-	-	-
Production de l'exercice (solde n°2)	9 001	9 018	(17)
Achats matières premières et approvis.	2 193	1 906	287
Variations stock (M.P. et Approv.)	-	-	-
Autres charges externes	4 167	5 761	(1 593)
Consommations (solde n°3)	6 360	7 666	(1 307)
Valeur ajoutée produite (solde n°4)	2 641	1 352	1 289
Subventions d'exploitations	6	8	(2)
Impôts et taxes	(568)	(613)	46
Charges de personnel	(5 004)	(5 072)	68
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(2 925)	(4 326)	1 400
Reprise sur amortis.et provis.et transferts de charges	2 797	2 560	237
Autres produits	352	333	19
Dotations aux amortissements et provisions	(3 975)	(2 147)	(1 829)
Autres charges	(38)	(39)	1
Résultat d'exploitation (solde n°6)	(3 790)	(3 619)	(171)
Bénéfice attribué et perte supportée	15	10	5
Produits financiers	2 545	15 162	(12 617)
Charges financières	(1 054)	(13 142)	12 089
Résultat courant (solde n°7)	(2 283)	(1 589)	(694)
Produits exceptionnels	6 879	22 435	(15 556)
Charges exceptionnelles	(655)	(1 387)	731
Résultat exceptionnel (solde n°8)	6 223	21 048	(14 825)
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	24	285	(261)
Bénéfice de l'exercice	3 964	19 744	(15 780)
Excédent brut d'exploitation (solde n°5)	(2 925)	(4 326)	1 400
Transferts de charges	2 797	2 557	240
Autres produits	352	333	19
Autres charges	(38)	(39)	1
Bénéfice attribué	15	10	5
Produits financiers	2 544	15 136	(12 592)
Charges financières	(967)	(1 461)	494
Produits exceptionnels	25	39	(14)
Charges exceptionnelles	(137)	(989)	851
Participations des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	24	285	(261)
Capacité d'autofinancement	1 688	11 546	(9 858)

4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2014 est constitué de :

- redevances de location gérance de divers fonds de commerce
- prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte des filiales.

Les redevances de location gérance sont déterminées comme suit :

- Location gérance facturée à la SAS GMS MEUNERIE : 1% du chiffre d'affaires hors taxes, hors produits de reventes, hors coût de la sous-traitance pour la farine en sachet. Cf. 1.12. à ce sujet.
- Location gérance facturée à l'EURL GMS ALIMENTAIRE : 7.5% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Location gérance facturée à la SARL GMS NEGOCE ALIMENTAIRE : montant forfaitaire de 25 K€.
- Location gérance facturée à la SAS GRANDS MOULINS AUBRY : montant forfaitaire de 75 K€.

4.3. TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les comptes transferts de charges d'exploitation enregistrent :

	€
• les refacturations aux filiales de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG des charges facturées à cette dernière et enregistrées par elle mais à supporter définitivement par les filiales pour un montant de	2 705 373
• les remboursements de formation professionnelle pour.	13 037
• les remboursements d'assurances pour	1 073
• les participations des salariés aux frais de voitures pour	77 579
• les refacturations de charges locatives	-
• les refacturations à la société Européenne Food	-
Le total des comptes transferts de charges d'exploitation au 31.12.2014 est de	2 797 062

4.4. CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats de marchandises et les variations de stocks correspondants sont nuls en 2014.

Les autres achats et charges externes sont de 6 360 K€ contre 7 666 K€ en 2013, soit une diminution de 1 307 K€ qui provient des principaux postes suivants :

	2014 K€	2013 K€	ECARTS K€
Energie	2 042	1 745	297
Crédits baux	77	103	(26)
Loyers et charges	366	410	(45)
Entretien et réparations	339	320	19
Assurances	350	354	(3)
Etudes, recherches et analyses laboratoire	56	56	(0)
Personnel extérieur à l'entreprise	33	36	(3)
Commissions, courtages et honoraires	850	1 931	(1 081)
Rémunérations diverses extérieures	112	110	1
Dépenses marketing	72	49	24
Frais de déplacement et de réceptions	460	506	(46)
Frais postaux et télécommunications	175	149	26
Commissions bancaires	67	312	(244)
Cotisations professionnelles	15	15	(0)
Assistance administrative Sofracal	1 143	1 358	(215)
	6 158	7 454	(1 297)

La société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement éligibles au crédit d'impôt recherche
 Les Impôts et taxes sont de K€ 568,- contre K€ 613,- en 2013, soit une diminution de K€ 45,-
 qui provient des principaux postes suivants :

	2014	2013	ECARTS
	K€	K€	K€
Taxes professionnelles et foncières	409	386	23
Taxes d'apprentissage et effort construction	29	32	(4)
Formation continue	51	97	(46)
Imposition forfaitaire annuelle	-	33	(33)
T.V.T.S.	38	26	12
Contribution sociale de solidarité	14	18	(4)
	540	592	(52)

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées correspondant aux chiffres figurant sur la D.A.D.S.U. se monte à 489 628 €.

Rémunération brute annuelle 2014 des administrateurs et mandataires sociaux : 106 095 €

Des jetons de présence pour un montant de € 20.000.- sont alloués aux administrateurs.

4.5. PRODUITS FINANCIERS

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des produits financiers :

	2014	2013	ECARTS
	€	€	€
Transferts de charges	-	253 590	(253 590)
Reprise s/provisions	1 762	26 052	(24 290)
Produits de participations (a)	1 807 688	14 062 813	(12 255 125)
Produits sur créances immobilisées	3 974	3 600	374
Autres intérêts et produits assimilés	731 885	815 417	(83 532)
Différences positives de change	3	398	(395)
Produits sur cessions immob. financières	-	-	-
	2 545 312	15 161 870	(12 616 558)

(a) en K€

· dont dividendes Société des Malteries d'Alsace	1 222	1 170
· dont dividendes Financière Neuhauser	-	237
· dont dividendes Grands Moulins Aubry	79	-
· dont dividendes GMS Alimentaire	500	11 000

4.6. CHARGES FINANCIERES

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des charges financières :

	2014	2013	ECARTS
	€	€	€
Transferts de produits	-	585 045	(585 045)
Intérêts comptes courants	3 674	8 337	(4 663)
Dotations aux provisions (a)	-	11 681 907	(11 681 907)
Différences négatives de change	1	28	(27)
Intérêts des emprunts et découverts	823 816	547 311	276 505
Intérêts dettes ratt.à des participations	139 274	133 254	6 020
Intérêts sur SWAP	-	186 586	(186 586)
Provision pour risque financier (b)	87 000	-	87 000
	1 053 766	13 142 468	(12 088 702)

(a) Porte, en 2013, sur la dépréciation des titres GMS Meunerie et GMS Négoce Alimentaire

(b) Porte, en 2014, sur le risque lié à la quote part de capitaux propres négatifs de la société Farinvest

4.7. PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits sont les suivants :

		2014	2013
		€	€
Cession immob. corporelles	(a)	-	3 448 619
Cession immob. Financières		-	10
Reprise provision pour risque	(b)	6 840 509	18 930 000
Reprises s/prov.amort.dérogatoires		11 550	13 995
Reprises s/prov. pour réévaluation		1 998	3 201
Autres produits exceptionnels		24 277	39 000
		6 878 334	22 434 825

(a) En 2013, porte sur la cession d'immeubles de placement

(b) Cf. 1.6 ou 3.2.2

4.8. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Éléments qui composent cette rubrique :

		2014	2013
		€	€
Pénalités fiscales et sociales		47 322	1 208
Charges s/ créance irrécouvrable		-	21 882
Amortissements dérogatoires		-	-
Dotations aux provisions pour risques	(a)	518 000	350 509
Charges exceptionnelles diverses.		90 149	965 439
Valeur comptable nette cession immob.corporelles		-	47 813
Valeur comptable nette cession immob.financières		-	10
		655 471	1 386 861

(a) Cf. 1.7 ou 3.2.2

4.9. PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES À UN AUTRE EXERCICE

	Charges	Produits
	€	€
Organismes sociaux, État et autres collectivités	2 333	27 061
Résultat financier		11 415
	2 333	38 476

4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Courant	Exceptionnel	Total
	€	€	€
Résultats avant impôts a)	(2 259 417)	6 223 363	3 963 946
Réintégrations	383 009	806 830	1 189 839
Déductions	(2 168 363)	(6 840 509)	(9 008 872)
Résultat fiscal avant report déficitaire	(4 044 771)	189 684	(3 855 087)
Report déficitaire	0	0	0
Résultat fiscal imposable à :			
• Plus ou moins values à LT	0	0	0
• Déficit ne générant pas d'I.S.	(4 044 771)	189 684	(3 855 087)
• 33 1/3 %	0	0	0
• 16,50%	0	0	0
Impôt sur les sociétés à			
• 33 1/3 %	0	0	0
• 16,50 %	0	0	0
• Crédit Impôts Compétitivité Emploi	(94 992)	0	(94 992)
• Crédit Apprentissage	0	0	0
Impôt suite intégration fiscale	0	(312 823)	(312 823)
Impôt dû (1) b)	0	0	0
Résultat net (a-b)	(2 259 417)	6 223 363	3 963 946

(1) DETAIL DE L'IMPOT DU :

■ Hors Intégration fiscale l'impôt sur les bénéfices de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG aurait été de :	- €
■ Impact de l'intégration fiscale :	
• Déduction des intérêts de la sous capitalisation	(78 332) €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Eurexpan	- €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes GMS Alimentaire	(8 333) €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Grands Moulins Aubry	(1 320) €
• Déficit GMS Meunerie	(399 856) €
• Déficit GMS Négoce Alimentaire	(81 659) €
• Imputation du déficit antérieur du groupe	- €
• Déficit global du groupe non activé	569 500 €
IMPÔT DÛ	0 €

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. ENGAGEMENTS

5.1.1. Engagements bancaires

Effets portés en compte Valeur Echéance

- €

Autres engagements donnés aux banques

- cautions bancaires en faveur de banques pour des prêts octroyés à notre clientèle boulangère	147 294 €
- cautions en couverture des emprunts de nos filiales par lesquelles la société Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques	9 637 711 €
• GMS MEUNERIE	1 123 914 €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	93 968 €
• MOULIN DELIGNE	642 043 €
• MERCIER CAPLA	774 873 €
• TOULOUSAIN DES FARINES	228 554 €
• MINOTERIE ESTAGER	560 430 €
• LA FOURNEE DU BOULANGER SARL	242 697 €
• MOULIN BROCHET	96 233 €
• SMD PARTICIPATIONS	5 875 000 €
	<hr/> 9 785 005 € <hr/>

Garanties données

Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 116 135 € au 31.12.2014.

Nantissement de matériels en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 30 427 € au 31.12.2014.

Garantie données à l'administration dans le cadre du recouvrement de l'amende de l'autorité de la concurrence Cf. 1.6.1 :

Nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 €

Inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème} pour un montant de 20.000.000 €.

Garantie données dans le cadre du reprofilage de l'endettement du groupe Cf. 1.10 :

- nantissement des titres détenus dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Covenants

Des emprunts pour un montant de 1 449 145 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

A la date du 31 décembre 2014 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

À ce jour aucune des banques concernées à savoir la Palatine, le Crédit Agricole et la Société Générale n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

Autres engagements bancaires

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31.12.2014 concernés par cette clause pari passu se monte à 3 673 763 €.

5.1.2. Engagement en matière de retraite

Le montant total de € 873 415 correspond à une estimation des engagements d'indemnité de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel.

L'évaluation est basée sur la rémunération de chaque personne à la clôture de l'exercice en tenant compte de son âge, de son ancienneté actuelle et de ses droits à indemnités en fonction de la convention collective nationale de la meunerie.

Elle est corrigée de l'espérance d'atteindre l'âge de retraite dans l'entreprise par l'application de coefficients venant de tables statistiques.

La probabilité de sortie de l'entreprise du fait de démissions ou de licenciements n'a pas pu être prise en considération.

Méthode utilisée : PUC, Unité de Crédits Projetés

Hypothèses retenues :

Taux d'actualisation : 1,50%

Taux de progression des salaires : 1,50%

Age de départ en retraite :

- Cadres : 63 – 65 ans
- Non cadres : 60 – 62 ans.

Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une provision. La société a procédé au versement d'une prime d'assurance à SOGECAP de 80 000 € en 2002 et 150 000 € en 2003.

La valeur du contrat d'assurance actualisé au 31.12.2014 est de 345 056 €.

La situation à fin décembre 2014 après déduction de cette valeur est donc de : 528 359 €.

5.1.3. Engagement donné : Droit individuel à la formation

L'employeur est soumis à l'obligation annuelle d'informer les salariés des heures acquises au titre du D.I.F. Le volume d'heures acquis et non utilisé au 31.12.2014 par l'ensemble du personnel en matière de Droit Individuel à la Formation s'élève à 7 148 heures.

5.1.4. Autres engagements

L'ensemble des sociétés du groupe GMS bénéficie de la garantie par la société mère SOFRACAL relative aux créances export évoqué au point 1.9.

Comme évoqué précédemment, cette garantie a été accordée au bénéfice des sociétés GMS Meunerie, La Toulousaine des Farines et GMS Négoce Alimentaire. La mise en œuvre de cette garantie sera réalisée par l'intermédiaire des comptes de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, bénéficiaire pour le compte de l'ensemble de ses filiales de la convention initiale de porte-fort octroyée par SOFRACAL.

La société a rédigé des lettres de soutien au profit de ses filiales GMS Meunerie, GMS Négoce Alimentaire, Moulin Deligne, Moulins Réunis de la Sarthe et La Toulousaine de Farine.

5.1.5. Crédit-bail au 31.12.2014

	Constructions	Installations matériels et outillages	Matériel de transport	TOTAL
	€	€	€	€
Valeurs d'origine	-	206 900	21 770	228 670
Amortissements				
- exercices antérieurs	-	83 536	9 903	93 439
- dotation de l'exercice	-	25 066	5 443	30 509
Total		108 602	15 346	123 948
Redevances payées				
- exercices antérieurs	-	141 454	17 140	158 594
- exercice	-	43 946	6 960	50 906
Total		185 400	24 100	209 500
Redevances restantes :				
- à 1 an au plus	-	33 267	583	33 850
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	3 131	-	3 131
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	36 398	583	36 981
Valeur résiduelle				
- à 1 an au plus	-	940	218	1 158
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	1 129	-	1 129
- à + de 5 ans	-	-	-	-
Total	-	2 069	218	2 287
Montant pris en charge dans l'exercice	-	76 851	6 982	83 833

5.1.6. Location longue durée

Au 31.12.2014, les loyers restant sur les locations en cours se montent à :

• moins d'1 an	35 786 €
• de 1 à moins de 5ans	33 173 €
• 5 ans et plus	- €
TOTAL	68 959 €

5.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014

Origine	
Report à nouveau antérieur	(5 994 498) €
Résultat de l'exercice	3 963 946 €
	(2 030 553) €
Affectations	
Autres réserves	- €
Dividende	- €
Report à nouveau	(2 030 553) €
	(2 030 553) €

5.3 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	Montants
Résultat de l'exercice	5 755 946 €
Impôts sur les bénéfices	(23 993) €
Résultat avant impôts	5 731 953 €
Variation de provisions réglementées :	
- provision spéciale de réévaluation	(1 998) €
- amortissements dérogatoires	(11 550) €
Autres évaluations dérogatoires	- €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	5 718 405 €

Ces évaluations fiscales dérogatoires diminuent le poste « provisions réglementées » de

13 548 €

5.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (impôt sur les bénéfices au taux de 33.33 %)

Nature des différences temporaires	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
- amortissements dérogatoires	20 555 €
- amortissements réglementés	- €
- déficit de la filiale allemande	1 929 716 €
TOTAL	1 950 271 €
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	650 090 €
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- provision pour contribution sociale de solidarité à payer	13 659 €
- provision pour effort construction	14 254 €
Autres	
- écart de conversion passif	- €
TOTAL	27 913 €
ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	9 304 €
Déficits reportables	16 699 705 €
Moins-values à long terme	- €
Taux de l'impôt sur les bénéfices à appliquer sur les totaux :	33,33%

5.5. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2014

		Valeur d'inventaire brute
19.770 actions	Sté Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. - Paris	304 628 €
2.000 parts	S.C.I. PORT-DU-RHIN - Strasbourg	30 475 €
309.478 actions	Société des Malteries d'Alsace S.A. - Strasbourg	4 396 489 €
2.000 parts	RHEINTAL MUHLEN GmbH - Allemagne	1 612 059 €
130.291 actions	Boulangerie NEUHAUSER S.A. - Folschviller	1 633 897 €
315.670 actions	NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 096 842 €
762 actions	BANETTE S.A.S. – Briare	156 724 €
20.000 parts	GMS ALIMENTAIRE, Strasbourg	304 898 €
27.550 parts	GMS NEGOCE ALIMENTAIRE , Strasbourg	1 007 915 €
220.667 actions	GMS MEUNERIE S.A.S.	13 510 005 €
10% du capital	Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH u. GMS S.A., Allemagne	268 886 €
23.995 actions	GRANDS MOULINS AUBRY à Toul	1 524 490 €
309.477 actions	SMD PARTICIPATION S.A.S. à Chambly	18 001 532 €
14,93% capit.soc.	STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co Stuttgart	175 000 €
840 actions	Au Bon Pain de France	267 481 €
1 000 parts	S.C.I. IMMOBILIERE DU SUD	100 000 €
15 000 actions	LES MEULES DES FLANDRES	150 000 €
Titres de participation et de placement dont la valeur d'inventaire est inférieure à €. 15.245.-		62 148 €
Total		47 603 468 €

5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

a) Origine des ressources et emplois (en K€)

Ressources durables et emplois fixes issus de la capacité d'autofinancement, des opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi que des opérations de financement.

EMPLOIS	2014	2013
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	-	-
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	103	12
immobilisations corporelles	399	442
Immobilisations financières	1 172	4 900
charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
Réductions des capitaux propres (réductions de capital, retraits)		
Remboursement des dettes financières (b)	4 726	6 931
Total des emplois	6 401	12 285
RESSOURCES	2 014	2 013
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 688	11 546
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	-	-
produits de cession des actifs	-	3 449
Cession ou réductions des immobilisations financières	2 471	23 791
Augmentation des capitaux propres		
augmentation de capital ou apports		
augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières (b) (c)	2 704	31 740
Total des ressources	6 864	70 526
Variation du fonds de roulement net global		
Solde négatif (emplois nets)	463	58 241
Solde positif (ressources nettes)		

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) hors primes de remboursement des obligations

5. 6. TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)

b) Variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement global net	EXERCICE 2014			Ex. 2013
	besoin	dégagement	solde	solde
Variation « exploitation » :				
variation des actifs d'exploitation				
● stocks, en cours	-	-		
● avances et acomptes versés s/commandes d'exploitation.	-	-		
● créances clients et comptes rattachés	-	4 339		
● autres créances d'exploitation	4 397	-		
● charges constatés d'avance affectées à l'exploitation	9	-		
Variation des dettes d'exploitation				
● avances et acomptes reçus s/commandes en cours	13	-		
● dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	-		
● fournisseurs d'immobilisations	-	-		
● autres dettes et produits constatés d'avance affectés à l'exploitation	-	815		
TOTAUX	5 619	5 154		
A. VARIATION NETTE « EXPLOITATION » (a)			(465)	(30 290)
Variation "hors exploitation"				
● variation des autres débiteurs	-	-		
● variation des charges const.d'avance non affectées à l'exploitation	-	-		
● variation des valeurs mobilières de placement	-	-		
● variation des autres créditeurs	-	-		
● variation des produits constatés d'avance non affectés à l'exploitation	-	-		
TOTAUX				
B . VARIATION NETTE « HORS EXPLOITATIONS » (a)				
TOTAL A + B : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou dégage- ment net de fonds de roulement dans l'exercice			(465)	-
Variation « trésorerie » (a)				
● variation des disponibilités	-	723		
● variation des concours bancaires et courants	721	-		
TOTAUX	721	723		
C. VARIATION NETTE « TRESORERIE » (a)			3	(27 951)
TOTAL A+B+C :				
Variation du fonds de roulement net global				
emploi net (chiffre positif)	-	-	(463)	(58 241)
ressource nette (chiffre négatif)	-	-		

(a) les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

5.7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2014.

Sociétés	Capital	Capitaux propres (autres que capital) hors résultat de l'exercice	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus brute
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :				
Société Française d'Expansion Economique Européenne	305 000	799 205	98,85%	304 628
"EUREXPAN" S.A. - 61 Avenue d'Iéna - 75116 PARIS				
S.C.I. PORT DU RHIN - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	30 490	52 655	100,00%	30 475
GMS ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 200 000	255 445	100,00%	304 898
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 159 000	(1 289 915)	95,08%	1 007 915
GMS MEUNERIE S.A.S. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	3 310 005	(10 165 292)	100,00%	13 510 005
SMD PARTICIPATIONS - 400 Impasse du moulin - 60230 CHAMBLY	19 785 111	2 957 814	67,04%	18 001 532
GRANDS MOULINS AUBRY - 54203 TOUL	800 000	2 619 134	99,99%	1 524 490
RHEINTAL MUHLEN Gmbh - Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	1 636 200	(1 627 273)	100,00%	1 612 059
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. - 7, Rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	6 434 044	9 039 488	50,00%	4 396 489
SOCIETE CIVILE FARINVEST - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	20 000	(337 811)	70,00%	14 000
Société Civile Immobilière du Sud - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	200 000	(7 132)	50,00%	100 000
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :				
AU BON PAIN DE FRANCE S.A. - 50, Rue de Garenne 57155 MARLY	57 800	373 485	33,22%	267 481
BACH MÜHLE S.A.S. - 15, Rue du Moulin - 68800 THANN	40 000	88 752	25,00%	6 339
BOULANGERIE NEUHAUSER S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	18 562 603	79 372 821	10,74%	1 633 897
NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	55 004 523	59 180 230	8,75%	4 096 842
Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN Gmbh Und GMS S.A. Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	2 691 952	644 920	10,00%	268 886
LES MEULES DES FLANDRES - Rue du Moulin, 62490 VITRY EN ARTOIS	450 000	(575 315)	33,1/3%	150 000
II. Rens. globaux concernant les autres filiales et participations.				
A. Filiales non reprises au § I :				
a) filiales françaises (ensemble)				
b) filiales étrangères (ensemble)				
B. Participations non reprises au § I :				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				
				167 553
				191 830

Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consenties par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
304 628	1 707	-	471 459	5 380	-	
30 475	-	-	9 425	5 491	-	
304 898	385 562	-	6 194 761	523 234	500 000	
-	3 061 753	-	633 166	(1 794 523)	-	
-	24 192 093	1 123 914	115 275 831	(1 342 607)	-	
18 001 532	7 371 337	5 875 000	-	1 436 180	-	
1 524 490	372 900	-	7 206 118	116 816	79 200	
1 612 059	5 069 404	-	31 529 911	121 119	-	
4 396 489	-	-	34 906 233	2 459 320	1 222 434	Bilan au 30.06.2014
-	135 388	-	-	(228)	-	Société sans activité
100 000	-	-	-	(13)	-	Pas d'exploitation en 2014.
-	-	-	2 708 111	48 933	-	Bilan 31/12/04.Liquid. judiciaire
6 339	-	-	5 846 360	(113 425)	-	Bilan 31/12/11. Liquid. amiable
1 633 897	-	-	450 161 023	(13 718 677)	-	
4 096 842	-	-	986 995	1 885 926	-	
268 886	-	-	518 130	147 959	-	
-	100 000	-	692 354	(89 883)	-	
158 406	-					
4 330	37 395					

5.8. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société GMS font l'objet d'une consolidation par sa société-mère, la société SOFRACAL ; celle-ci détenant 56,38 % du capital de GMS.

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Conformément à l'art. R.123-198,9 du Code de commerce, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société Grands Moulins de Strasbourg est mentionnée dans l'annexe des comptes consolidés établis par cette même société.

5.10. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
	K€	K€	K€	K€
Prestations de services	1 143			
Produits financiers				
Charges financières	113 361			
Dividendes				
Clients				
Fournisseurs				133
Compte courant				10 105
Divers				
	114 504	0	0	10 238

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- SCI IMMOBILIERE DU SUD

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Grands Moulins de Strasbourg

Société Anonyme
au capital de 3 000 000 €
61 avenue d'Iéna
75116 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2014

Grant Thornton

100 rue de Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Institut Européen d'Audit et de Conseils (IEAC)

1c rue des Frères Lumière
67201 Eckbolsheim

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Grands Moulins de Strasbourg

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Grands Moulins de Strasbourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Comme indiqué dans les notes 6.3 et 6.7 de l'annexe, certaines entités du groupe Grands Moulins de Strasbourg bénéficient d'une garantie à hauteur de 31,3 millions d'euros de la part de la société mère Sofracal, portant sur le recouvrement de créances clients anciennes qu'elles détiennent. Cette garantie ne peut être effective que grâce à la cession des titres Grands Moulins de Strasbourg détenus par Sofracal. Les notes 3.2, 6.3 et 6.7 de l'annexe font état d'incertitudes sur les modalités de cette cession. Il en résulte une incertitude sur la capacité financière de la société Sofracal d'exécuter son engagement de garantie, faisant peser un doute sur l'évaluation des comptes courants et des créances clients dont la valeur nette dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 s'élève respectivement à 6,8 et 16,4 millions d'euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier exprimé dans la première partie de notre rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Paris et Eckbolsheim, le 15 janvier 2016

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

**Institut Européen d'Audit
et de Conseils**

Pascal Leclerc
Associé

Yves Mack
Associé

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2014

(Document présenté en milliers d'euros)



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)

BILAN ACTIF	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	Référence Note
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	8 401	8 483	<i>note n° 6.1</i>
Droits de mouture	19 784	20 018	<i>note n° 6.1</i>
Immobilisations corporelles	24 611	27 377	<i>note n° 6.2</i>
Immeubles de placement	304	304	<i>note n° 6.2</i>
Titres mis en équivalence	8 341	8 606	<i>note n° 6.3</i>
Autres actifs financiers	39 946	21 008	<i>note n° 6.3</i>
Impôts différés actif	2 487	987	<i>note n° 6.5</i>
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	103 874	86 784	
ACTIFS COURANTS			
Stocks	11 849	13 772	<i>note n° 6.6</i>
Clients	39 489	59 464	<i>note n° 6.7</i>
Autres débiteurs	10 385	10 965	<i>note n° 6.8</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 268	9 577	<i>note n° 6.9</i>
TOTAL ACTIFS COURANTS	67 992	93 779	
TOTAL DES ACTIFS	171 865	180 562	

BILAN PASSIF	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	Référence Note
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 000	3 000	<i>note n° 6.10</i>
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	40 300	26 741	<i>note n° 6.10</i>
Résultat de l'exercice	1 448	13 860	<i>note n° 6.10</i>
Intérêts minoritaires	2 968	2 937	<i>note n° 6.10</i>
TOTAL CAPITAUX PROPRES	47 716	46 538	
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	32 218	40 595	<i>note n° 6.11</i>
Provision pour pension et avantages assimilés	2 035	1 559	<i>note n° 6.12</i>
Autres provisions	4 184	10 399	<i>note n° 6.12</i>
Impôts différés passif	2 776	1 246	<i>note n° 6.13</i>
Autres dettes	14 008	12 223	<i>note n° 6.14</i>
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	55 221	66 023	
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	23 770	27 801	<i>note n° 6.11</i>
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 875	27 663	<i>note n° 6.11</i>
Autres créditeurs	12 283	12 537	<i>note n° 6.15</i>
TOTAL PASSIFS COURANTS	68 928	68 002	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	171 865	180 562	

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS8, 10, 11 et 12

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (RESULTAT)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	Réf. Note
Chiffre d'affaires	230 174	243 262	Note n°8.2 & note n° 9.2
Autres produits de l'activité	0	0	
Total produits	230 174	243 262	100,0%
Achats consommés	(152 724)	(174 079)	-66,4%
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(235)	(1 473)	-0,1%
Charges du personnel	(18 876)	(19 904)	-8,2%
Charges externes	(44 224)	(43 467)	-17,9%
Impôts et taxes	(6 294)	(6 389)	-2,6%
Dotations aux amortissements	(4 356)	(4 486)	-1,8%
Dotations aux provisions	(6 232)	(4 797)	-2,0%
Autres produits et charges opérationnels courants	1 530	1 966	0,8%
Résultat opérationnel courant	(1 236)	(9 366)	-3,9%
Autres charges opérationnelles	(1 649)	(2 780)	0,0%
Autres produits opérationnels	7 685	25 796	10,6%
Résultat opérationnel	4 801	13 650	5,6%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	481	0,2%
Coût de l'endettement financier brut	(2 937)	(3 095)	-1,3%
Coût de l'endettement financier net	(2 683)	(2 614)	-1,1%
Autres produits et charges financiers	(1 095)	824	0,3%
Charge d'impôts	(641)	1 545	0,6%
Résultat net des sociétés intégrées	382	13 405	5,5%
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 147	(244)	-0,1%
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 529	13 161	5,4%
Résultat net	1 529	13 161	5,4%
Part du groupe	1 448	13 860	
Intérêts minoritaires	81	(698)	
Résultat net part du groupe par action	17,27 €	165,26 €	Note n°6.16
Résultat net dilué part du groupe par action	17,27 €	165,26 €	
ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	Réf. Note
Résultat net part du groupe	1 448	13 860	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (R)	0	(486)	
Réévaluation des immobilisations (R)	213	266	
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies (NR)	(329)	95	
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0	0	
Total des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	(116)	(125)	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe	1 332	13 735	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	0	0	
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres	1 332	13 735	

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS8, 10, 11 et 12

(R) Eléments recyclables

(NR) Eléments non recyclables

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2012 (retraités)	3 000	6 251	-	6 309	16 720	32 281	2 488	34 769
● Résultat 2013	-	-	-	13 487	-	13 487	(205)	13 282
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(125)	(125)	(89)	(214)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	-	-	-	(0)	(0)
● Variation de périmètre	-	-	-	(2 386)	-	(2 386)	270	(2 116)
● Autres variations	-	-	-	(23)	0	(23)	146	123
Capitaux propres au 31/12/2013 publiés	3 000	6 251	-	17 387	16 595	43 234	2 610	45 844
● Correction d'erreur	-	-	-	(6)	-	(6)	173	167
● Application IFRS 10,11 Correction valorisation titres MEE (Résultat 2013)	-	-	-	373	-	373	154	527
Capitaux propres au 31/12/2013 retraités (1)	3 000	6 251	-	17 755	16 595	43 601	2 937	46 538
● Application IFRS 10,11 Correction valorisation titres MEE	-	-	-	(50)	-	(50)	(37)	(87)
● Résultat 2014	-	-	-	1 448	-	1 448	81	1 529
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(110)	(116)	(226)	(3)	(230)
● Autres variations	-	-	-	(25)	-	(25)	(9)	(34)
Capitaux propres au 31/12/2014	3 000	6 251	-	19 018	16 479	44 748	2 968	47 716

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

- Impact net de la réévaluation des droits de mouture pour 213 K€
- Impact net des écarts actuariels sur les IFC selon IAS 19 révisée pour -329 K€

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

EN K€	31/12/2014	31/12/2013
		Retraité (1)
Résultat net des sociétés intégrées	382	13 405
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-
- Amortissements et provisions	1 410	13 088
- Variation des impôts différés	206	2 029
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	4 202
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 860	5 914
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 222	1 169
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	2 694
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 096	7 438
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	-	1 941
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	589	5 372
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	71	818
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 972	2 614
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	3
Apport / Remboursement actionnaires	-	9 289
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	2 790	52 531
Remboursement d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	-	12 194
Remboursement d'emprunts (crédit bail & location financière)	-	777
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 3 523	48 846
Variations de trésorerie	- 2 399	44 022
Trésorerie d'ouverture	5 669	38 353
Trésorerie de clôture	3 271	5 669

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Tableau des flux de trésorerie 2013 :

Le poste « Emissions d'emprunt » comprend :

- la mise en place de deux prêts moyen-terme auprès du pool bancaire au niveau de GMS et SMDP pour respectivement 33,7 M€ et 2,45 M€ ;
- la mise en place d'une ligne d'affacturage représentant un montant de 17 M€ au 31 décembre 2013.

Tableau des flux de trésorerie 2014 :

La ligne « Emissions d'emprunt » correspond essentiellement à l'effet du changement de factor au cours de l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

(montants en milliers, sauf nombre d'actions et données par actions)

SOMMAIRE :

1. Référentiel comptable

2. Informations significatives

- 2.1 Participations d'ADVENS et de G6M au capital de GMS
- 2.2 Décision de la Cour d'Appel dans le cadre de la condamnation sur le marché de la farine en sachets – Accord avec les services de recouvrement de l'amende
- 2.3 TOULOUSAINE DES FARINES – Anomalies relevées en 2013 – effets sur 2014

3. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

- 3.1 Principe général
- 3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses
- 3.3 Continuité de l'exploitation
- 3.4 Ecarts d'acquisition (IAS 3)
- 3.5 Immobilisations incorporelles (IAS 38)
- 3.6 Immobilisations corporelles (IAS 16)
- 3.7 Contrats de location-financement (IAS 17)
- 3.8 Dépréciation des actifs (IAS 36)
- 3.9 Actifs disponibles à la vente (IAS 39)
- 3.10 Prêts accordés aux boulangers
- 3.11 Titres mis en équivalence
- 3.12 Stocks (IAS 2)
- 3.13 Créances clients
- 3.14 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale
- 3.15 Impôt différé (IAS 12)
- 3.16 Actionnariat
- 3.17 Résultat par action
- 3.18 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)
- 3.19 Indemnités de fin de carrière (IAS 19)
- 3.20 Dettes financières (IAS 32/39)
- 3.21 Reconnaissance des revenus (IAS 18)
- 3.22 Dividendes proposés
- 3.23 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)
- 3.24 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)
- 3.25 Information sectorielle (IFRS 8)

4. Evénements postérieurs

- 4.1 Prorogations des avenants conclus par Monsieur LEARY avec les groupes ADVENS et G6M
- 4.2 Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MUHLEN
- 4.2 Décision rendue suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale
- 4.4 Décision rendue par le Conseil Constitutionnel dans le cadre d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la farine en sachets

5. Périmètre de consolidation

- 5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre
- 5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre
- 5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 décembre 2014
- 5.4 Changements intervenus en 2014
- 5.5 Changement de méthode intervenu en 2014
- 5.6 Impact de ces changements sur les états financiers au 31 décembre 2013

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014
(montants en milliers d'€uro, sauf nombre d'actions et données par actions)

SOMMAIRE (suite) :

6. Informations sur les comptes

• **Bilan (ACTIF)**

- 6.1 Immobilisations incorporelles
- 6.2 Immobilisations corporelles et immeubles de placement
- 6.3 Autres actifs financiers et participations mises en équivalence
- 6.4 Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur
- 6.5 Actifs d'impôts différés
- 6.6 Stocks
- 6.7 Créances clients
- 6.8 Autres débiteurs
- 6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

• **Bilan (PASSIF)**

- 6.10 Capitaux propres
- 6.11 Emprunts
- 6.12 Provisions pour risques et charges
- 6.13 Passifs d'impôts différés
- 6.14 Autres dettes
- 6.15 Autres créditeurs

• **Compte de résultat**

- 6.16 Résultat par action
- 6.17 Dotations et reprises sur amortissements et provisions
- 6.18 Autres produits et charges opérationnels courants
- 6.19 Autres produits et charges opérationnels non courants
- 6.20 Coût de l'endettement financier net
- 6.21 Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
- 6.22 Autres produits et charges financiers
- 6.23 Charges d'impôts

7. Autres informations

- 7.1 Informations sociales
- 7.2 Rémunérations des mandataires sociaux
- 7.3 Frais de recherche
- 7.4 Engagements hors bilan
- 7.5 Transactions avec des sociétés liées
- 7.6 Honoraires des commissaires aux comptes
- 7.7 Information sur les risques

8. Bilan et Compte de résultat par secteur d'activité

- 8.1 Bilan par secteur d'activité
- 8.2 Résultat par secteur d'activité

9. Bilan et Compte de résultat par secteur géographique

- 9.1 Bilan par secteur géographique
- 9.2 Résultat par secteur d'activité géographique

a. Base de préparation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 31 décembre 2014 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté. Le référentiel appliqué est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les impacts inhérents à l'application des normes sur la consolidation (IFRS 10/11/12) sont décrits dans la note sur les changements comptables. Aucune autre norme ou interprétation nouvellement en vigueur depuis le 1er janvier 2014 et appliquée par le Groupe n'a impacté significativement les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Suite à une demande de report de délai faite le 12 juin 2015 auprès du Tribunal de Commerce de Paris, un conseil s'est tenu le 31 juillet 2015 aux fins de convoquer l'Assemblée Générale à l'approbation de laquelle seront soumis ces comptes.

Le Conseil s'est en outre réuni le 22 décembre 2015, après avoir pris connaissance de la décision du Conseil Constitutionnel dans le cadre de la question prioritaire de constitutionnalité dans le dossier de l'entente sur le marché de la farine en sachets rendue le 14 octobre, afin de compléter en conséquence l'annexe des comptes et le rapport de gestion. Sur les conséquences de cette modification, cf. les points 4.4 et 6.12.

Ce même Conseil a également apporté des compléments à l'information figurant en annexe relative aux évolutions sur le dossier actionnarial. Sur les conséquences de cette modification, cf. les points 4.1, 6.3 et 6.7.

b. Principes comptables

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2014 sont les suivants :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11 « Partenariats » annule et remplace IAS 31 « Participation dans des coentreprises » et SIC - 13 « Entités contrôlées conjointement - Apports non monétaires par des co-entrepreneurs » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- Amendement à IFRS 10, 11 et 12 « Transition Guidance » ;
- IAS 28 Révisée (2011) – Participations dans des entreprises associées ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « Sociétés d'investissements » ;
- Amendements à IFRS 32 « Compensation des actifs et des passifs financiers » ;
- Amendements à IFRS 39 « Novation des dérivés et continuation de la relation de couverture » ;
- Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers ».

Les normes IFRS 10/11/12 ont été appliquées de manière rétrospective au 1er janvier 2012. Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été retraités à des fins de comparaison. Les principaux impacts sont détaillés dans la note sur les changements comptables.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2014, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- IFRIC 21 « Droits & taxes » ;
- Améliorations annuelles (cycle 2010-2012) relatives aux normes IAS 12 « Impôts sur les résultats », IAS 36 « Dépréciations d'actifs », IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », IAS 1 « Présentation des états financiers », IAS 24 « Parties liées », IFRS 8 « Secteurs opérationnels », IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel : contributions des salariés » ;
- Améliorations annuelles (cycle 2011-2013) relatives aux normes IAS 40 « Interrelation IFRS 3-IAS 40, IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 13 « Juste valeur ».

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

Règles et modalités de consolidation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont identiques au 31 décembre 2013, à l'exception de l'application des normes sur la consolidation (IFRS 10/11/12).

Les normes sur la consolidation sont :

- IFRS 10 – États financiers consolidés
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises.

La norme IFRS 10 définit le contrôle ainsi : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Le Groupe détient le pouvoir sur une entité lorsqu'elle a les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité.

L'appréciation du contrôle selon IFRS 10 a conduit le Groupe à développer un cadre d'analyse de la gouvernance des entités avec qui le Groupe est en lien, en particulier lorsqu'il existe des situations de partenariat régies par un environnement contractuel large tel les statuts, les pactes d'actionnaires, etc. Il est également tenu compte des faits et circonstances.

Entités contrôlées exclusivement

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale. Tous les soldes et transactions intra-groupe ainsi que les produits et les charges provenant de transactions internes et de dividendes sont éliminés.

Toute modification de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas une perte de contrôle est comptabilisée comme une transaction portant sur les capitaux propres. Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, les actifs, passifs et capitaux propres de cette ancienne filiale sont décomptabilisés. Tout gain ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle selon le mode de comptabilisation requis suivant IFRS 11 ou IAS 28 ou IAS 39.

Entités contrôlées conjointement

Suivant IFRS 11, les sociétés sont contrôlées conjointement lorsque les décisions importantes au titre des activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés ou partenaires.

Le contrôle conjoint peut être exercé au travers d'une activité conjointe (commune) ou en co-entreprise (joint-venture). Suivant IFRS 11, l'activité conjointe se distingue de la joint-venture par l'existence ou non d'un droit direct détenu sur certains actifs ou des obligations directes sur certains passifs de l'entité quand la joint-venture confère un droit sur l'actif net de l'entité. S'il s'agit d'une co-entreprise, le Groupe enregistre dans ses comptes les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune. S'il s'agit d'une joint-venture, la participation du Groupe dans l'actif net de l'entité est enregistrée selon la méthode de la mise en équivalence décrite dans la norme IAS 28.

Entités sous influence notable

Conformément à IAS 28, la méthode de la mise en équivalence s'applique également à toutes les entreprises associées dans lesquelles la Société exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote détenus est supérieur ou égal à 20 %. Chaque participation, quel que soit le pourcentage de détention détenu, fait l'objet d'une analyse tenant compte des faits et circonstances pour déterminer si le Groupe exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation du Groupe dans l'entreprise associée est initialement comptabilisée au coût augmenté ou diminué des changements postérieurs à l'acquisition, dans la quote-part d'actif net de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus, s'il n'est pas déprécié, dans la valeur comptable de la participation. La quote-part de résultat de la période est présentée dans la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ». Au bilan, ces participations sont présentées sur la ligne « Titres mis en équivalence ».

Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère et des corrections sont apportées, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

La liste des entités consolidées ainsi que les méthodes employées est présentée en § 5.1.

Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en § 5.2.

2.1 Participations d'ADVENS et de G6M au capital de GMS

Le 12 décembre 2012, la société SOFRACAL cédait 4 193 actions de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société ADVENS, opérateur agro-industriel international. Les actions cédées représentent 4,99 % du capital de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

Outre ce premier accord, un second protocole a été conclu, prévoyant sous conditions suspensives :

- une promesse de vente par SOFRACAL à ADVENS, exerçable en septembre 2014, du solde de sa participation dans la société GMS ;
- une promesse d'achat consentie par ADVENS à SOFRACAL portant sur le solde de sa participation dans la société GMS, exerçable, selon le cas, entre juillet et août 2014 ou entre octobre et décembre 2014 ;
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et ADVENS dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse d'achat précitée ne pourrait être exercée.

Le 28 mai 2013, la société SOFRACAL cédait 4,98 % de la société Les Grands Moulins de Strasbourg au profit de la société G6M. Parallèlement à cet accord, Monsieur LEARY, qui contrôle indirectement SOFRACAL, et G6M ont conclu un protocole prévoyant :

- la conclusion par SOFRACAL d'une promesse de vente au bénéfice de G6M portant sur le solde de la participation détenue par SOFRACAL dans GMS, exerçable en octobre 2014, sous réserve du non exercice des promesses de vente et d'achat qui existeront entre SOFRACAL et le Groupe ADVENS à la suite des accords de décembre 2013 ; et
- la faculté pour Monsieur LEARY de faire procéder à une vente conjointe des participations de SOFRACAL et de G6M dans GMS, par le biais d'un mandat de vente confié à une banque d'affaires de son choix, dans le cas où la promesse de vente précitée ne serait pas exercée par G6M.

Actualité 2014 : Protocoles entre Monsieur LEARY et les groupes ADVENS et G6M

Le 2 février 2014, METRO TRADING COMPANY et M. Bakri assignaient M. Leary, SOFRACAL, ADVENS, G6M et LA FINANCIERE DE MEUNERIE devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins de faire annuler tant les cessions d'actions GMS d'ores et déjà intervenues que les protocoles de cession à terme. Afin de tenir compte de cette action judiciaire, M. Leary, ADVENS et G6M avaient prorogé la date de levée des conditions suspensives de leurs accords jusqu'à la date de la décision du Tribunal, laquelle a été rendue le 23 janvier 2015 (cf. § 4.1).

2.2 Décision de la Cour d'Appel dans le cadre de la condamnation sur le marché de la farine en sachets – Accord avec les services de recouvrement de l'amende

Cf. à ce sujet le § 6.12

2.3 TOULOUSAINES DES FARINES – Anomalies relevées en 2013 – effets sur 2014

Les travaux comptables réalisés tout au long de l'exercice 2014 ainsi que les opérations d'arrêté comptable de la filiale TOULOUSAINES DES FARINES n'ont pas fait apparaître de nouvelle anomalie par rapport à celles déjà identifiées dans le cadre de l'arrêté comptable 2013.

Il est rappelé qu'un cabinet d'audit externe était intervenu au cours du premier semestre 2014 afin d'éclaircir les traitements appliqués à un certain nombre de points de postes comptables. S'agissant d'un audit contractuel, intervenant dans un cadre défini, les travaux de ce cabinet avaient effectivement permis de clarifier la nature des anomalies ayant impacté par le passé les comptes de la filiale. Toutefois, un risque persiste toujours quant à l'exhaustivité des irrégularités constatées. Une plainte ayant été déposée, une éventuelle enquête pourrait conduire, par d'autres moyens, à des constats complémentaires non connus à ce jour.

La correction des anomalies identifiées et portant sur les comptes antérieurs à 2013 avait entraîné la constatation dans les comptes 2013 de TOULOUSAINES DES FARINES de charges pour un montant total s'élevant à 7.843 K€.

Dans le cadre d'un protocole d'accord daté de septembre 2014 entre les sociétés SMD PARTICIPATIONS (groupe GMS) et la Société Coopérative Agricole ARTERRIS, cette dernière s'engageait à abandonner une quote-part de son compte courant pour un montant de 4,3 M€. Cet abandon de compte courant est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Il a pris effet et a été comptabilisé dans les comptes de TOULOUSAINES DES FARINES à fin décembre 2014.

Par ailleurs, c'était dans le cadre du même protocole que le groupe ARTERRIS avait également souhaité confirmer son engagement de garantir les créances douteuses anciennes existantes lors de l'entrée des GMS au capital de LMP ; celles-ci représentant un montant total de 4,5 M€.

3.1 Principe général

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, des droits de mouture et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- l'évaluation de la juste valeur des droits de moutures et des titres destinés à la vente ;
- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs financiers et des créances clients, notamment en lien avec la garantie SOFRACAL (cf. § 6.3 et 6.7) ;
- l'évaluation des engagements liés aux acquisitions ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.
- L'appréciation du principe de la continuité d'exploitation

3.3 Continuité de l'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation.

Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont théoriquement mises en recouvrement sans attendre la décision du recours en appel. Un avis de mise en recouvrement en date du 15 mai 2012 et d'un montant de 29,9 M€ avait été adressé à la société. Les contacts pris par la société auprès des services en charge du recouvrement avaient déjà abouti à une limitation du montant mis en recouvrement. Par la suite, la condamnation a été sensiblement réduite en appel, la société voyant le montant de sa sanction passer de 29,9 M€ à 9,9 M€. Dans la mesure où la société estime qu'un grand nombre de ses arguments portant sur le niveau résiduel de la sanction n'ont pas été entendus, elle a introduit un pourvoi en cassation afin de les faire entendre. La société a obtenu de l'administration de limiter le total de ses règlements au montant du risque qu'elle estime le plus probable, soit 3,4 M€. Parallèlement à ce pourvoi en cassation, elle a introduit une question prioritaire de constitutionnalité.

Si elle ne devait pas obtenir gain de cause dans le cadre de cette procédure et que le montant de la sanction devait être confirmé, la société se verrait dans l'obligation de céder l'actif non stratégique qu'elle a accordé en garantie à l'Administration.

La mise en place du contrat d'affacturage et le soutien apporté par la société-mère SOFRACAL permettent au groupe GMS de faire face à l'ensemble de ses besoins de financement. On note en particulier les apports réalisés par l'actionnaire SOFRACAL en mars et avril 2015 pour un montant total de 2 M€. La solution du contrat d'affacturage permet par ailleurs d'adapter le financement court-terme du groupe à l'évolution de son activité, en particulier sur le marché intérieur.

Le groupe travaille également avec ses partenaires habituels au financement de projets de croissances externes, notamment le rachat de 65 % du groupe BROCHET, ainsi qu'au financement d'investissements productifs. La société-mère SOFRACAL sera également amenée à participer au financement de ces projets.

Le groupe GMS actualise régulièrement ses prévisionnels de trésorerie. Les hypothèses sont jugées prudentes et réalistes par le management. Sur cette base et nonobstant les incertitudes liées à l'évolution future de la marche des affaires, ainsi qu'en intégrant les effets potentiels de l'ouverture de la conciliation ouverte entre Messieurs LEARY et BAKRI sous l'égide du Tribunal de Commerce de Paris, permettant d'envisager une cession du groupe GMS, les comptes annuels clos au 31 décembre 2014, ont été établis en appliquant le principe comptable de continuité d'exploitation.

3.4 Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les écarts d'acquisition dégagés sont égaux à la différence entre le prix d'acquisition des titres, et la quote-part de situation nette de l'entité acquise, réévaluée à sa juste valeur

Les écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

Compte tenu du changement de méthode induit par l'application des normes IFRS 10, 11 et 12, le seul goodwill qui avait été identifié pour une valeur de 502 K€ et qui portait sur la société BOULANGERIE DU MOULIN a été intégré à la valeur des titres mis en équivalence.

3.5 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des droits de mouture et contingents. Le poste intègre également des rachats de clientèles ainsi que des logiciels informatiques.

Droits de mouture

La création des contingents et droits de mouture remonte à l'année 1936. La répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines à destination du marché français est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2014, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 3.782.848 quintaux contre 3.864.410 quintaux détenus à fin décembre 2013.

Le groupe dispose depuis 2013 d'états statistiques établis par l'organisme FRANCEAGRIMER recensant les prix pratiqués par les acteurs du secteur meunier ainsi que les volumes échangés. Le groupe étudie chaque année la question du respect des critères posés par IAS 38.8 (rappelés par IFRS 13 Annexe A) sur la réalité d'un marché actif et réétudie dans le cadre du présent arrêté sa position relative au traitement de ces actifs incorporels. Le groupe estime disposer par l'intermédiaire de l'organisme FRANCEAGRIMER d'une information homogène d'une année sur l'autre et traduisant la réalité des opérations traitées sur le marché des droits de mouture et lui permettant de procéder à la revalorisation des droits de mouture figurant à l'actif de son bilan.

Des tests de cohérence sont réalisés par rapprochement des valeurs fournies avec celles issues des opérations des sociétés du groupe sur leurs propres droits de mouture, ainsi qu'avec celles fournies par les courtiers.

Le groupe valide également la pertinence du caractère actif du marché des droits de mouture par analyse des quantités de droits de mouture échangées sur ce marché.

Le groupe a procédé au 31 décembre 2014 à la revalorisation des droits de mouture sur la base de la valeur moyenne pondérée des opérations de 2014.

La valeur moyenne pondérée des droits de mouture fournie courant 2014 par FRANCEAGRIMER au titre des transactions 2013 s'élève à 5,23 €/T quintal. L'impact de la revalorisation effectuée au 31 décembre 2014 représente -213 K€ et est constatée intégralement par les capitaux propres (Part groupe et intérêts minoritaires).

Logiciels

Les logiciels utilisés au sein du groupe sont enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire).

3.6 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

3.7 Contrats de location-financement (IAS 17)

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net » et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

3.8 Dépréciations des actifs (IAS 36)

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières détenues, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenue, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La société s'est assurée que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

3.9 Actifs disponibles à la vente (IAS 39)

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des autres actifs financiers. En l'absence d'influence notable, ces titres sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » (AFS) prévue par IAS 39 dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers prévus par la norme.

Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la juste valeur.

3.10 Prêts accordés aux boulangers

Les prêts aux boulangers sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

3.11 Titres mis en équivalence

En application des normes IFRS 10 et 11, sont comptabilisés dans le poste Titres mis en équivalence, les participations des co-entreprises du groupe. Les méthodes d'évaluation sont décrites au paragraphe « Règles et modalités de consolidation ».

3.12 Stocks (IAS 2)

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

3.13 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars. L'impact des différentiels de change sur ces opérations sont supportés ou au bénéfice des clients.

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers (cf. le point 6.7).

Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) seraient sorties de l'actif du Groupe si les risques et avantages qui leur étaient associés étaient substantiellement transférés à ces tiers, notamment s'agissant de créances clients, lorsque la société d'affacturage prend en charge le risque de crédit et le risque de délai de recouvrement. Pour l'ensemble des structures, il s'agit d'un affacturage avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement. Il n'a donc pas un caractère déconsolidant des créances.

3.14 Impôts sur les bénéfices et intégration fiscale

a) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

b) Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL

- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

- Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :
Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.
Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.
Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.
- Pour la société Eurexpan SA :
La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

3.15 Impôt différé (IAS 12)

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2014 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2013 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant ont été évalués sur la base de budgets prévisionnels limités à 3 ans et comptabilisés au moins à hauteur des impôts différés passifs par groupe fiscaux lorsque les impôts différés actifs s'avéraient suffisants.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les perspectives de bénéfices imposables sont les suivantes :

- Les répercussions tarifaires pratiquées laissent présager un rétablissement des marges et donc de la rentabilité des structures.
- Les perspectives commerciales pour les prochains exercices sont favorables.
- L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés est limité à 3 ans même si les perspectives de résultats positifs sont favorables au-delà de cette période.

3.16 Actionnariat

L'actionnaire Moulins SOUFFLET détenteur au 1er janvier 2010, d'une participation en capital et en droits de vote comprise entre 30% et 33,33% (en l'occurrence 30,74% du capital représentant 30,74% en droits de vote) est concerné par les dispositions de l'article 234-11 al 1 du règlement général de l'AMF pour sa détention en capital et en droits de vote.

3.17 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

3.18 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

3.19 Indemnités de fin de carrières (IAS 19)

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 révisé au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités.

Cet engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque pays et à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie.

La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

3.20 Dettes financières (IAS 32/39)

Les emprunts sont présentés dans les passifs non courants sauf pour la part d'échéance à moins d'un an présentée dans les passifs courants. Le taux d'intérêt effectif (TIE) est calculé en tenant compte des frais d'émission et des coûts accessoires. Les charges financières (coûts d'emprunt) comptabilisées correspondent au TIE. Toutefois, si les frais attachés aux emprunts ne sont pas significatifs, le TIE est assimilé au taux nominal. En majorité, les emprunts sont toutefois souscrits à taux variables.

3.21 Reconnaissance des revenus (IAS 18)

L'essentiel des revenus consiste dans la vente de biens produits par les structures du groupe. Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, en l'occurrence, lorsque le client prend possession des farines.

Ce principe est généralement reconnu lors du départ du site de production pour les livraisons à destination du marché intérieur ou lors du départ du bateau en ce qui concerne les exportations.

3.22 Dividendes proposés

Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2014.

3.23 Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

3.24 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

3.25 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des segments opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe.

4.1 Décision rendue par le Tribunal de commerce dans le dossier MTC-I.Bakri / B.Leary-ADVENS-G6M

Par jugement du 23 janvier 2015, statuant à la demande de METRO TRADING COMPANY et M. BAKRI, le Tribunal de commerce de Paris a estimé que la résiliation par M. LEARY du protocole conclu en 2007 avec MTC était inopérante et a prononcé en conséquence la caducité des protocoles conclus avec ADVENS et G6M.

M. LEARY a interjeté appel de ce jugement. Pour leur part, ADVENS et G6M ont également réaffirmé leur souhait de poursuivre l'opération initialement prévue.

Sur proposition du Tribunal de Commerce de Paris acceptée par toutes les parties, une conciliation a été ouverte en novembre 2015 sous l'égide de Monsieur Gentin, Président du Tribunal, afin de tenter de trouver une issue au contentieux opposant Messieurs Leary et Bakri.

4.2 Sinistre survenu sur le site du moulin RHEINTAL MUHLEN

Le 8 avril 2015, un incendie s'est déclaré dans l'un des deux moulins allemands du groupe, Rheintal MUHLEN, endommageant partiellement la partie supérieure des silos à farines. En l'absence de solution de stockage alternative, la production a dû être interrompue durant 2 mois. Celle-ci a repris le 9 juin 2015.

Les coûts directs représentent :

- Coûts liés à la reconstruction 460 K€
- Nettoyage 110 K€
- Pertes sur stocks 70 K€

Ces coûts sont pris en charge par l'assurance déduction faite d'une franchise de 75 K€. A ce jour, 500 K€ ont été versés par la compagnie d'assurance.

Les dépenses liées à la perte d'exploitation (incluant pénalités sur ruptures de contrats, pertes de marge, surcoût de sous-traitance...) sont également couvertes par l'assurance après déduction d'une franchise de 54 k€. A ce jour 1 M€ ont été versés par la compagnie d'assurance. Cet événement n'a pas d'impact sur les comptes annuels 2014.

4.3 Décision rendue suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la boulangerie artisanale

Cf. à ce sujet le point 6.12

4.4 Décision rendue par le Conseil Constitutionnel dans le cadre d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité suite à l'enquête de l'autorité de la concurrence sur le marché de la farine en sachets

Cf. à ce sujet le point 6.12

5.1 Liste des sociétés comprises dans le périmètre

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Contrôle	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,0%	100,0%	100,0%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,9%	100,0%	98,9%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,0%	100,0%	70,0%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,1%	100,0%	95,1%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,0%	100,0%	100,0%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	100,0%	100,0%	100,0%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		100,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,0%	100,0%	100,0%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,0%	50,0%	50,0%	MEE
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,3%	33,3%	33,3%	MEE
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,0%	100,0%	67,0%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,0%	100,0%	100,0%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,0%	100,0%	100,0%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,6%	100,0%	80,0%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	67,0%	100,0%	100,0%	IG
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	67,0%	100,0%	100,0%	IG
MINOTERIE ESTAGER	Egletons (19)	308 428 606	67,0%	100,0%	100,0%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,5%	50,0%	50,0%	MEE
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
BOULANGERIE DU MOULIN	Narbonne (11)	384 110 870	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	Narbonne (11)	477 831 416	33,5%	50,0%	100,0%	MEE
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,1%	50,0%	77,8%	MEE
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,8%	50,0%	56,6%	MEE

(*) I.G. : Intégration globale - MEE : Mise en équivalence

La société consolidante est GRANDS MOULINS DE STRASBOURG et la société tête de groupe est SOFRACAL.

Il n'y a pas de modifications dans les pourcentages de contrôle par rapport à la clôture de l'exercice 2013 retraité.

Qualification des modes de contrôle des filiales du groupe GMS

Afin de déterminer le type de contrôle exercé par le groupe sur les structures relevant jusqu'à présent d'un contrôle conjoint, le groupe a apprécié dans un premier temps les modalités de gouvernance de chacune des sociétés concernées afin de déterminer s'il s'agissait de réels partenariats. Le management a intégré dans cette réflexion les effets d'éventuels pactes d'associés. Dans les cas étudiés, l'hypothèse de partenariats a toujours été retenue.

Le management a considéré chacun de ces partenariats comme étant des contrôles conjoints en l'absence de droits particuliers sur les actifs ou d'obligations sur certains des passifs de ces structures.

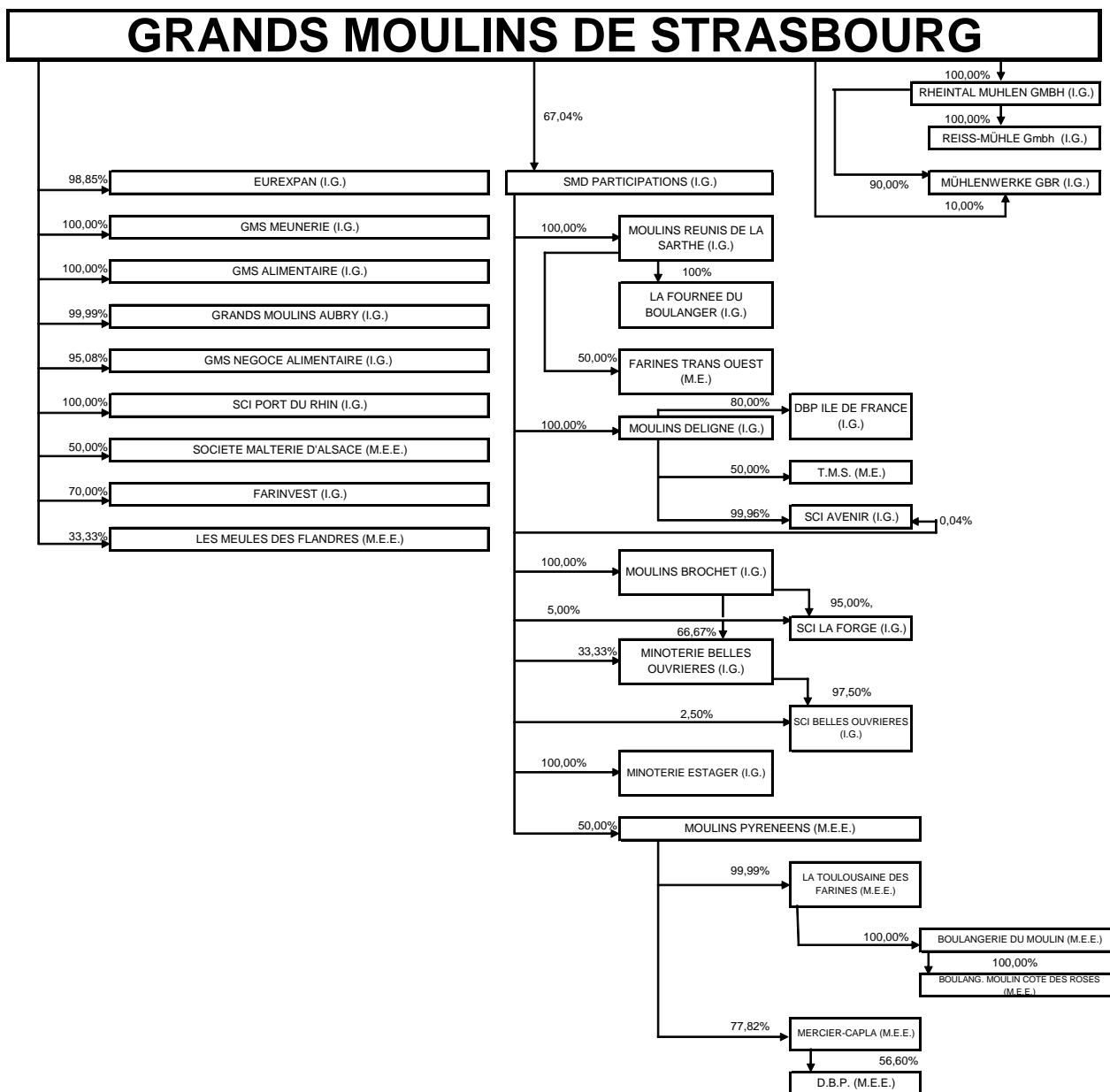
5.2 Sociétés non comprises dans le périmètre

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN
 Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.
- SOCIETE BACHMÜHLE avait son siège social 15, rue du moulin 68800 THANN, détenue à hauteur de 25 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Cette société, en liquidation depuis de nombreuses années, n'arrête plus de

comptes annuels et son intégration au périmètre de consolidation ne présentait plus qu'un intérêt marginal pour l'image des comptes consolidés.

5.3 Organigramme du périmètre consolidé au 31 décembre 2014



5.4 Changements intervenus au niveau du périmètre en 2014

Les sociétés suivantes ont été intégrées au périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2014 :

Entrée de sociétés au périmètre de consolidation :

Aucune entrée au périmètre n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Sorties de société du périmètre de consolidation :

Hormis, la non consolidation de la société BACH MÜHLE pour la raison évoquée au point 5.2, aucune sortie de périmètre n'a été enregistrée au cours de l'exercice

5.5 Changement de méthode intervenu en 2014

Le Groupe a appliqué les normes sur la consolidation IFRS 10 (États financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) au 1^{er} janvier 2014 (application obligatoire au 1^{er} janvier 2014).

Ces normes sont d'application rétrospective. Ainsi, les états financiers présentés en comparaison de ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été retraités.

L'application de ces normes a obligé le Groupe à ré-estimer les modalités de consolidation de chacune de ses entités en fonction du niveau de contrôle qu'elle y exerce et ce, quelle que soit la nature de ses liens (participations ou autres accords contractuels).

Etats financiers consolidés (IFRS 10)

En conséquence de l'application de la norme IFRS 10, le Groupe a procédé à un changement de méthode dans le mode de détermination du contrôle qu'elle exerce et, le cas échéant, dans le mode de consolidation de ses filiales et participations. IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle qui met l'accent sur le niveau de pouvoir que le Groupe exerce sur sa filiale, le droit à des revenus variables provenant de ses filiales et la capacité du Groupe à utiliser son pouvoir pour influencer sur le niveau de ces revenus.

En application de la norme IFRS 10, le Groupe a procédé à une revue du contrôle qu'elle exerce sur les entités avec qui elle est en lien, tout particulièrement lorsqu'il existe des partenaires.

Cette revue n'a pas conduit à faire évoluer le périmètre des sociétés qui compose le Groupe.

Partenariats (IFRS 11)

Le Groupe a analysé la nature du contrôle conjoint exercé sur l'entité avec ses partenaires.

La norme IFRS 11 distingue les activités conjointes (communes) (partenariat dans lequel les parties exerçant un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de celle-ci) des joint-ventures (co-entreprises) (partenariat dans lequel les parties exerçant un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci).

Le Groupe a ainsi revu la structure de ses partenariats, leur forme légale, leurs termes contractuels ainsi que d'autres éléments contextuels.

En conclusion de cette revue, le Groupe est engagé exclusivement dans des joint-ventures lorsqu'il s'agit de partenariats au contrôle conjoint.

En conséquence et en application de la norme IFRS 11, le mode de consolidation de ces participations est désormais la mise en équivalence. Ces participations étaient antérieurement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle qui n'existe plus.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (IFRS 12)

En conséquence de l'application de la norme IFRS 12, le Groupe a adapté ses notes annexes sur ses participations mises en équivalence (se référer à la note « Titres mis en équivalence »).

5.6 Impact de ces changements sur les états financiers au 31 décembre 2013

Bilan

BILAN ACTIF	31/12/2013 Publié	IFRS11/IAS8	31/12/2013 Retraité (1)
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles (hors droits de mouture)	9 630	(1 147)	8 483
Droits de mouture	20 985	(967)	20 018
Immobilisations corporelles	34 694	(7 317)	27 377
Immeubles de placement	304	0	304
Titres mis en équivalence	261	8 346	8 606
Autres actifs financiers	21 942	(933)	21 008
Impôts différés actif	1 303	(316)	987
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	89 118	(2 335)	86 784
ACTIFS COURANTS			
Stocks	17 294	(3 521)	13 772
Clients	70 415	(10 951)	59 464
Autres débiteurs	10 033	932	10 965
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 405	(828)	9 577
TOTAL ACTIFS COURANTS	108 147	(14 368)	93 779
TOTAL DES ACTIFS	197 265	(16 703)	180 562
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 000	0	3 000
Réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	26 747	(6)	26 741
Résultat de l'exercice	13 487	373	13 860
Intérêts minoritaires	2 610	327	2 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 844	694	46 538
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	41 241	(646)	40 595
Provision pour pension et avantages assimilés	1 740	(181)	1 559
Autres provisions	10 549	(150)	10 399
Impôts différés passif	2 648	(1 402)	1 246
Autres dettes	2 743	9 480	12 223
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	58 922	7 100	66 023
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	30 482	(2 681)	27 801
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	29 832	(2 169)	27 663
Autres créditeurs	32 185	(19 647)	12 537
TOTAL PASSIFS COURANTS	92 499	(24 497)	68 002
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	197 265	(16 703)	180 562

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2013 Publié		IFRS11/IAS8		31/12/2013 Retraité (1)	
Chiffre d'affaires	274 136		(30 874)		243 262	
Autres produits de l'activité	0		0		0	
Total produits	274 136	100,00%	(30 874)	100,00%	243 262	100,00%
Achats consommés	(196 265)	-71,59%	22 186	-71,86%	(174 079)	563,84%
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 883)	-0,69%	410	-1,33%	(1 473)	4,77%
Charges du personnel	(21 769)	-7,94%	1 865	-6,04%	(19 904)	64,47%
Charges externes	(47 658)	-17,38%	4 191	-13,57%	(43 467)	140,79%
Impôts et taxes	(7 112)	-2,59%	724	-2,34%	(6 389)	20,69%
Dotations aux amortissements	(5 169)	-1,89%	682	-2,21%	(4 486)	14,53%
Dotations aux provisions	(5 093)	-1,86%	296	-0,96%	(4 797)	15,54%
Autres produits et charges d'exploitation	2 055	0,75%	(89)	0,29%	1 966	-6,37%
Résultat opérationnel courant	(8 757)	-3,19%	(609)	1,97%	(9 366)	-3,85%
Autres charges opérationnelles	(2 844)	0,00%	64	0,00%	(2 780)	0,01%
Autres produits opérationnels	25 815	9,42%	(19)	0,06%	25 796	-83,55%
Résultat opérationnel	14 214	5,19%	(564)	1,83%	13 650	5,61%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	482	0,18%	(1)	0,00%	481	-1,56%
Coût de l'endettement financier brut	(3 268)	-1,19%	173	-0,56%	(3 095)	10,03%
Coût de l'endettement financier net	(2 786)	-1,02%	172	-0,56%	(2 614)	-1,07%
Autres produits et charges financiers	810	0,30%	15	-0,05%	824	-2,67%
Charge d'impôts	1 000	0,36%	545	-1,76%	1 545	-5,00%
Résultat net des sociétés intégrées	13 237	4,83%	168	-0,54%	13 405	5,51%
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	45	0,02%	(289)	0,94%	(244)	0,79%
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	13 282	4,85%	(121)	0,39%	13 161	5,41%
Résultat net	13 282	4,85%	(121)	0,39%	13 161	5,41%
Part du groupe	13 487		373		13 860	
Intérêts minoritaires	(205)		(494)		(698)	
Résultat net part du groupe par action	160,810 €		4,449 €		165,259 €	
Résultat net dilué part du groupe par action	160,810 €		4,449 €		165,259 €	

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Tableau de Flux de Trésorerie

En K€	PUBLIE 31/12/2013	IFRS 11 / IAS8	RETRAITE 31/12/2013 (1)
Résultat net des sociétés intégrées	13 237	168	13 405
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions (1)	- 12 244	- 844	- 13 088
- Variation des impôts différés	- 1 999	- 30	- 2 029
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 4 214	- 12	- 4 202
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	- 5 220	- 694	- 5 914
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			1 169
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	- 2 003	478	- 2 694
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 7 223	- 215	- 7 438
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations	- 2 135	194	- 1 941
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (*)	5 386	- 14	5 372
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	- 977	159	- 818
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 274	340	2 614
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 3	-	3
Apport / Remboursement actionnaires	10 199	- 910	9 289
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	52 534	- 3	52 531
Remboursement d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	- 11 924	- 270	- 12 194
Remboursement d'emprunts (crédit bail & location financière)	- 777	-	- 777
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	50 029	- 1 183	48 846
Variations de trésorerie	45 080	- 1 058	44 022
Trésorerie d'ouverture	- 40 203	1 850	- 38 353
Trésorerie de clôture	4 877	792	5 669

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

BILAN ACTIF

6.1 Immobilisations incorporelles

En K€	31.12.14	Augmentation	Diminution	31.12.13 Retraité (1)
Logiciel	1 309	33	13	1 289
Marques	26	0	0	26
Relation clientèle	9 182	85	0	9 096
Droits de mouture & contingents	19 784	189	422	20 018
Autres immobilisations incorporelles	41	0	0	41
Immobilisations incorporelles - VB	30 342	307	435	30 470
Amt des logiciels	(1 210)	(32)	17	(1 195)
Amt des marques	(14)	(7)	0	(7)
Amt relation clientèle	(913)	(146)	0	(767)
Amt des autres immob. incorporelles	(21)	(21)	0	0
Amts des immob incorporelles	(2 158)	(206)	17	(1 969)
Immobilisations incorporelles - VN	28 184	101	452	28 501

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les droits de mouture font l'objet d'un nantissement au bénéfice de l'Administration dans le cadre du dossier de l'autorité de la concurrence.

6.2 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

En K€	31.12.14	Augmentation	Diminution	31.12.13 Retraité (1)
Terrains	1 861	6	0	1 855
Constructions	20 616	100	0	20 516
Immeubles de placement	304	0		304
Matériel et outillage industriels, autres	67 870	1 766	(1 184)	67 288
Immobilisations corporelles - VB	90 651	1 872	(1 184)	89 963
Amts - Terrains	(439)	(33)	0	(406)
Amts - Constructions	(17 471)	(753)	53	(16 771)
Amts - Matériel et outillage industriels, autres	(47 825)	(3 845)	1 125	(45 105)
Amts des immob corporelles	(65 735)	(4 631)	1 178	(62 282)
Immobilisations corporelles - VN	24 916	(2 759)	(6)	27 681

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition augmenté le cas échéant de frais accessoires. La valeur des immobilisations acquises en devises a été convertie au cours de douane du mois de l'opération. Conformément à la réglementation comptable les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

Immeubles de placement :

Suite à d'importantes cessions d'immeubles de placement courant 2012 et 2013, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG ne possède plus à son actif qu'un seul appartement dont la valeur nette comptable représente dans les comptes sociaux au 31 décembre 2014 un montant de 92 K€. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il avait été procédé à une réévaluation des biens de ce type par des experts immobiliers indépendants.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS (En K€)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
COMPTES SOCIAUX		
* Valeur historique après amortissements	86	92
RETRAITEMENT		
* Ecart de réévaluation	218	212
COMPTES CONSOLIDES IFRS		
* Valeur au bilan consolidé IFRS	304	304

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit-bail :

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations ci-dessus faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Constructions	31	31	1	31	31	1
Matériel et outillage	10 104	8 487	1 616	10 162	8 028	2 135
Autres imm. corporelles	1 776	1 052	723	1 691	948	743
Total	11 911	9 570	2 341	11 884	11 884	2 878

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Certains contrats de crédit-bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

Mouvements de l'année des biens pris en location financière ou crédit-bail :

En K€	Variation de périmètre	Virement poste à poste	Augmentations	Diminutions
Installations techniques	0	0	0	59
Autres immobilisations corporelles	0	0	266	181
Total	0	0	266	240

6.3 Autres actifs financiers et participations mises en équivalence

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
Prêts aux boulangers	3 547	3 607	(60)
Comptes courants	8 090	5 383	2 707
Titres disponibles à la vente	13 218	13 218	(0)
Créances garanties par SOFRACAL	17 534	0	17 534
Amende Autorité concurrence	3 100	2 100	1 000
Autres immobilisations financières	829	846	(17)
Autres actifs financiers - VB	46 318	25 154	21 163
Dépréciation prêts aux boulangers	(3 096)	(2 790)	(306)
Dépréciation des comptes courants	(1 144)	(388)	(756)
Dépréciation titres disponibles à la vente	(856)	(856)	0
Dépréciation autres immos fin.	(113)	(112)	(1)
Autres actifs financiers - Dépréciation	(5 208)	(4 146)	(1 062)
Actualisation créances garanties par SOFRACAL	(1 164)		(1 164)
Effet actualisation créances	(1 164)		(1 164)
Autres actifs financiers - Valeur nette	39 945	21 008	20 101

Détail du poste "Titres disponibles à la vente"

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
• NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	5 668	0	5 668	5 668	0	5 668
• NEUHAUSER S.A. Boulangerie- Folschviller	6 024	0	6 024	6 024	0	6 024
• Autres titres disponibles à la vente	1 526	(856)	670	1 526	(856)	670
Total	13 218	(856)	12 362	13 218	(856)	12 362

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

L'ensemble des « titres disponibles à la vente » valorisés à la juste valeur relèvent du niveau 2.

Les titres FINANCIERE NEUHAUSER et BOULANGERIE NEUHAUSER sont valorisés à la juste valeur. Cette juste valeur a été déterminée sur la base des derniers éléments financiers connus par le groupe GMS, après prise en compte d'une décote de minorité. Aucune réévaluation n'a été identifiée au 31 décembre 2014.

En milliers d'euros

En K€	Valeur comptes sociaux	Revalorisation titres en 1990	Revalorisation titres en 2012	Total revalorisations 1990 à 2013	Valeur en consolidation à fin 2013	Ecart de revalorisation 2014	Valorisation au 31/12/2014
	I	II	III	IV = II + III	V = I + IV		VI
NEUHAUSER FINANCIERE SA	4 097	-	1 595	1 595	5 668	-	5 668
BOULANGERIE NEUHAUSER	1 634	481	4 371	4 852	6 024	-	6 024
Total	5 731	481	5 966	6 447	11 692	-	11 692

Données financières 2014 concernant les filiales du groupe NEUHAUSER :

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres	% de détention
NEUHAUSER FINANCIERE SA	987	1 886	116 071	8,75%
BOULANGERIE NEUHAUSER	450 161	-	84 233	10,73%

Détail du poste "Titres mis en équivalence" :

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
• BACH MUHLE	0	0	0	4	0	4
• SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE	8 008	0	8 008	8 346	0	8 346
• LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
• LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	0	0	0
• TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	213	0	213	162	0	162
• FARINES TRANS OUEST	119	0	119	95	0	95
Total	8 341	0	8 341	8 606	0	8 606

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les titres LES MOULINS PYRENEENS font l'objet d'un nantissement.

Les informations requises par IFRS 12 relatives à ces structures sont les suivantes :

Partenariats & entreprises associés	TMS	FTO	Les Meules Des Flandres	Société Malteries d'Alsace	Les Moulins Pyrénéens
% de contrôle et de droits de vote dans la société	50%	50%	33,33%	50%	50%
Mode de contrôle	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture	Partenariat sous forme de coentreprise ou joint-venture
Mode de comptabilisation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Activité	Logistique	Logistique	Production de farines biologiques	Malterie	Holding de structures meunières
Etablissement principal	BRETIGNY S/ORGE	CHAMPAGNE	VITRY EN ARTOIS	STRASBOURG	TOULOUSE
Dividendes reçus	-	-	-	-	-
Valeurs des titres détenus	30 000 €	50 000 €	150 000 €	4 396 489 €	6 020 558 €
Valeurs des titres par MEE	182 055 €	116 614 €	- €	8 837 374 €	- €
Informations financières (K€)					
<i>Actifs courants</i>	453	219	208	11 587	17 935
<i>Actifs non courants</i>	NS (1)	NS (1)	105	8 652	25 122
<i>Passifs courants</i>	-910	-1 016	-529	-3 899 -	19 720
<i>Passifs non courants</i>	NS (1)	0	0	-113 -	22 650
<i>Produits</i>	5 218	2 251	691	34 842	42 839
<i>Dotations aux amortissements</i>	NS (2)	NS (2)	NS (2)	-605 -	825
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	97	64	-90	2 309	810
<i>Autres éléments du résultat global</i>	0	0	0	0	-
Résultat global total	97	64	-90	2 309	810
<i>Trésorerie ou équivalent</i>	172	NS (2)	NS (2)	418	398
<i>Produits d'intérêts</i>	NS (2)	NS (2)	NS (2)	NS (2)	412
<i>Charges d'intérêts</i>	NS (2)	NS (2)	NS (2)	NS (2) -	1 409
<i>Charge ou produit d'impôt sur le résultat</i>	NS (2)	NS (2)	NS (2)	-1 250 -	47

NS (1) montant < 100 K€

NS (2) montant < 50 K€

Note sur le poste « prêts boulangers »

Cette rubrique comprend les prêts, avec ou sans intérêts accordés par la société mère et ses filiales les Moulins Réunis de la Sarthe, Rheintal Mühlen, GMS Meunerie, Grands Moulins Aubry, Moulin Deligne, La Toulousaine des Farines et Minoteries Mercier Capla à leur clientèle « boulangerie » servant à financer, soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial.

Note sur le poste « comptes courants »

Celui-ci représente 8.090 K€ au 31 décembre 2014. Il est essentiellement constitué de créances détenues sur les structures non intégrées globalement telles que LMP et TOULOUSAINES DES FARINES.

En K€	2014	2013
TOULOUSAINES DES FARINES	4 257	1 450
LES MOULINS PYRENEENS	3 310	3 259
Divers	523	674
Comptes courants - Valeur brute	8 090	5 383
Dépréciation comptes courants	(1 144)	(388)
Comptes courants - Valeur nette	6 946	4 995

Compte tenu de la situation financière TOULOUSAINES DES FARINES, une provision pour dépréciation a été comptabilisée afin de considérer un risque de non recouvrement sur une partie de la créance détenue par le groupe. Le risque consiste dans l'importance du déséquilibre observé entre les actifs et passifs circulant de la structure. Il a été estimé au niveau de la filiale à 1,5 M€. Le niveau du risque pour GMS a été déterminé en y appliquant la quote-part du groupe, 50%, soit une provision de 750 K€. Ont été prises en compte dans l'analyse, l'opération de recapitalisation envisagée dont le montant s'élèvera à 6 M€, l'opération de cession de la boulangerie détenue par la société, ainsi que l'existence parmi les dettes fournisseurs de dettes échues portées par le groupe ARTERRIS pour un montant de 2,3 M€.

Indépendamment du risque lié à la structure financière de cette société, il est rappelé que la société TOULOUSAINNE DES FARINES bénéficie de la garantie SOFRACAL. L'existence de cette garantie, qui porte sur des créances d'un montant total de 14 M€ au 31 décembre 2014 (12,8 M€ au 30 juin 2015), permet d'envisager le recouvrement des apports en comptes courants du groupe GMS. L'incertitude autour des modalités précises de la cession du groupe GMS par la société SOFRACAL liée à la décision rendue par le Tribunal de Commerce de Paris le 23 janvier 2015 (cf. supra 4.1), et notamment son calendrier et le prix de cession, induit une incertitude équivalente sur les modalités du jeu de la garantie de la société tête de groupe et ainsi sur les modalités du recouvrement des apports du groupe GMS. Toutefois, le groupe estime compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL et des intérêts manifestés pour l'acquisition du contrôle du groupe GMS, que la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie est assurée, et que l'appréciation de cette solvabilité n'est pas de nature à remettre en cause l'absence de dépréciation du compte courant TDF au 31 décembre 2014, hors celle décrite ci-avant. En particulier, les sociétés ADVENS et G6M, après avoir réitéré leur volonté d'acquiescer le contrôle du groupe GMS, se sont toutes deux positionnées dans le cadre de lettres d'intention sur des valeurs du groupe GMS permettant la mise en jeu de la garantie accordée par SOFRACAL. La durée de validité de la lettre d'intention de G6M expire au 31 décembre 2015.

En outre, l'acceptation par Messieurs Leary et Bakri de rechercher, dans le cadre d'une conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une issue amiable aux litiges qui les opposent permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

6.4 Biens faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Droits de mouture	19 784	20 018
Immeubles de placements	304	304
Titres disponibles à la vente	11 692	11 692

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les droits de mouture relève d'un niveau 1, les immeubles de placement et titres disponibles à la vente relèvent du niveau 2.

6.5 Actifs d'impôts différés

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Créances liées aux retraitements	1 868	(2 079)
Créances liées aux différences temporaires	619	3 067
Total	2 487	987

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les impôts différés ont été nettés par société ou par groupe d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

En K€	31/12/2014		31/12/2013 Retraité (1)	
	Déficits activés	Impôt différé actif	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	2 423	808	7 553	2 517
MOULINS DELIGNE	402	134	520	173
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	0	0	382	127
Total	2 825	942	8 455	2 818

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Ces impôts différés actifs ont été comptabilisés à hauteur des impôts différés passifs par groupes fiscaux lorsque les impôts différés actifs liés à l'activation des pertes étaient suffisantes conformément à IAS 12.

L'impôt différé relatif à des déficits et qui n'a pas été activé représente un montant total de 8.690 K€.

6.6 Stocks

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	7 872	40	7 832	9 570	6	9 564
En cours de production	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires & finis	3 011	0	3 011	3 246	0	3 246
Marchandises	1 005	0	1 005	962	0	962
Total	11 889	40	11 849	13 778	6	13 772

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.7 Créances clients

en K€	Clients		31.12.14	31.12.13 Retraité (1)
	Courants	Non courants *		
Créances clients	48 966		48 966	50 184
Créances couvertes par des garanties		17 534	17 534	17 534
Total valeurs brutes	48 966	17 534	66 500	67 718
Dépréciations	(9 478)	(1 164)	(10 642)	(8 254)
Total valeurs nettes	39 489	16 370	55 859	59 464

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

* Classées en "autres actifs financiers"

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. A l'exception des créances couvertes par la garantie SOFRACAL, les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. D'une manière générale, l'ensemble des contrats réalisés sur les marchés export sont libellés en euros, reportant au client importateur le risque devise sur les paiements effectués en dollars.

Décomposition des provisions selon leur ancienneté :

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
* Créances échues depuis - de 6 mois provisionnées	3 002	290	2 712	3 064	609	2 455
* Créances échues depuis + de 6 mois provisionnées	11 947	10 352	1 595	9 424	7 644	1 780
* Créances échues depuis - de 6 mois et non provisionnées	8 823	0	8 823	22 791	0	22 791
* Créances échues depuis + de 6 mois et non provisionnées	486	0	486	10 256	0	10 256
* Créances non échues et non provisionnées	25 872	0	25 872	22 182	0	22 182
Total	50 130	10 642	39 489	67 718	8 254	59 464

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement. Cette appréciation tient compte de la garantie apportée par SOFRACAL en matière de recouvrement de créances sur les pays tiers.

Créances couvertes par la garantie SOFRACAL

Des créances vis-à-vis de clients africains représentant au bilan consolidé un encours de 16 370 K€ au 31 décembre 2014 (montant inchangé depuis le 31 décembre 2013) et dont le recouvrement est incertain bénéficient d'une garantie de la part de SOFRACAL, actionnaire majoritaire des GMS. Cette garantie a été renouvelée par décision du Conseil de surveillance de SOFRACAL en date du 3 mars 2014 et du 28 avril 2015 pour une durée indéfinie. La garantie repose sur la cession des actions GMS détenues par SOFRACAL, laquelle pourra intervenir en cas de renonciation par la société METRO TRADING COMPANY (« MTC ») de son droit de préférence conféré par un protocole du 17 septembre 2007 (le « Protocole ») ou à défaut, à l'expiration de ce Protocole, le 3 septembre 2018.

Par décision du 23 janvier 2015, statuant sur la demande de MTC et de M. Bakri, le Tribunal de commerce de Paris a jugé que la résiliation du Protocole par M. Leary en 2012 était inopérante et a prononcé la caducité des promesses de ventes consenties aux sociétés ADVENS et G6M respectivement en 2012 et 2013. M. Leary a interjeté appel de ce jugement. M. Leary, ADVENS et G6M ont par ailleurs réaffirmé en 2015 leur volonté de mettre en place de nouveaux accords, tenant compte des droits que détient MTC au titre du Protocole, en vertu desquels ADVENS et G6M bénéficieraient d'une promesse de vente de la part de SOFRACAL, le prix fixé initialement convenu pouvant être ajusté pour tenir compte de l'évolution du groupe jusqu'à la date de cession. En particulier, les sociétés ADVENS et G6M ont renouvelé dans le cadre de lettres d'intention leur intérêt pour le rachat du groupe GMS, se positionnant chacune sur des valeurs minimales du groupe GMS permettant la mise en jeu de la garantie SOFRACAL.

L'acceptation par Messieurs Leary et Bakri de rechercher, dès novembre 2015, dans le cadre d'une conciliation sous l'égide du Président du Tribunal de Commerce de Paris, une issue amiable aux litiges qui les opposent permet d'envisager une évolution plus rapide du projet de cession du groupe GMS par SOFRACAL et, partant, sur la mise en jeu de la garantie accordée par cette dernière.

En dépit de l'incertitude quant à la date à laquelle SOFRACAL sera en mesure de céder les titres GMS qu'elle détient, résultant de l'existence de procédures contentieuses en cours, la société a arrêté ses comptes sur la base de la solvabilité de SOFRACAL à hauteur de son engagement de garantie, compte tenu de la valeur des actifs de SOFRACAL, à la lumière des déclarations d'intention des sociétés ADVENS et G6M mentionnées ci-avant, ainsi que de l'avancement du projet de cession du Groupe. (Cf. 4.1).

Néanmoins, la société a décidé de maintenir l'actualisation des créances couvertes par la garantie SOFRACAL sur la base du terme du protocole. Cette actualisation au taux de 2% des créances a entraîné la comptabilisation dans les comptes annuels d'une perte de valeur de (1 164 K€). Ces créances ont également été reclassées en actifs non courants dans les comptes au 31 décembre 2014. Il convient par ailleurs de noter que ces créances, bien que libellées en dollars, ne sont pas converties au taux de clôture dans la mesure où le risque de change est supporté par la société SOFRACAL. A titre d'information, au 31 décembre 2014, la contrevaletur en euros de ces créances clients fait ressortir un écart de change de (887 K€) non comptabilisé du fait de la couverture par la garantie SOFRACAL ; celle-ci portant sur un encours exprimé en euros.

Affacturation des créances clients

De nouveaux contrats d'affacturation sont entrés en application dès mars 2014 sur les principales filiales du groupe (6 sociétés). Le montant de l'engagement qui découle de la mise en place de cet affacturation représente un montant d'environ 20 989 K€ au 31 décembre 2014 contre 18 973 K€ au 31 décembre 2013. Pour l'ensemble des structures, il s'agit d'un affacturation avec subrogation, le groupe conservant le risque de recouvrement.

6.8 Autres débiteurs

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
Créances fiscales et sociales	10 653	10 667	(14)
Charges constatées d'avance	541	427	114
Avances & acomptes sur commandes	0	5	(5)
Autres débiteurs - VB	11 194	11 099	95
Dépréciation - autres débiteurs	(809)	(134)	(675)
Autres débiteurs - VN	10 385	10 965	(580)

6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Titres placement & bons côtés	24	52
Disponibilités	6 244	9 525
Total	6 268	9 577

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

BILAN PASSIF

6.10 Capitaux propres

Capital social

Le capital social est de 3.000.000 €uros. Il est constitué de 83 867 actions, de même catégorie et de même valeur nominale. Il est entièrement libéré. Sa répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2014	% de capital au 31/12/2014	% de droits de votes au 31/12/2014	Nombre d'actions au 31/12/2013	% de capital au 31/12/2013	% de droits de votes au 31/12/2013
SOFRACAL	42 926	51,19%	51,19%	47 106	56,17%	56,17%
MOULINS SOUFFLET	25 781	30,74%	30,74%	25 781	30,74%	30,74%
Famille LEARY (a)	4 355	5,19%	5,19%	4 355	5,19%	5,19%
ADVENS	4 193	4,99%	4,99%	4 193	4,99%	4,99%
G6M	4 180	4,98%	4,98%	0	0,00%	0,00%
Public	2 432	2,90%	2,90%	2 432	2,90%	2,90%
Total	83 867	100,00%	100,00%	83 867	100,00%	100,00%

L'actionnariat de la société SOFRACAL (principal actionnaire de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG) se décompose ainsi :

- LA FINANCIERE DE MEUNERIE (69,53%)
- METRO TRADING COMPANY (10,77%)
- BF HOLDING (5,38%)
- M. Bertrand LEARY (0,47 %)

L'actionnariat de la société LA FINANCIERE DE MEUNERIE (principal actionnaire de SOFRACAL) se décompose ainsi :

- M. Bertrand LEARY (50,41 %)
- METRO TRADING COMPANY (45,63%)
- ROMAGRO (3,96%)

Réserves

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves et résultat part de groupe, se décompose comme suit :

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Primes liées au capital :		
- Prime d'émission	0	0
- Prime de fusion	5 951	5 951
Ecarts de réévaluation		
- Réévaluations légales	1 035	1 035
- Droits de mouture	9 757	9 544
- Impact juste valeur immeubles de placement	201	201
- Impact juste valeur Titres participations	5 723	5 723
- Impact variation écart actuariel IFC	(237)	92
Réserves		
- Réserve légale	300	300
- Réserves statutaires ou contractuelles	13 506	13 506
- Réserves réglementées	0	0
- Autres réserves	24 308	24 308
- Réserve du groupe	(14 250)	(8 181)
- Report à nouveau	(5 994)	(25 738)
Résultat groupe	1 448	13 860
Total	41 748	40 601

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.11 Emprunts

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation	
Crédit syndiqué (GMST et SMDP)	25 454	28 850	(3 396)	
Dettes sur affacturage	20 989	17 933	3 056	
Emprunts bancaires avec covenants	1 449	1 506	(57)	
Autres emprunts bancaires	13 129	14 669	(1 540)	
Location financement	1 078	1 469	(391)	
Concours bancaires	2 994	3 831	(837)	
Emprunts et dettes financières	65 093	68 258	(3 165)	
	<i>dont plus d'un an</i>	32 218	40 596	(8 378)
	<i>dont moins d'un an</i>	32 875	27 662	5 213

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

L'accord conclu en octobre 2013 par les partenaires bancaires et le groupe GMS organise le refinancement court terme (CT) et moyen terme (MT) du Groupe (principalement émission d'un crédit syndiqué, gel provisoire de remboursement des dettes MT).

Crédit syndiqué (GMST et SMDP)

Un crédit syndiqué a été signé en octobre 2013 pour une valeur de 31 740 K€ pour GMST et 2 450 K€ pour SMDP. Le taux d'intérêts est Euribor 1 mois + 2,30 de marge et applicable dès la signature.

Le prêt syndiqué GMST est remboursable sur 60 mensualités. Les mensualités sont actuellement de 283 K€ chacune, payable le dernier jour de chaque mois calendaire.

Le prêt syndiqué SMDP a bénéficié d'une franchise de remboursement jusqu'au 31 décembre 2014. Le remboursement du prêt a repris début 2015 sur 45 mois avec 44 mensualités de 54 K€ chacune et une mensualité de 52 K€.

Garantie données dans le cadre du reprofilage de l'endettement du groupe

- nantissement des titres détenus dans la société GMS Alimentaire ;
- nantissement des titres détenus dans la société RHEINTAL MUHLEN ;
- nantissement des titres détenus dans la société NEUHAUSER FINANCIERE ;
- nantissement des titres détenus dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER.

Emprunts bancaires avec covenants

Dans le cadre de l'accord conclu, au-delà du blocage de remboursement sur un an des dettes MT, les partenaires bancaires signataires du protocole (dont Palatine, Crédit Agricole et Société Générale) se sont accordées à ne pas appliquer les clauses de covenant. De ce fait, les dettes liées sont classées au bilan selon leur échéance contractuelle.

Engagements financiers divers

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31 décembre 2014 concernés par cette clause pari passu se monte à 3.674 K€.

6.12 Provisions pour risques et charges

En K€	31.12.14	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres variations	31.12.13 Retraité (1)
Litige ADLC - Farine en sachets	3 400	0	0	(6 490)	0	9 890
Litige ADLC - Boulangeries artisanales	518	518	0	0	0	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 035	476	0	0	0	1 559
Autres provisions non courantes	266	266	(502)	(7)	0	509
Provisions pour risques	6 219	1 260	(502)	(6 497)	0	11 958

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Farine en sachets

La Cour d'Appel a rendu une décision le 20 novembre 2014 faisant partiellement droit aux arguments des meuniers en annulant purement les griefs 2 et 3, considérant que FRANCE FARINE et BACH MUHLE ne constituaient pas des ententes. Toutefois, le grief 1 relatif à l'entente franco-allemande a été confirmé par la Cour, de même que les amendes y afférentes (soit 9 890 K€ pour le groupe GMS). Les meuniers concernés, ainsi que l'Autorité de la Concurrence (ADLC), se sont pourvus en cassation. L'analyse menée par la société en relation avec ses conseils juridiques conduit à estimer le montant du risque probable à la date d'arrêt des comptes annuels à 3 400 K€. Cette estimation tient compte des arguments présentés par les conseils du Groupe dans le cadre du pourvoi en cassation. Ces éléments ont conduit à constater une reprise de provision dans les comptes 2014 de 6 490 K€. Ce produit a été comptabilisé dans le poste « Autres produits opérationnels ».

Il est rappelé que dans le cadre de la condamnation par l'ADLC sur la question d'une entente présumée sur le marché de la farine en sachet, la société a engagé des négociations avec l'Administration afin de ne procéder qu'à un règlement partiel de la somme mise en recouvrement dans l'attente de la décision de la Cour. Au 31 décembre 2014, le montant total des sommes versées par la société s'élève à 3 100 K€. Ces sommes figurent dans le poste « Autres actifs financiers » à l'actif du bilan consolidé. La société a obtenu en mars 2015 de la DRFIP le droit de limiter son paiement au montant résiduel qu'elle estime encore devoir, soit 300 K€ ; le protocole conclu avec l'Administration prévoyant des versements de 25 K€ tous les 2 mois pendant 2 ans.

Dans le cadre de ce litige, les GMS ont accordé à l'Administration à titre de garantie le nantissement de 1,5 millions de quintaux de droits de mouture ainsi que l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16^{ème}.

Litige Autorité de la concurrence (ADLC) – Boulangeries artisanales

La décision a été rendue dans ce dossier le 26 mars 2015 et condamne les GMS à une amende de 518 K€. La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG conteste la décision de l'Autorité et en a interjeté appel devant la Cour de Paris. Le montant de la condamnation représentant à la date d'arrêt des comptes le risque le plus probable, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de la sanction.

Des échanges sont actuellement en cours avec l'administration fiscale afin d'envisager les modalités de règlement de la pénalité qui reste, malgré l'appel interjeté, exigible.

Saisine du Conseil Constitutionnel pour les litiges ADLC-Farines en sachets et Boulangeries artisanales

Statuant sur les questions prioritaires de constitutionnalité des 20 et 22 avril 2015, visant les dispositions de l'article L.462-5 du Code de Commerce dans leur rédaction antérieure à l'ordonnance du 13 novembre 2008, le Conseil Constitutionnel a estimé que ces dispositions étaient conformes à la Constitution.

Sur le dossier « farines en sachets », la Cour de Cassation doit donc se prononcer sur les autres moyens développés par les différents meuniers, dont GMS. La société a provisionné dans ses comptes un montant correspondant à l'amende qui resterait à sa charge si ses arguments étaient retenus par la Cour de Cassation.

Sur le dossier « boulangerie artisanale », la société maintient l'appel interjeté sur le fondement des autres moyens de procédure qu'elle soulève devant la Cour de Paris.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Actifs financiers de couverture		
Valeur de début exercice	602	581
Variation de périmètre	0	0
Rendement des actifs	17	33
Prestations payées	(3)	(12)
Acquisitions / cessions	0	0
Variation de change	0	0
Valeur fin d'exercice	616	602
Provision au bilan		
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	616	602
Juste valeur des actifs financiers	616	602
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	2 035	1 559
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	0	0
Provision au bilan	2 035	1 559
Composantes de la charge annuelle		
Coûts des services	0	0
Charges d'intérêt	0	0
Gains / pertes reconnus dans l'année	0	0
Variation des provisions au bilan		
Provision début d'exercice	1 559	1 831
Coût financier	52	58
Variation des écarts actuariels hypothèses Financières	433	41
Variation des écarts actuariels hypothèses Démographiques	94	(198)
Changement de périmètre	0	0
Changement de méthode	0	(164)
Départs en retraite	(114)	(125)
Autres départs	0	(70)
Coûts des services rendus et Autres variations	11	185
Provision à la fin de l'exercice	2 035	1 559
Hypothèses actuarielles retenues		
Taux d'actualisation	1,50%	3,50%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%	1,50%

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R appliquée par anticipation depuis le 1er janvier 2013. Les nouvelles dispositions se traduisent pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies par la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat, l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette et un renforcement des informations à présenter en annexe.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs financiers de couverture sont composés de fonds en euros pour 82% et de fonds en UC pour 18%.

La variation de plus/moins 100 points de base du taux d'actualisation conduit à une baisse et augmentation de l'engagement non significative (< 300 K€). La durée des engagements varie entre 14 et de 21 ans selon les entités du groupe.

Les entités du groupe concernées par les provisions pour pensions sont les suivantes :

- DBP ILE DE FRANCE
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- LA FOURNEE DU BOULANGER
- MINOTERIE ESTAGER
- MOULINS BROCHET

- MOULINS DELIGNE
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE

Autres provisions non courantes

Provisions pour litige avec le personnel :

Les litiges avec le personnel ayant donné lieu à provision à la clôture portent sur des montants individuellement non significatifs.

Provisions pour impôts :

- La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait fait l'objet en 2013 d'un contrôle fiscal. Bien que contestant la plupart des rectifications proposées par l'Administration fiscale, la société avait comptabilisé une provision correspondant au risque maximal relatif à ce contrôle dont le montant s'élevait au 31 décembre 2013 à 350.509 €. Cette somme a été reprise courant 2014 au rythme de réception des mises en recouvrement.
- Les provisions pour impôts dotées à la clôture 2014 portent sur des montants individuellement non significatifs.

Autres provisions non courantes – acquisitions par voie de regroupement d'entreprise :

Il n'existe aucune provision non courante acquise par voie de regroupement d'entreprise.

6.13 Passifs d'impôts différés

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Dettes liées aux retraitements	2 775	1 209
Dettes liées aux différences temporaires	1	37
Total	2 776	1 246

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.14 Autres dettes

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
Comptes courants (hors groupe)	12 019	12 048	(29)
Autres dettes non courantes	1 989	175	1 814
Autres dettes	14 008	12 223	1 785

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.15 Autres créditeurs

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
Dettes de put sur intérêts minoritaires Brochet	4 179	4 063	116
Dettes fiscales et sociales	6 693	6 685	8
Autres comptes courants	90	542	(452)
Autres créditeurs	1 321	1 247	74
Autres créditeurs	12 283	12 537	(254)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

COMPTE DE RESULTAT

6.16 Résultat par action

En K€	31/12/2014			31/12/2013 Retraité (1)		
	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du groupe	1 448	83 867	17,27 €	13 860	83 867	165,26 €
Résultat opérationnel courant avant impôt	(1 236)	83 867	(14,73 €)	(9 366)	83 867	(111,68 €)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.17 Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Dotations

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 588	9 283
Dont dotations aux amortissements :	4 356	4 486
Dont dotations aux provisions :	6 232	4 797
* dont pour risques et charges	140	144
* dont sur stocks	40	54
* dont sur créances clients	5 918	4 465
* dont sur autres actifs circulants	134	134

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Reprises

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Reprises sur amortissements et provisions	1 904	3 466
Dont reprises sur amortissements :	0	0
Dont reprises sur provisions :	1 904	3 466
* dont pour risques et charges	73	916
* dont sur stocks	6	194
* dont sur créances clients	1 825	2 356

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.18 Autres produits et charges opérationnels courants

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
Autres produits	1 027	149	878
Subvention exploitation	18	20	(2)
Reprises amort. & provisions exploitation	1 904	3 470	(1 566)
Autres produits opérationnels courants	2 949	3 639	(690)
Autres charges	(1 419)	(1 673)	254
Autres charges opérationnelles courantes	(1 419)	(1 673)	254
Autres produits et charges opérationnels courants	1 530	1 966	(436)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.19 Autres produits et charges opérationnels non courants

En K€	31.12.14	31.12.13 Retraité (1)	Variation
VNC immob. cédée	(521)	(940)	419
Sanctions & pénalités	(255)	(1 191)	936
Dot. prov. amende concurrence	(518)	0	(518)
Dot. prov. risques & charges	0	(351)	351
Divers	(354)	(299)	(56)
Charges non courantes	(1 649)	(2 780)	1 132
Produit cession immob.	661	5 371	(4 709)
Repr. prov. amende concurrence	6 490	19 658	(13 168)
Repr. prov. risques & charges	461	17	444
Divers	72	751	(679)
Produits non courants	7 685	25 796	(18 112)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.20 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Revenus sur placements	160	239
Autres produits	94	242
Produits de trésorerie et équivalents	254	481
Intérêts (*)	(2 937)	(3 095)
Coût de l'endettement financier brut	(2 937)	(3 095)
Coût de l'endettement financier net	(2 683)	(2 614)
(*) Y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de	84	61

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.21 Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	160	239
Autres intérêts & produits assimilés	94	242
Total autres produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	254	481

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.22 Autres produits et charges financières

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Produits financiers des participations	72	550
Gain de change	16	147
Reprise de provisions et transferts de charges	254	1 000
Ecart de conversion	0	(0)
Perte de change	(25)	(8)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	0	0
Dotations aux provisions financières	(1 413)	(864)
Total autres produits et charges financières	(1 095)	824

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

6.23 Charges d'impôts

Impôts courants / impôts différés

En k€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Impôts courants	435	167
Impôts différés	206	(1 713)
Total impôt sur les bénéfices	641	(1 545)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Preuve d'impôt

En K€	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Résultat avant Impôt	1 023	11 860
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33,33% en 2013 et 33,33 % en 2014)	341	3 953
Impact des différences de taux d'imposition	(5)	(30)
Impact des retraitements fiscaux	304	(5 469)
Total charge d'impôt effective	641	(1 545)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS8, 10, 11 et 12

L'impact des retraitements fiscaux correspond à l'ensemble des déductions et réintégrations fiscales par sociétés ou groupe de sociétés.

7.1 Informations sociales

● Sociétés intégrées globalement						
SOCIETES	31/12/2014					31/12/2013
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Retraité (1)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	22	5	54	0	81	75
EUREXPAN	0	0	0	0	0	0
GMS MEUNERIE	0	4	0	64	68	67
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	0	0	0	0	0	2
GMS ALIMENTAIRE	1	0	0	5	6	5
GRANDS MOULINS AUBRY	1	0	1	5	7	7
RHEINTAL MÜHLE GmbH	3	0	9	26	38	39
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0	0	0	0
REISS-MÜHLE GmbH	1	0	5	12	18	18
SCI PORT DU RHIN	0	0	0	0	0	0
FARINVEST	0	0	0	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	6	5	5	11	27	24
LA FOURNEE DU BOULANGER	0	0	2	3	5	5
MOULINS DELIGNE	3	11	5	13	32	32
DBP ILE DE FRANCE	0	0	0	0	0	0
SCI AVENIR	0	0	0	0	0	0
MOULINS BROCHET	2	6	5	19	32	32
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LES BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LA FORGE	0	0	0	0	0	0
MINOTERIE ESTAGER	4	0	0	35	39	40
Total	43	31	86	193	353	346
● Sociétés mises en équivalence						
SOCIETES	31/12/2014					31/12/2013
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Retraité (1)
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	2	5	1	12	20	20
LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	1	0	3	36	40	40
FARINES TRANS OUEST	1	0	0	30	31	28
LES MOULINS PYRENEENS	1	0	0	0	1	0
LA TOULOUSAIN DE FARINES	2	9	3	22	36	40
BOULANGERIE DU MOULIN	2	0	0	15	17	18
MOULIN DE LA COTE DES ROSES	1	0	0	15	16	14
MINOTERIE MERCIER CAPLA	2	2	4	22	30	32
DISTRIB. BOULANGERIE PATISSERIE	1	0	8	0	9	10
Total	13	16	19	152	200	202
Total général groupe	56	47	105	345	553	548

(a) Sociétés sorties du périmètre de consolidation en 2013

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

7.2 Rémunération mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs s'est élevé à 20 K€ au 31 décembre 2014 et est comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez GMS correspond aux personnes siégeant au conseil d'administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de GMS ou de toute société du groupe, directement ou indirectement.

En K€	31.12.2014 montant brut	31.12.2013 montant brut
Avantages à court terme (salaires, primes, etc)	866	492
Avantages postérieurs à l'emploi	néant	néant
Indemnités de rupture de travail	néant	néant
Autres avantages à long terme	néant	néant
Avantages comptabilisés	866	492
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	néant	néant

7.3 Frais de recherche

Les montants engagés s'élevaient à 219 K€ en 2013 et à 218 K€ en 2014.

Ces frais correspondent à ceux mis en œuvre aux fins de développer de nouveaux produits correspondant à des demandes particulières de certains clients (améliorants moelleux, farines composées adaptées aux marchés d'export...).

7.4 Engagements hors bilan

Engagements financiers

Tableau présenté en milliers d'Euros

Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Effets escomptés non échus	5 986	5 243	
Avals et cautions	1 604	0	
Autres engagements donnés (détaillé ci-dessous)	39 981	43 451	
Autres engagements reçus (détaillé ci-dessous)	45 513	44 491	
Détail du poste ' Autres engagements donnés '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Cautions	0	1 273	Garanties données envers des clients
Cautions & lettres d'intention	9 638	10 792	Garanties données envers des filiales
Avance en compte Dailly (1)	0	1 043	Dailly
Hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème	20 000	20 000	cf § 2.2.c
Nantissement sur droits de mouture	10 343	10 343	cf § 2.2.c
	39 981	43 451	
<i>Droit individuel de formation (DIF) - Nbre heures</i>	38 237	38 136	<i>Droits cumulés (2005 à 2014)</i>
Détail du poste ' Autres engagements reçus '			
Rubriques	Montant hors bilan N	Montant hors bilan N-1	Motif
Garantie SOFRACAL sur créances export	31 348	31 348	cf. § 2.2.b
Garantie ARTERRIS S/créances anciennes	4 500	4 500	cf. § 2.2.d
Garantie ARTERRIS S/"pertes antérieures"	0	4 300	cf. § 2.2.d
Garantie Actif/Passif BROCHET	4 410	0	cf. § 2.2.d
Garantie Actif/Passif ESTAGER	2 000	0	cf. § 2.2.d
Aval de traites	0	0	Avalisation de traites clients
Cautions & lettres d'intention	666	1 048	Cautions solidaire gérant / prêts clients
Nantissement fonds de commerce	2 589	3 295	Nantissement suite prêt client
Total	45 513	44 491	

Pour information :

Les engagements hors bilan concernant les sociétés intégrées proportionnellement ont été indiqués dans leur globalité.

(1) Il s'agit d'avances de trésorerie garanties par des factures

Autres engagements financiers

Garanties données

Voir § 6.11. – Emprunts

Il est rappelé qu'à titre de garantie dans le cadre du dossier de l'Autorité De La Concurrence, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG avait accordé à l'Administration :

- le nantissement de 1.521.087 quintaux de droits de mouture valorisés à 10.343.391 € en date du 2 avril 2013
- l'inscription d'une hypothèque judiciaire provisoire sur l'immeuble du siège social du groupe, situé 61 avenue d'Iéna à Paris 16ème pour un montant de 20.000.000 €.

Covenants

Voir § 6.11. – Emprunts

Engagements financiers divers

Voir § 6.11. – Emprunts

Le groupe bénéficie de garanties de passif :

- Vis-à-vis de M. ESTAGER portant sur une valeur de 2 M€ ;
- Vis-à-vis de M BROCHET portant sur une valeur de 4,4 M€.

Autres engagements

Engagements locations financières et crédit bail (En K€)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Loyers à moins d'un an	1 304	1 690
Loyers de 1 à 5 ans	2 161	3 403
Loyers à plus de 5 ans	240	168
Total	3 705	5 261

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

7.5 Transactions avec des sociétés liées

En K€	Mère	Filiales	Entreprises associées	Total
Charges				
- Prestations de service	1 201	-	-	1 201
- Charges financières	141	-	-	141
Produits				
- Prestations de service	168	-	-	168
- Produits financiers	6	-	-	6
Créances				
- Clients	33	-	31 277	31 310
- Comptes courants	579	-	-	579
Dettes				
- Fournisseurs	147	-	-	147
- Comptes courants	12 962	100	-	13 062

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- M. Bertand LEARY
- GROUPE BAKRI
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD

7.6 Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Emetteur	Filiales	Total
GRANT THORNTON	156	64	220
INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS	118	21	139
DIDIER MATZINGER	0	89	89
CABINET LOURDEAU	0	5	5
SOFICO	0	8	8
EIDEL & PARTNER	0	53	53
AGRO REVISION	0	14	14
KPMG	0	58	58
LARRIBE - VALVO	0	5	5
MAZARS	0	16	16
	274	334	608

Ces honoraires ne concernent que des missions de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune autre prestation n'est rendue par les réseaux aux filiales.

7.7 Information sur les risques

Une information relative aux risques afférents aux domaines d'activité du groupe figure dans le rapport de gestion du groupe. Celui-ci fait partie intégrante du Rapport Financier Annuel.

Note 8 - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

8.1 Bilan par secteur d'activité

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
BILAN ACTIF														
ACTIFS NON COURANTS														
Immobilisations incorporelles	28 185	28 501	28 082	28 397	0	0	0	0	1	1	0	0	103	103
Immobilisations corporelles	24 611	27 377	22 086	24 673	0	0	175	200	28	28	47	(47)	2 275	2 522
Immeubles de placement	304	304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304	304
Titres mis en équivalence	8 341	8 606	529	(5 872)	3 893	8 346	0	0	77	137	3 841	5 996	0	0
Autres actifs financiers	39 946	21 008	16 123	1 461	0	0	9	9	1 951	624	21 862	18 915	0	0
Impôts différés actif	2 487	987	928	494	0	0	24	13	508	(8)	332	(223)	695	711
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	103 874	86 784	67 748	49 153	3 893	8 346	208	222	2 564	782	26 083	24 641	3 377	3 640
ACTIFS COURANTS														
Stocks	11 849	13 772	11 246	13 269	0	0	575	481	28	22	0	0	0	0
Clients	39 489	59 464	37 651	54 793	0	0	1 583	1 411	51	3 076	204	190	0	(7)
Autres débiteurs	10 385	10 965	(95 387)	9 364	(281)	0	1 107	78	(4 512)	124	113 324	(231)	(3 865)	1 629
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 268	9 577	5 593	7 813	0	0	111	442	80	137	393	1 123	91	62
TOTAL ACTIFS COURANTS	67 992	93 779	(40 897)	85 239	(281)	0	3 376	2 412	(4 353)	3 360	113 921	1 083	(3 774)	1 684
Contrepartie Intra-Groupes	0	0	0	(96 853)	0	(4 396)	0	307	0	(4 466)	0	109 407	0	(3 999)
BILAN PASSIF														
PASSIFS NON COURANTS														
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	31 576	0	2 489	0	0	0	0	0	(0)	0	28 713	0	374	0
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	642	0	642	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	32 218	40 595	3 131	4 792	0	0	0	0	(0)	0	28 713	35 366	374	437
Provision pour pension et avantages assimilés	2 035	1 559	1 981	1 522	0	0	54	37	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	4 184	10 399	220	550	0	0	0	0	611	611	3 185	9 070	167	167
Impôts différés passif	2 776	1 246	308	290	0	0	0	0	0	0	2 368	856	99	99
Autres dettes	14 008	12 223	1 383	(328)	0	0	248	197	3	20	12 371	12 332	3	3
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	55 221	66 023	7 024	6 827	0	0	302	234	615	631	46 637	57 624	644	706
PASSIFS COURANTS														
Fournisseurs	23 770	27 801	23 355	27 423	0	0	307	73	105	252	0	0	3	53
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 875	27 663	24 858	21 573	0	0	1 215	913	1	1	6 738	5 054	63	122
Autres créditeurs	12 283	12 537	7 950	8 258	0	0	114	87	25	94	4 179	4 088	15	10
TOTAL PASSIFS COURANTS	68 928	68 002	56 164	57 254	0	0	1 636	1 073	131	347	10 917	9 142	81	185

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

8.2 Résultat par secteur d'activité

En K€	TOTAL GENERAL		MEUNERIE		MALTERIE		DAKATINE		NEGOCE		HOLDING		IMMOBILIER	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Chiffre d'affaires	230 174	243 262	223 306	235 654	0	0	6 195	5 658	600	1 865	64	52	9	33
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total produits	230 174	243 262	223 306	235 654	0	0	6 195	5 658	600	1 865	64	52	9	33
<i>Evolution N / N-1</i>	-5,38%		-5,24%				9,49%		-67,84%		23,78%		-71,75%	
Achats consommés	(152 724)	(174 079)	(149 123)	(169 443)	0	0	(3 041)	(3 029)	(560)	(1 607)	0	0	0	0
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(235)	(1 473)	(196)	(1 463)	0	0	(39)	(11)	0	0	0	0	0	0
Charges du personnel	(18 876)	(19 904)	(13 351)	(14 434)	0	0	(312)	(272)	(208)	(196)	(5 004)	(5 001)	0	0
Charges externes	(44 224)	(43 467)	(37 023)	(35 346)	0	0	(943)	(881)	(104)	368	(6 119)	(7 474)	(34)	(134)
Impôts et taxes	(6 294)	(6 389)	(5 660)	(5 676)	0	0	(36)	(38)	0	(26)	(568)	(615)	(29)	(34)
Dotations aux amortissements	(4 356)	(4 486)	(3 951)	(4 074)	0	0	(28)	(27)	(1)	(3)	0	0	(375)	(382)
Dotations aux provisions	(6 232)	(4 797)	(4 210)	(3 145)	0	0	0	(7)	(1 551)	(1 564)	(471)	(81)	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	1 530	1 966	1 379	1 972	0	0	(11)	(9)	163	(0)	(13)	(9)	13	13
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel courant	(1 236)	(9 366)	11 171	4 045	0	0	1 784	1 384	(1 662)	(1 165)	(12 112)	(13 128)	(417)	(503)
<i>Evolution N / N-1</i>	86,81%		176,15%				28,89%		-42,71%		7,74%		17,17%	
Autres charges opérationnelles	(1 649)	(2 780)	(885)	(1 028)	0	0	0	(0)	(0)	(2)	(763)	(1 590)	0	(161)
Autres produits opérationnels	7 685	25 796	806	1 434	0	0	0	0	13	125	6 866	22 418	0	1 820
Résultat opérationnel	4 801	13 650	11 091	4 451	0	0	1 784	1 384	(1 649)	(1 041)	(6 009)	7 700	(417)	1 156
<i>Evolution N / N-1</i>	-64,83%		149,21%				28,89%		-58,40%		-178,03%		-136,07%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	481	171	392	0	0	0	0	5	65	77	25	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(2 937)	(3 095)	(1 526)	(1 944)	0	0	(88)	(64)	(2)	(9)	(1 299)	(1 046)	(23)	(33)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de l'endettement financier net	(2 683)	(2 614)	(1 354)	(1 553)	0	0	(88)	(64)	4	56	(1 221)	(1 021)	(23)	(33)
<i>Evolution N / N-1</i>	-2,64%		12,77%				-38,58%		-93,39%		-19,58%		29,26%	
Autres produits et charges financiers	(1 095)	824	(287)	274	(0)	(0)	0	1	2	(7)	(809)	556	0	0
Charge d'impôts	(641)	1 545	(29)	(342)	0	0	(247)	(245)	514	(4)	(863)	2 148	(16)	(13)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 147	(244)	269	(1 789)	925	1 107	0	0	13	4	(60)	433	0	0
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	1 529	13 161	9 690	1 041	925	1 107	1 449	1 077	(1 117)	(991)	(8 962)	9 816	(456)	1 110
Résultat net	1 529	13 161	9 690	1 041	925	1 107	1 449	1 077	(1 117)	(991)	(8 962)	9 816	(456)	1 110
<i>Evolution N / N-1</i>	-88,38%		830,50%		-16,46%		34,55%		-12,74%		-191,30%		-141,04%	
Part du groupe	1 448	13 860	(1 146)	(8 010)	925	1 107	523	496	(1 186)	(1 258)	2 088	19 711	245	1 814
Intérêts minoritaires	81	(698)	10 836	9 051	(0)	(0)	926	581	69	267	(11 050)	(9 895)	(701)	(703)
Résultat par action	17,267 €	165,259 €	(13,666 €)	(95,510 €)	11,028 €	13,200 €	6,237 €	5,912 €	(14,146 €)	(15,000 €)	24,894 €	235,031 €	2,920 €	21,626 €

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

Note 9 - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

9.1 Bilan par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		COMMUNAUTE EUROPEENNE (Hors FRANCE)	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
BILAN ACTIF						
ECART D'ACQUISITION	0	0	875	875	(875)	(875)
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations incorporelles	28 185	28 501	26 779	27 055	1 406	1 445
Immobilisations corporelles	24 611	27 377	20 058	22 786	4 553	4 590
Immeubles de placement	304	304	304	304	0	0
Titres mis en équivalence	8 341	8 606	8 341	8 606	0	0
Autres actifs financiers	39 946	21 008	39 807	20 714	139	295
Impôts différés actif	2 487	987	1 792	276	695	711
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	103 874	86 784	97 081	79 743	6 793	7 041
ACTIFS COURANTS						
Stocks	11 849	13 772	10 275	11 724	1 574	2 048
Clients	39 489	59 464	36 358	58 245	3 130	1 219
Autres débiteurs	10 385	10 965	17 550	8 823	(7 165)	2 143
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 268	9 577	5 679	8 977	589	600
TOTAL ACTIFS COURANTS	67 992	93 779	69 863	87 769	(1 871)	6 010
Contrepartie Intra-Groupe	0	0	0	9 362	0	(9 362)
BILAN PASSIF						
PASSIFS NON COURANTS						
Emprunts & dettes financières (Part à + 1 an)	32 218	40 595	31 673	40 127	545	468
Provision pour pension et avantages assimilés	2 035	1 559	2 035	1 559	0	0
Autres provisions	4 184	10 399	4 184	10 338	0	62
Impôts différés passif	2 776	1 246	2 734	1 232	42	14
Autres dettes	14 008	12 223	11 950	12 212	2 057	11
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	55 221	66 023	52 577	65 468	2 644	555
PASSIFS COURANTS						
Fournisseurs	23 770	27 801	21 495	25 374	2 275	2 427
Emprunts & dettes financières (Part à - 1 an)	32 875	27 663	32 576	27 389	300	274
Autres créditeurs	12 283	12 537	11 073	10 501	1 210	2 036
TOTAL PASSIFS COURANTS	68 928	68 002	65 143	63 264	3 785	4 737

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12

9.2 Résultat par secteur géographique

En K€	TOTAL GENERAL		FRANCE		COMMUNAUTE EUROPEENNE (Hors FRANCE)	
	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)
Chiffre d'affaires	230 174	243 262	194 923	208 135	35 251	35 127
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0
Total produits	230 174	243 262	194 923	208 135	35 251	35 127
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-5,38%</i>		<i>-6,35%</i>		<i>0,35%</i>	
Achats consommés	(152 724)	(174 079)	(125 056)	(142 058)	(27 668)	(32 021)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(235)	(1 473)	(179)	(1 369)	(56)	(105)
Charges du personnel	(18 876)	(19 904)	(15 961)	(17 034)	(2 915)	(2 870)
Charges externes	(44 224)	(43 467)	(39 544)	(39 265)	(4 680)	(4 202)
Impôts et taxes	(6 294)	(6 389)	(6 269)	(6 282)	(24)	(107)
Dotations aux amortissements	(4 356)	(4 486)	(3 708)	(3 855)	(648)	(631)
Dotations aux provisions	(6 232)	(4 797)	(6 166)	(4 683)	(67)	(114)
Autres produits et charges d'exploitation	1 530	1 966	1 580	1 886	(50)	81
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>(1 357)</i>	<i>0</i>	<i>1 357</i>	<i>0</i>
Résultat opérationnel courant	(1 236)	(9 366)	(1 737)	(4 524)	501	(4 842)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>86,81%</i>		<i>61,61%</i>		<i>110,35%</i>	
Autres charges opérationnelles	(1 649)	(2 780)	(1 500)	(2 361)	(149)	(419)
Autres produits opérationnels	7 685	25 796	7 590	24 853	95	943
Résultat opérationnel	4 801	13 650	4 354	17 968	447	(4 319)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>64,83%</i>		<i>75,77%</i>		<i>-110,35%</i>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	254	481	242	452	12	29
Coût de l'endettement financier brut	(2 937)	(3 095)	(2 613)	(2 683)	(324)	(413)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Coût de l'endettement financier net	(2 683)	(2 614)	(2 371)	(2 231)	(312)	(383)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>-2,64%</i>		<i>-6,29%</i>		<i>18,58%</i>	
Autres produits et charges financiers	(1 095)	824	(1 099)	822	3	2
Charge d'impôts	(641)	1 545	(607)	1 644	(33)	(99)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 147	(244)	1 147	(244)	0	0
Résultat net	1 529	13 161	1 424	17 960	105	(4 798)
<i>Evolution N / N-1</i>	<i>88,38%</i>		<i>92,07%</i>		<i>97,81%</i>	
Part du groupe	1 448	13 860	1 343	18 658	105	(4 798)
Intérêts minoritaires	81	(698)	81	(698)	0	0
Résultat par action	17,267 €	165,259 €	16,013 €	222,473 €	1,254 €	(57,214 €)

(1) Retraitement effectué selon les normes IAS 8, 10, 11 et 12